



ORGANISATION POUR LA SECURITE
ET LA COOPERATION EN EUROPE

LE SECRETAIRE GENERAL

**RAPPORT ANNUEL 2001
SUR L'INTERACTION ENTRE
ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS
DANS L'ESPACE DE L'OSCE**

(1er novembre 2000 - 31 octobre 2001)

A - 1010 VIENNE, KÄRNTNER RING 5-7

TEL. : +43-1 514 36-0, FAX : +43-1 514 36-96, E-MAIL : pm-ext-coop@osce.org

Le présent Rapport annuel a été établi par la Section de la coopération extérieure du Bureau du Secrétaire général. Les institutions et opérations de l'OSCE sur le terrain ont fourni les informations sur leurs activités.

Présentation et édition : Services de conférence de l'OSCE
Conception de la maquette : Regional Program Office - Vienne

SEC.DOC/2/01
26 novembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL	1
COOPERATION AU NIVEAU DU SIEGE	7
INSTITUTIONS DE L'OSCE	21
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	21
Haut Commissaire pour les minorités nationales	24
Représentant pour la liberté des médias	25
Assemblée parlementaire de l'OSCE	26
MISSIONS DE L'OSCE.....	31
Présence de l'OSCE en Albanie	31
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	35
Mission de l'OSCE en Croatie	40
Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie	43
Mission de l'OSCE au Kosovo.....	48
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.....	56
Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie.....	61
Mission de l'OSCE en Estonie	65
Mission de l'OSCE en Lettonie.....	68
Mission de l'OSCE en Moldavie.....	71
Coordonnateur des projets en Ukraine	74
Bureau de l'OSCE à Bakou	77
Groupe d'assistance en Tchétchénie.....	79
Mission de l'OSCE en Géorgie	82
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie	85
Bureau de l'OSCE à Erevan	87
Centre de l'OSCE à Almaty	90
Centre de l'OSCE à Achkhabad	93
Centre de l'OSCE à Bichkek	96
Mission de l'OSCE au Tadjikistan	99
Centre de l'OSCE à Tachkent.....	102
ANNEXE I.....	105
Document opérationnel - Plate-forme pour la sécurité coopérative	105
ANNEXE II	108
Abréviations.....	108

MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL

La période couverte par le présent Rapport annuel (1er novembre 2000 - 31 octobre 2001) a été pour l'OSCE une nouvelle année d'activités intenses tant au siège que sur le terrain. L'OSCE a fait de gros efforts pour resserrer ses relations avec les organisations partenaires, garantir ainsi que les ressources disponibles soient bien utilisées et instaurer un environnement susceptible de créer les effets de synergie nécessaires pour développer les activités hors siège et réduire autant que possible les chevauchements. Les mécanismes et instruments présentés dans la Plate-forme pour la sécurité coopérative sont désormais les éléments constitutifs de partenariats non hiérarchiques. A cet égard, les atouts que nous avons en commun avec nos principaux partenaires reposent sur des principes et objectifs fondamentaux communs qui président à la recherche d'une sécurité globale dans l'espace de l'OSCE.

Eu égard à la vaste gamme de questions et défis en matière de sécurité auxquels l'Europe doit faire face et à leur nature complexe, l'OSCE est consciente qu'elle doit absolument, dans un but de renforcement mutuel, coopérer avec d'autres organisations et institutions de sécurité. Ceci étant, les relations entre les principales organisations partenaires et l'OSCE ont essentiellement été influencées par l'évolution observée sur le terrain, ce qui les rend pragmatiques et les oriente vers des buts précis. Organisation de sécurité et de coopération couvrant la région allant de Vancouver à Vladivostok et offrant aux 55 Etats participants un cadre réellement paneuropéen, l'OSCE entend continuer à consolider et à développer ces partenariats.

Au cours de la période considérée, l'OSCE a subi un certain nombre de changements qui devaient renforcer les capacités opérationnelles de l'Organisation, et notamment de son secrétariat. De nouveaux faits survenus dans l'espace de l'OSCE, l'ont également incitée à accroître sa présence sur le terrain. Par voie de conséquence, l'expansion des opérations sur le terrain a imposé une coopération plus étroite avec les organisations partenaires, obligeant l'OSCE à mieux expliciter ses mandats et fonctions et les autres

organisations à mieux se familiariser avec ces mandats et fonctions.

La Plate-forme pour la sécurité coopérative, document opérationnel de la Charte de sécurité européenne adoptée au Sommet d'Istanbul de 1999, donne une nouvelle impulsion à la coopération sur le terrain et au niveau du siège. L'un des objectifs énoncés dans la Plate-forme consiste à raffermir encore la nature complémentaire et se renforçant mutuellement de la coopération entre organisations et institutions internationales s'occupant de la promotion de la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Il est ainsi notamment proposé que l'OSCE serve en tant que de besoin de cadre souple de coopération, qui permette aux différentes organisations de se conforter mutuellement tout en exploitant leurs atouts particuliers. Le présent Rapport annuel sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE est le deuxième publié conformément à une demande formulée dans la Plate-forme.

L'OSCE a évolué, devenant une organisation active sur le terrain où elle compte actuellement plus de 20 missions et quelque 5 000 membres de personnel recrutés sur le plan national ou international. L'éventail et la portée des activités de l'OSCE ont connu une expansion spectaculaire, ce dont témoigne en particulier le montant des dépenses qui a augmenté de presque 1 200 pour cent depuis 1994, le budget actuel s'établissant à 225 millions d'euros. En fait, lorsque l'on y inclut le traitement du personnel, en poste sur le terrain ou au siège qui est mis à disposition et rémunéré par les Etats participants, le montant total des dépenses gérées par l'OSCE s'élève à presque 450 millions d'euros en 2001. Ces indicateurs de croissance montrent que l'OSCE est, quel que soit le critère utilisé, un partenaire sérieux.

Même après la fin de la division de l'Europe en deux camps antagonistes, les buts de l'OSCE (auparavant CSCE) énoncés dans l'Acte final de Helsinki de 1975 continuent à être aussi valables qu'il y a 26 ans. Les trois aspects de la sécurité - ses dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine -

sont interdépendants et l'OSCE aborde donc les questions de sécurité dans une optique globale. L'OSCE continue à se développer sur le plan interne et à réévaluer son action sur le terrain afin de répondre au mieux aux conflits, de type traditionnel ou non, qui apparaissent actuellement dans un cadre que caractérisent la mondialisation et la complexité des défis non militaires à la sécurité et à la stabilité. L'OSCE est très intéressée à développer ses rapports avec les autres organisations internationales, les établissements universitaires, les organisations régionales ou sous-régionales et les ONG, convaincue que la coopération, le dialogue et l'exploitation des avantages comparatifs et des compétences de chacun des partenaires constituent le meilleur moyen de s'attaquer, avec efficacité, aux problèmes liés à la prévention des conflits, à la gestion des crises et au relèvement après un conflit.

Les institutions de l'Organisation - le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et le Représentant pour la liberté des médias - offrent des instruments indispensables pour garantir le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. La défense et la promotion de la démocratie continuent à mettre l'OSCE constamment à l'épreuve dans les activités qu'elle mène au jour le jour, en particulier dans le cadre de ses institutions et missions sur le terrain. En même temps, la dimension humaine est au coeur même de nos activités, nous conférant l'un de nos principaux avantages comparatifs. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est employée à élargir la coopération en intensifiant le dialogue interparlementaire et en chargeant des équipes pour la démocratie et des observateurs électoraux d'appuyer les opérations sur le terrain. Les missions communes constituées par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen ont contribué à l'observation internationale des élections en Albanie et en Biélorussie, et des élections à l'Assemblée du Kosovo tenues le 17 novembre 2001. Les activités des institutions de l'OSCE tracent une autre voie stratégique vers l'action conjointe avec ses organisations partenaires.

La toute dernière crise dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a mis en lumière l'importance des partenariats entre l'OSCE - représentée au niveau politique par son Président en exercice, le Ministre roumain des affaires étrangères Mircea Geoana - et l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Conseil de l'Europe. L'action en faveur de la démocratie engagée par les pays et leurs organisations réclame des solutions pragmatiques, des démarches communes et une position unitaire de la part de la communauté internationale. Dans la mesure où le dialogue politique a permis de définir des solutions pacifiques, la communauté internationale, à l'unisson, a dit non au cycle vicieux de violence et de luttes ethniques dans le pays et dans la région, apportant son soutien à une solution politique des problèmes.

L'OSCE a été invitée par les signataires de l'Accord-cadre conclu à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine) à contribuer en particulier à l'application des mesures de confiance exposées à l'Annexe C de l'Accord-cadre par une action englobant les domaines suivants : élections législatives, questions de police, médias et relations interethniques, et notamment, enseignement et utilisation des langues. Respectant le rôle général de coordonnateur assigné à l'Union européenne, l'OSCE est résolue à continuer à soutenir l'ex-République yougoslave de Macédoine dans ses efforts pour apporter une solution pacifique et durable au conflit. Par ailleurs, il faut poursuivre la coopération étroite, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, avec les organisations partenaires essentielles pour assurer l'application de l'Accord-cadre. Des réunions de coordination sont désormais organisées régulièrement pour passer en revue les activités et les plans et partager les informations. La sécurité de nos observateurs internationaux et des observateurs des autres organisations internationales étant pour nous une préoccupation absolue, j'ai procédé, avec le Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson, à un échange de lettres précisant les mesures de sécurité à prendre par l'OTAN.

La création du Centre d'opérations et la mise en application du Programme d'équipes d'assistance et de coopération rapides

(REACT) ont entraîné, au sein de l'OSCE, la mise en place d'une structure de planification, de coordination et de recrutement, qui assure mieux l'interface avec nos interlocuteurs. L'échange d'informations entre l'OSCE et ses organisations partenaires grâce aux différents centres d'opérations ou cellules de crise s'est donc considérablement amélioré.

Le Centre d'opérations au Secrétariat de l'OSCE a été établi en septembre 2000. Outre qu'il est chargé de détecter des zones de crise potentielles, le Centre d'opérations joue un rôle fondamental en préparant et en coordonnant le déploiement de nouvelles activités de l'OSCE sur le terrain. La Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie (RFY), qui a commencé à fonctionner en mars 2001, a été la première mission à être mise en place avec succès sous la supervision du Centre d'opérations. Dans l'esprit de la Plate-forme pour la sécurité coopérative, j'ai échangé, le 15 février 2001, avec le Secrétaire général du Conseil de l'Europe des lettres concernant les modalités de coopération, qui prévoient une coordination plus étroite des activités de l'OSCE et du Conseil de l'Europe à Belgrade.

Les activités visant à renforcer la confiance en Serbie du Sud ont montré que ce type de relations de coopération avec les organisations internationales et les administrations nationales constituait désormais un facteur essentiel de stabilité dans une région qui demeure vulnérable. La stabilisation de la région, grâce notamment à la création d'un programme de formation d'une police multiethnique, a obligé l'OSCE à coopérer de près avec le Ministère serbe de l'intérieur, l'OTAN (KFOR), l'Union européenne (Mission de surveillance de l'Union européenne-EUMM), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres agents d'exécution partenaires pour aborder des questions multidisciplinaires. Dès mai 2002, 400 nouveaux fonctionnaires de police, pour plus de la moitié des Albanais de souche, auront été formés.

Il est prévu que l'OSCE continuera à apporter une contribution accrue aux activités liées à la police civile. Par exemple, le rôle de chef de file qu'elle assume en ce qui concerne la police dans l'ex-République yougoslave de

Macédoine, a donné à l'OSCE de nouvelles possibilités de coopération étroite avec la Commission européenne. Sur la suggestion de la Commission européenne, l'accord de stabilisation et d'association a été pris en compte dès la phase de planification. La planification d'ensemble et détaillée des activités relatives à la police favorisera les projets de développement intéressant la force de police macédonienne en cours ou prévus.

Le système de recrutement et d'affectation d'experts civils, fondé sur le programme REACT a été mis en place en avril 2001. Grâce à ses avantages comparatifs, en matière notamment de sélection de personnel selon les critères de qualité uniformes, de déploiement rapide sur le terrain et de gestion dans des conditions de transparence intégrale à chaque étape du processus, le programme REACT constituera pour l'OSCE un outil des plus utiles. A terme, ce système pourrait également aider nos organisations partenaires à pourvoir à leurs besoins en ressources humaines sur le terrain. En outre, un certain nombre d'autres exposés sur le concept REACT ont été faits à l'intention de nos organisations partenaires pour encourager le dialogue et une prise de conscience de l'évolution actuelle ou prévisible dans des domaines touchant au déploiement rapide et à la formation préalable aux missions. Par ailleurs, une réunion informelle tenue le 29 octobre 2001 a permis de passer en revue et d'analyser les six mois écoulés depuis la mise en place de REACT pour en dégager des enseignements et repérer les pratiques à suivre. Cet échange d'informations avec nos partenaires essentiels doit aider à améliorer la compatibilité avec des programmes analogues.

L'uniformisation et la normalisation de la formation est un autre domaine où l'expertise de l'OSCE et celle de ses organisations partenaires peuvent se compléter. Au cours de l'année, la participation accrue à des séminaires et à des projets communs, y compris ceux relevant d'autres organisations, a offert une très bonne occasion d'échanger des informations et de nouer des relations de travail par exemple avec l'école des cadres de l'ONU, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Groupe de prévention des conflits et de gestion des crises

de la Commission européenne et le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne.

L'OSCE est consciente qu'il importe d'intégrer le souci d'équité entre les sexes et l'action en faveur de l'égalité des droits des femmes et des hommes dans toutes ses opérations sur le terrain. Le Code de conduite de l'OSCE et les directives de l'OSCE pour la lutte contre la traite sont examinées avec les autres organisations internationales dans le cadre de la Décision 426 du Conseil permanent concernant la traite des êtres humains. Ces directives et les mesures prises par l'OSCE ont été portées à la connaissance de toutes les organisations internationales partenaires afin de lutter ensemble contre la traite des êtres humains, eu égard en particulier à la participation de membres du personnel international à ces activités criminelles.

Le Conseiller de l'OSCE pour la parité entre les sexes rencontre régulièrement les représentants des organisations participant au groupe de coordination de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains. Les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, les organismes publics intéressés et les opérations de l'OSCE sur le terrain coordonnent de plus en plus leur action de lutte contre la traite des êtres humains. L'importance de cette coordination entre organisations internationales est mise en lumière dans le cadre de la formation en matière d'égalité entre les sexes organisée à l'OSCE. Le travail de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du BIDDH (OSCE) au niveau opérationnel et dans le cadre de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité constitue l'exemple même d'une coopération active et novatrice. Pour faciliter encore la coopération pratique sur le terrain et établir notamment des dispositifs d'information et de consultation, j'ai signé, le 30 août 2001, un mémorandum d'accord avec le Directeur général de l'OIM.

La menace constituée par la dissémination des armes légères et de petit calibre est une question qui préoccupe de plus en plus l'OSCE. La nécessité de s'attaquer d'urgence aux problèmes liés à la dissémination de ces armes a été reconnue par de nombreuses organisations internationales. A la réunion que le Conseil ministériel a tenue à Vienne en

novembre 2000, l'OSCE a adopté un document qui peut être considéré à juste titre comme le document le plus complet sur les armes légères qu'une organisation internationale, qu'elle quelle soit, ait approuvé. Le document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre énonce des normes, principes et mesures destinés à en réglementer la fabrication et le commerce, à améliorer la coopération en matière d'application des lois, à sécuriser et à réduire les stocks d'armes et à intégrer les mesures intéressant les armes légères dans les actions de prévention des conflits et de relèvement après un conflit.

Au cours de la période considérée, la question des armes légères en est venue à occuper une place de plus en plus importante parmi les préoccupations internationales avec pour point culminant une conférence internationale des Nations Unies tenue en juillet 2001. Le document approuvé par l'OSCE a eu une grande répercussion à cette conférence, contribuant dans d'autres régions à un certain nombre d'initiatives et notamment à l'élaboration d'orientations fondamentales avec le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Pacte de stabilité. La collaboration avec les autres organisations européennes de sécurité pour les questions concernant les armes légères s'est également intensifiée et de nouvelles occasions de coopérer ne manqueront pas de se présenter. Après avoir organisé, par exemple en juin 2001, un atelier sur les armes légères à Bakou, le Conseil de partenariat euro-atlantique et l'OSCE travaillent actuellement à des projets communs intéressant le Caucase et l'Asie centrale.

La définition de stratégies d'action viables en matière de coopération et de solution de problèmes à l'échelle régionale est un autre domaine des plus importants et des plus prometteurs pour nos relations avec les organisations partenaires. Il en va ainsi, mais non uniquement, de nos activités intéressant les pays d'Europe du Sud-Est, le Caucase et l'Asie centrale. L'OSCE est bien placée en Asie centrale et dans le Caucase pour jouer un rôle essentiel en aidant les pays à résoudre les problèmes posés par les réformes en cours. Toutefois, pour promouvoir, dans une optique globale, la stabilité et le développement et faire face aux menaces non traditionnelles à la sécurité comme la circulation illégale d'armes et de stupéfiants, la traite des être humains, le

terrorisme international et d'autres formes d'extrémisme, les acteurs internationaux doivent absolument coordonner leur action en association avec les Etats d'Asie centrale.

Par ailleurs, la Charte de sécurité européenne propose que l'OSCE soit un lieu de coopération sous-régionale. La coopération sous-régionale souligne-t-on, est importante dans la mesure où elle renforce la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE et sert à favoriser l'intégration des pays dans des structures plus vastes. A ce propos, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est parrainé par l'Union européenne, qui a été placé sous les auspices de l'OSCE, continue à être un instrument précieux pour l'instauration d'une coopération plus étroite entre les organisations sous-régionales et l'OSCE, les organisations et institutions internationales présentes dans cette région. L'OSCE est également consciente qu'il importe de resserrer les relations avec les organisations sous-régionales dont - en particulier, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Initiative centre-européenne, l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, le Conseil des Etats de la Baltique - qui participent également à la prévention des conflits.

En réaction aux événements tragiques que le terrorisme a causés le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique, la Présidence de l'OSCE a constitué un groupe de travail sur le terrorisme présidé par la délégation danoise. Afin de soutenir ce groupe de travail et de s'assurer le concours d'experts supplémentaires, une équipe spéciale sur le terrorisme a été créée au sein du Secrétariat. Les institutions de l'OSCE et le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont été également invités à y contribuer. Le Conseil permanent de l'OSCE, agissant par l'intermédiaire de son groupe de travail sur le terrorisme, établira un projet de déclaration et de recommandations de l'OSCE concernant un plan d'action de lutte contre le terrorisme que le Conseil ministériel devrait adopter à sa neuvième Réunion. Des discussions bilatérales élargies avec les organisations partenaires comme l'Organisation des Nations Unies (Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime - OCDPC), l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Initiative de coopération pour l'Europe du

Sud-Est, ont permis de faire le point des engagements existants et d'organiser en commun l'action visant à prévenir et à réprimer le terrorisme.

Pour soutenir encore davantage les efforts dans ce sens, le Gouvernement kirghize a proposé d'accueillir une conférence faisant suite à la conférence sur la lutte contre la criminalité organisée, les drogues et le terrorisme, tenue à Tachkent (Ouzbékistan) les 19 et 20 octobre 2000. La conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble de lutte contre le terrorisme, organisée conjointement par l'OSCE et par l'OCDPC, se tiendra les 13 et 14 décembre 2001.

Comme le Président en exercice l'a dit en prenant la parole devant le Conseil permanent le 11 janvier, « la sécurité demeure fragile tant qu'elle n'est pas accompagnée d'un développement économique et social durable, de mesures propres à réduire la pauvreté, de démarches visant à garantir à tous nos citoyens une vie dans la dignité. Il est vrai que l'OSCE n'a ni le personnel ni les ressources financières nécessaires pour de grands projets comprenant un volet économique. Mais l'OSCE peut, en proposant des stimulants politiques, repérer les endroits névralgiques où des problèmes économiques et environnementaux risquent de surgir et inciter les Etats et les autres organisations à prendre des mesures concrètes. »

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a instauré des relations de travail pour coopérer avec un certain nombre d'organisations internationales, ce qui l'aide à soutenir les efforts de programmation et de mobilisation, pour les opérations hors siège, de ressources accrues destinées à des activités intéressant l'économie et l'environnement. Conformément à la Plate-forme pour la sécurité coopérative, ces actions comprennent des consultations officielles et officieuses avec les institutions financières et les organisations internationales ou non gouvernementales.

Les représentants de la Commission européenne ont participé activement à la neuvième Réunion du Forum économique de l'OSCE, qui s'est tenue à Prague le

15 mai 2001. En outre, la Commission européenne a accueilli, à Bruxelles, l'un des séminaires préparatoires du Forum économique, au cours duquel la Commission a présenté l'expérience acquise en matière de bonne gouvernance sur fond de mondialisation. Il a été souligné au séminaire que les défis posés par la mondialisation et ses effets sur les notions traditionnelles de gestion des affaires rendaient de plus en plus nécessaires la coopération internationale, la coordination et l'adoption de stratégies communes pour faire face aux nouveaux problèmes se posant à l'échelle mondiale.

Le PNUD et le Bureau du Coordonnateur développent leur partenariat en vue d'une coopération davantage orientée sur les résultats. Dans le domaine de la bonne gouvernance, de l'environnement et de l'alerte précoce, des consultations ont lieu régulièrement avec les représentants du centre régional du PNUD à Bratislava en vue de parvenir à l'avenir à une coopération en matière de programmation. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe continue à participer activement aux séminaires et conférences de l'OSCE et aide l'OSCE à examiner l'application de ses engagements concernant la dimension économique-environnementale.

La communauté des ONG apporte une contribution majeure au travail de l'OSCE dans toutes ses dimensions, tant au siège que sur le terrain. Au cours de l'année écoulée, le Bureau du Coordonnateur a par exemple associé une bonne centaine de représentants d'ONG, comme intervenants et comme participants, aux préparatifs du Forum économique de 2001. Sur le terrain, les ONG sont une précieuse source d'informations pour le personnel des missions et exécutent souvent des projets qui soutiennent les objectifs de l'OSCE. Comme il ressort du présent Rapport annuel, cette coopération d'une envergure notable porte sur l'échange d'informations et d'expertise et l'organisation en commun de séminaires et de conférences.

Pour conclure, je voudrais citer la déclaration que le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne Javier Solana a faite le 18 janvier 2001 devant le Conseil permanent de l'OSCE à Vienne. « Au cours de la décennie écoulée, nous avons dû faire face à

de nombreuses menaces pour la sécurité et la coopération en Europe. Chacune de ces menaces a engendré ses propres défis et appelé une réponse différente. Mais un enseignement peut en être dégagé. Aucun Etat, aucune institution et aucun organisme n'est à même de répondre, seul, à ces défis et risques. »

Je ne peux que souscrire à cette appréciation. Dans cet esprit, nous poursuivrons et renforcerons encore notre coopération synergique dans le cadre de la communauté internationale.

COOPERATION AU NIVEAU DU SIEGE

La coopération de l'OSCE avec d'autres organisations internationales compétentes se fonde sur la Plate-forme pour la sécurité coopérative - le document opérationnel de la Charte de sécurité européenne adoptée au Sommet d'Istanbul en 1999 - qui vise à « raffermir la nature se renforçant mutuellement des rapports entre organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE ». La Plate-forme, qui expose une vaste gamme de mécanismes de consultation et de modalités de coopération avec les organisations et institutions internationales, sert de cadre à la coopération entre l'OSCE et ses partenaires. Conformément aux mécanismes présentés dans la Plate-forme pour la sécurité coopérative, l'OSCE a poursuivi, tout au long de la période considérée, la coopération avec ses partenaires au niveau du siège.

C'est principalement à la Section de la coopération extérieure du Secrétariat de l'OSCE qu'il incombe de mener à bien la coopération entre l'OSCE et ses organisations partenaires. Faisant partie intégrante de son Bureau, la Section aide le Secrétaire général à maintenir les relations avec les partenaires extérieurs de l'OSCE en servant de premier point de contact au niveau du siège. Conformément à la Décision No 364, que le Conseil permanent a adoptée le 29 juin 2000, la Section est chargée, avec les autres sections du Secrétariat, de veiller à « l'application des modalités de coopération conformément au chapitre II du document opérationnel joint en annexe à la Charte de sécurité européenne ». Dans l'exécution de cette tâche, la Section est responsable des réunions organisées au siège avec les organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE. La Section assure également la continuité, la cohérence et la supervision des efforts de coopération avec les partenaires extérieurs. Elle joue de surcroît un rôle de plus en plus important de sensibilisation des autres organisations et institutions au travail de l'OSCE et veille à ce que ce travail soit pris en considération de manière appropriée et précise dans les

déclarations et documents de travail des organisations et institutions partenaires.

La coopération au niveau du siège comprend un certain nombre de consultations de haut niveau, des réunions au niveau des experts, des rencontres bilatérales ainsi que la représentation réciproque aux réunions appropriées. L'échange d'informations sur des problèmes d'actualité et l'examen de domaines possibles de coopération occupent une place importante dans l'ordre du jour de ces réunions. Tenues au niveau du siège, elles permettent de faire face à l'évolution de la situation sur le terrain et fournissent la plate-forme politique nécessaire pour y mener des activités. Les consultations politiques au niveau du siège ont pour but de renforcer et de compléter les activités sur le terrain. L'augmentation du nombre de représentants de haut niveau de nos organisations partenaires assistant aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne et à d'autres réunions politiques similaires revêt une importance particulière à cet égard.

L'un des faits marquants de la coopération de l'OSCE avec ses partenaires au niveau du siège est la réunion tripartite annuelle de haut niveau. Rassemblant, depuis 1993, les présidents et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), cette réunion sert à mieux coordonner l'action dans les domaines d'intérêt commun. Plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, la Commission européenne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) participent également à la réunion.

Cette année, les organismes partenaires à ce processus tripartite, à savoir l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées qui lui sont reliées, se sont réunis à Vienne, le 16 février, sous les auspices de l'OSCE, qui était représentée par le Secrétaire général et un représentant de la Présidence. Comme les années précédentes, la Commission européenne, le CICR et l'OIM

étaient également invités. La réunion portait sur les progrès faits vers la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est, notamment en République fédérale de Yougoslavie (RFY), et dans le Caucase. Les partenaires ont également examiné des questions intéressant la dimension humaine, comme l'intolérance, le racisme et la traite des êtres humains. Ils sont convenus d'intensifier la coopération et l'échange d'informations dans un certain nombre de domaines en ce qui concerne l'Europe du Sud-Est et le Caucase.

Parmi les points examinés figurait notamment le rapport de la réunion thématique, au niveau des experts sur la bonne gouvernance, qui s'est tenue le 15 février 2001 à Vienne, présidée par le Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE et le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Se fondant sur les éléments d'information dégagés des études de cas consacrées à la Géorgie et à la Bosnie-Herzégovine, les participants à la réunion thématique tripartite se sont accordés pour estimer que les principales composantes de la bonne gouvernance étaient la transparence et l'accès à l'information, la primauté du droit et les droits de l'homme, la participation du public, la responsabilité et la prévisibilité. Sachant que c'est de la bonne gouvernance que dépend le succès de tout processus de transition, les participants sont convenus de promouvoir et de renforcer la bonne gouvernance en s'inspirant des exemples de la Géorgie et de la Bosnie-Herzégovine.

Lors de cette réunion, il a été souligné, que les organisations internationales devaient mieux coordonner leurs activités, non seulement en échangeant des informations, mais aussi en mettant en commun leurs programmes complémentaires et en maintenant des contacts suffisants entre le siège et les bureaux extérieurs. Les débats se sont concentrés sur la nécessité d'améliorer le flux d'informations et les procédures de consultation entre les partenaires afin de favoriser les effets de synergie tant sur le terrain qu'au niveau du siège, permettant ainsi d'adresser un message plus clair et plus fort aux pays en transition. Les participants à la réunion se sont également penchés sur la prévention des conflits et ses aspects économiques et environnementaux, domaines

dans lesquels l'OSCE joue un rôle non négligeable.

A côté des réunions tripartites de haut niveau et des réunions thématiques, l'OSCE a rencontré ses partenaires dans le cadre de réunions de travail. Afin de renforcer la coopération au niveau du siège avec les organisations et institutions partenaires, on prépare actuellement des consultations de travail, qui n'existaient pas jusqu'à présent, avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Les réunions de cadres, qui se tiennent déjà avec le Conseil de l'Europe, l'OTAN et l'Union européenne, permettent de débattre de questions opérationnelles au niveau des experts ou du personnel d'exécution, tout en renforçant en même temps les relations entre les sièges.

La crise dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a conduit à une augmentation du nombre des réunions de haut niveau ou de cadres avec l'Union européenne, l'OTAN et le Conseil de l'Europe servant à coordonner l'application de l'Accord-cadre. Le but de ces réunions était de présenter les activités prévues par chacune des organisations, d'envisager des possibilités de coopération et de dresser le bilan du travail de la Force spéciale *Harvest* pendant et après la crise. L'Union européenne fait fonction de coordonnateur général, mais la présidence de sous-groupes pourrait être confiée à d'autres organisations internationales qui dirigeraient les opérations dans un domaine donné, mettant à profit leurs avantages comparatifs.

Le Centre d'opérations du Secrétariat de l'OSCE a eu plusieurs réunions de travail avec des représentants de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de la Commission européenne et du Secrétariat du Conseil européen à Bruxelles du 14 au 16 mai. Les partenaires internationaux ont examiné l'état des structures politico-militaires et de gestion des crises, mises en place par l'Union européenne ainsi que les moyens d'améliorer les mécanismes de coopération entre l'OSCE et les organisations partenaires, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations et les exercices de gestion des crises.

Par ailleurs, des réunions de travail, auxquelles ont participé des membres du personnel du Secrétariat de l'OSCE, de la Commission européenne, du Secrétariat du

Conseil européen et de l'OTAN, ont eu lieu à Bruxelles les 9 et 10 juillet 2001. Ces rencontres avaient pour but principal d'examiner, au niveau opérationnel, des domaines spécifiques de coopération et les moyens de renforcer et d'intensifier cette coopération. Les discussions ont porté également sur la coopération sur le terrain, notamment dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie (RFY), dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que sur les activités relatives à la police. En outre, des séances d'information sur la réforme institutionnelle ont été organisées. Une délégation de membres du personnel du Groupe de prévention des conflits et de gestion des crises de la Commission européenne a effectué une visite au Secrétariat de l'OSCE à Vienne, du 3 au 6 septembre 2001.

Le 29 octobre 2001, le Secrétariat de l'OSCE a organisé une réunion informelle des chefs de délégation afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des concepts sur lesquels reposent le programme REACT et le Centre d'opérations. Des experts des organisations partenaires y ont également assisté afin de contribuer à un échange pragmatique et suivi d'informations et de réfléchir sur l'expérience de l'OSCE. Les participants ont recensé et examiné, comme éléments stratégiques, les bonnes pratiques répertoriées et les enseignements dégagés depuis le début de la mise en oeuvre.

Les 3 et 4 juillet 2001, la première réunion de coordination convoquée par le Centre de prévention des conflits (CPC), qui rassemblait des représentants de haut niveau des bureaux extérieurs et du siège du HCR, de l'OIM, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, s'est tenue à Vienne. Les participants ont examiné les modalités de coopération et de coordination dans la région de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), en tenant compte de leurs rôles et de leurs programmes par pays respectifs, afin d'éviter tout chevauchement d'activités et d'améliorer l'interaction entre les organisations partenaires.

Une première réunion régionale commune de suivi, à laquelle ont participé des représentants du HCR, de l'OIM, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, ainsi qu'un observateur du PNUD, a eu lieu à Tbilissi

(Géorgie) le 4 octobre 2001. Les participants ont examiné des questions concernant des problèmes de réfugiés, de personnes déplacées, de migrations et d'asile. En outre, une réunion régionale commune OSCE/HCR/OIM pour l'Asie centrale s'est tenue à Tachkent (Ouzbékistan) le 23 octobre 2001. Cette réunion n'a pas seulement permis d'examiner les modalités de coopération sur le terrain et les questions d'intérêt commun telles que la traite des êtres humains et les problèmes transfrontières, mais aussi les faits nouveaux survenus en Afghanistan et le risque d'afflux massif de réfugiés.

Les relations avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions spécialisées en matière de coopération se sont révélées très fructueuses au cours de l'année passée. Les 6 et 7 février 2001, le Secrétaire général de l'OSCE a assisté à la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales sur la coopération en matière de consolidation de la paix. Dix-huit délégations d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ont participé à cette réunion, qui a porté sur les questions de consolidation de la paix sous tous ses aspects, notamment les phases de prévention des conflits et d'après-conflit, compte tenu en particulier de l'interaction et de la coopération entre organisations internationales et des principes et modalités régissant cette coopération. L'OSCE, représentée par le Secrétaire général et par l'Ambassadeur de Roumanie à New York, M. Sorin Ducaru, a pris activement part aux délibérations et distribué des documents d'information générale sur les instruments, expériences et activités de l'OSCE.

Au cours de cette visite, le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré séparément le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU, dont la Vice-Secrétaire générale Louise Frechette et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques Kieren Prendergast. Ces rencontres ont essentiellement porté sur les régions où les deux organisations coopèrent directement, y compris les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale. Les sujets abordés concernaient la situation en Serbie du Sud, les activités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, la situation en Géorgie et

le processus politique en cours notamment la suite donnée à la mission commune d'évaluation OSCE/ONU à Gali et les évaluations communes de la situation dans diverses régions.

Le Secrétaire général de l'OSCE a également eu des entretiens avec les secrétaires généraux respectifs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) Abdulah Belkeziz et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) Salim Ahmed Salim ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) Yuri Yarov, afin d'examiner des questions d'intérêt commun.

En coordination avec l'ONU, l'OSCE a offert de prendre l'initiative en convoquant à Vienne en 2002 la première réunion régionale de suivi de la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales. L'ordre du jour portera essentiellement sur les dimensions régionales particulières de la coopération dans le domaine de la consolidation de la paix avec la participation de représentants d'organisations régionales en Europe. Les préparatifs, qui prévoyaient des consultations avec le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et avec des représentants du Département des affaires politiques de l'ONU, sont en cours.

Le Secrétaire général de l'OSCE et des membres du Secrétariat de l'OSCE ont assisté à la réunion de coordination des organismes opérant dans les Balkans, qui s'est tenue à Bruxelles le 27 février 2001. Mme Anna Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères représentant la présidence de l'Union européenne, le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune Javier Solana et le Commissaire de la Commission européenne pour les relations extérieures Christopher Patten ont également assisté à cette réunion présidée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les Balkans Carl Bildt et accueillie par le Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson. Cette réunion a été consacrée aux problèmes liés à la Serbie du Sud, dont les ajustements apportés à la zone de sécurité terrestre et d'autres mesures visant à atténuer les tensions et à promouvoir la

confiance et la stabilité dans la région. Le 22 mars 2001, une autre réunion de coordination des organismes opérant dans les Balkans a été convoquée à Bruxelles sous la présidence de Mme Frechette, Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Y ont assisté des représentants de l'OSCE, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'OTAN, du HCR et d'autres institutions spécialisées de l'ONU.

Le 18 avril 2001, le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés Ruud Lubbers à Genève pour examiner les problèmes découlant de la situation en Afghanistan et en Asie centrale ainsi qu'en Tchétchénie. Il a également eu des entretiens avec le Haut Commissaire adjoint Jessen-Petersen et avec le personnel du Groupe d'intervention d'urgence pour examiner la marche à suivre en matière de recrutement, de sécurité et de capacité d'intervention rapide envisagée par l'OSCE et le HCR.

Dans le cadre des efforts actuellement déployés pour promouvoir la coopération entre les deux organisations, le Haut Commissaire s'est rendu à Vienne, où il a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 18 octobre 2001. Dans son allocution, M. Lubbers a parlé de la coopération de grande portée qui s'est instaurée entre l'OSCE et le HCR au cours des dernières années. En outre, il a insisté sur certains des domaines où les deux organisations font face à des défis communs, tels que les problèmes liés aux réfugiés et à la xénophobie, et sur la nécessité d'améliorer les relations en matière de coopération afin de parvenir à relever ces défis. Dans ses remarques finales, le Haut Commissaire a demandé instamment que l'OSCE et le HCR évitent le chevauchement de responsabilités et d'efforts en définissant clairement leurs rôles et responsabilités respectifs. Il a souligné en particulier à quel point il était important que les deux organisations se complètent dans leurs domaines respectifs de compétence.

La coopération qui existe entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a été facilitée par la réunion de haut niveau « 2+2 », qui se tient chaque année depuis 1993 entre les présidents et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

Cette année, la réunion a été convoquée pour la première fois selon la formule « 2+2 »/« 3+3 », incluant les présidents des assemblées parlementaires des deux organisations. Cette « approche trilatérale » apporte une contribution précieuse à la recherche de solutions à des problèmes communs. La réunion, qui s'est tenue à Bucarest le 11 avril 2001, était présidée par le Ministre roumain des affaires étrangères Geoana, Président en exercice de l'OSCE. La discussion a porté essentiellement sur la coordination de politiques et les domaines éventuels de coopération sur le terrain entre les deux organisations. Les participants ont souligné que le travail des deux organisations dans des domaines d'intérêt commun devrait continuer à s'inspirer des principes de renforcement complémentaire et mutuel, comme il est prévu dans le Catalogue commun de modalités de coopération signé par les secrétaires généraux du Conseil de l'Europe et de l'OSCE le 12 avril 2000, à la suite de la réunion « 2+2 » de l'année passée. La suite de réunions « 2+2 »/« 3+3 » s'est poursuivie par la réunion de suivi de haut niveau qui s'est tenue à Vaduz (Liechtenstein) le 30 octobre 2001 et a été essentiellement consacrée à la coordination d'activités concernant la lutte contre le terrorisme. Les participants ont convenu de s'employer en commun à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, en particulier par le dialogue multiculturel et interreligieux. Ils ont souligné leur solidarité avec la coalition internationale dans la lutte contre le terrorisme et ceux qui soutiennent le terrorisme.

Sur l'invitation du Conseil de l'Europe, une réunion « 2+2 » s'est tenue au niveau des cadres à Strasbourg le 20 juillet 2001. Cette rencontre a donné lieu à un échange de vues sur les faits nouveaux survenus depuis la réunion de haut niveau « 2+2 »/« 3+3 » de Bucarest. Au nombre des questions examinées figuraient les événements survenus dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la République fédérale de Yougoslavie, en Albanie, dans le Caucase, en Ukraine, en Biélorussie et en Bosnie-Herzégovine de même que des questions concernant la dimension humaine, le programme REACT et l'observation des élections.

Une réunion de suivi de haut niveau a eu lieu au Secrétariat de l'OSCE le 30 août 2001.

Cette réunion, qui avait pour objectif de tenir des consultations informelles sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre, a été d'une grande importance pour arrêter les mesures à prendre et définir les domaines de coopération qui permettent de s'acquitter de la manière la plus efficace possible des obligations découlant dudit accord. Y ont participé des représentants des institutions de l'OSCE, de la Présidence en exercice de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.

A l'invitation du Secrétaire général du Conseil de l'Europe Walter Schwimmer, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant la 108ème session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Strasbourg le 11 mai 2001. Dans son allocution, le Secrétaire général a abordé les questions de stabilité démocratique dans les Balkans et la situation dans le Caucase. Par ailleurs, il a profité de son séjour à Strasbourg pour s'entretenir avec un certain nombre de ministres des affaires étrangères participant à la réunion. Le 9 novembre 2000, le Secrétaire général avait aussi assisté à la 107ème session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et réaffirmé, entre autres, à cette occasion la nécessité et la volonté de l'OSCE de coordonner étroitement avec le Conseil de l'Europe les activités de lutte contre le terrorisme entreprises par les deux organisations.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe est venu à Vienne le 12 juillet 2001 pour prendre la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE et s'entretenir avec le Secrétaire général de l'OSCE. Dans son allocution devant le Conseil permanent, le Secrétaire général Schwimmer a parlé des domaines d'activité essentiels du Conseil de l'Europe, notamment de la promotion et de la défense de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme, des droits des minorités et de l'état de droit ainsi que de la coopération accrue entre le Conseil et l'OSCE dans le domaine de la prévention des conflits et du relèvement après un conflit. Les secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe ont échangé, le 15 février 2001, des lettres approuvant une coopération mutuelle entre les deux organisations en ce qui concerne la République fédérale de Yougoslavie (RFY).

L'accord convenu définit des domaines d'étroite coopération et de coordination entre les chefs des opérations respectives à Belgrade, y compris leur programme de travail. Pour faciliter cette coopération dès le début, le Conseil de l'Europe a utilisé de mars à juillet 2001 les locaux à usage de bureaux de l'OSCE.

Au cours d'une rencontre bilatérale qui a eu lieu le 12 juillet 2001, les secrétaires généraux se sont essentiellement penchés sur la Tchétchénie et la Biélorussie de même que sur la possibilité de partager des locaux dans les Bureaux de l'OSCE à Bakou et à Erevan. A la suite de cette discussion l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont signé, le 26 septembre 2001, un accord prévoyant la présence de spécialistes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et de l'état de droit dans les Bureaux de l'OSCE à Bakou et à Erevan. En outre, le Conseil de l'Europe a continué à détacher des experts auprès de la Mission de l'OSCE au Kosovo, en particulier auprès de l'Institut de formation judiciaire et de l'administration civile, pratique concrète très utile qui s'inscrit dans le cadre des efforts faits pour mettre en commun des ressources limitées et renforcer une coopération pragmatique sur le terrain.

La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a continué à se développer grâce à la participation de l'OSCE au Groupe de rapporteurs des délégués des ministres du Conseil de l'Europe sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Les réunions de ce Groupe constituent un instrument important pour examiner et échanger des idées sur la coopération entre les deux organisations. En outre, deux rapports ont été publiés pour donner un aperçu de la coopération du Conseil de l'Europe avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales et avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Par ailleurs, la coopération avec l'Union européenne a continué à se développer tout au long de la période considérée. Au niveau politique, la délégation nationale de l'Etat membre de l'Union européenne assumant la présidence de l'Union prend la parole aux réunions de l'OSCE au nom de l'Union européenne, lui permettant ainsi de procéder, sur une base régulière, à des consultations avec

la Présidence en exercice et le Secrétariat de l'OSCE. Parallèlement aux réunions de travail qui ont lieu régulièrement, des réunions de haut niveau et des exposés présentés par des représentants de l'Union européenne et de l'OSCE ont facilité un dialogue plus ouvert et une meilleure compréhension des activités réciproques. On a également souligné qu'il importait de suivre la pratique consistant à organiser, au moins une fois, une rencontre avec les représentants du pays assumant la présidence de l'Union européenne pour examiner des questions d'intérêt commun et renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE.

Sur l'invitation de la présidence française de l'Union européenne, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole, le 7 novembre 2000, à Bruxelles, devant le groupe de travail de l'Union européenne sur l'OSCE. Il a également rencontré le Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune Javier Solana (Conseil Affaires générales de l'Union européenne) de même que le Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson. En outre, il a eu des entretiens avec le directeur et avec les membres du personnel du Groupe des politiques du Conseil de l'Union européenne et avec le Directeur et les membres du personnel de la Direction des affaires générales et des relations multilatérales de la Commission européenne, réaffirmant les relations de travail entre l'Union européenne et le personnel de l'OSCE, tant au niveau du siège que sur le terrain.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil permanent de l'OSCE le 20 novembre 2000, le Commissaire aux relations extérieures de l'Union européenne Christopher Patten a donné un aperçu global de l'étroite coopération qui existait entre l'Union européenne et l'OSCE en ce qui concerne de nombreuses régions et activités. Considérant que les menaces que l'Europe du Sud-Est fait peser sur la sécurité constituent, ces dernières années, le principal défi pour les organisations, M. Patten a souligné qu'il importait de mettre en place des institutions démocratiques durables et d'instaurer l'état de droit. Il a aussi reconnu le rôle constructif que jouait l'OSCE pour préparer les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, en particulier dans le cadre des travaux du

BIDDH, du HCMN et du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Le Secrétaire général de l'OSCE a également eu un entretien avec le Commissaire Patten et avec plusieurs hauts fonctionnaires de la Commission européenne à Bruxelles le 7 mai 2001. A cette occasion ils ont examiné les domaines de coopération future entre la Commission européenne et l'OSCE et la marche à suivre à cet égard et sont finalement parvenus à un accord de base sur la manière dont la Commission européenne et l'OSCE procéderaient en cas de crise.

En outre, le 18 janvier 2001, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune Javier Solana a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE. Après avoir souligné l'évolution constante du rôle de l'Union européenne en matière de gestion des crises de même que la nécessité d'instaurer un solide partenariat entre l'OSCE et l'Union européenne dans ce domaine, il a précisé que les défis auxquels il avait fallu faire face en matière de sécurité au cours des dix dernières années démontraient clairement qu'aucune organisation ou institution ne pouvait à elle seule relever ces défis.

Le 29 janvier 2001, au cours de la Présidence suédoise de l'Union européenne, le Secrétaire général de l'OSCE s'est rendu à Stockholm, où il a eu des consultations avec Mme Anna Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères, et avec d'autres fonctionnaires de l'Union européenne. Ces consultations ont porté sur une vaste gamme de sujets en rapport avec les mécanismes de prévention des conflits et de gestion civile des crises, y compris sur le programme REACT, les moyens de renforcer la coopération entre l'OSCE et l'Union européenne dans ces domaines, les activités de l'OSCE relatives à la police et dans le domaine économique et environnemental.

Sur l'invitation de la Présidence suédoise de l'Union européenne et de l'Ambassadeur Bjurner, Président du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, le Secrétaire général de l'OSCE s'est rendu à Bruxelles, où il a rencontré les membres du Comité à un déjeuner de travail le 27 février 2001. Au cours de son séjour à Bruxelles, le Secrétaire général a également eu des entretiens à la

Commission européenne (Direction générale des relations extérieures et Comité de sécurité) pour examiner les questions de coopération entre l'Union européenne et l'OSCE en ce qui concerne la gestion civile des crises.

Le 17 mai, le Secrétaire général a eu un nouvel entretien avec l'Ambassadeur Bjurner, avec lequel il a examiné les travaux de l'Union européenne en matière de prévention des conflits et les domaines éventuels de coopération entre les deux organisations. L'Ambassadeur Bjurner a encouragé les deux organisations à établir des contacts au niveau des secrétariats, et pas seulement au niveau de la Présidence en exercice et du Secrétariat de l'OSCE, avec les pays qui assumeront la présidence de l'Union européenne. Il serait, selon lui, également avantageux que les chefs de mission de l'OSCE effectuent des visites au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, ce qui permettrait aux Etats Membres de l'Union européenne de mieux comprendre les différentes situations existant sur le terrain.

Mme Anne Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères, est venue à Vienne où elle a pris la parole à la séance spéciale du Conseil permanent de l'OSCE le 27 juin 2001. Se référant à l'évolution positive de l'action commune menée par les deux organisations en Serbie et en République fédérale de Yougoslavie, Mme Lindh a également examiné les autres principes et modalités de l'interaction entre l'OSCE et l'Union européenne en vue d'accroître la coopération dans un certain nombre de domaines d'activité et de régions géographiques. Elle a mentionné plusieurs domaines essentiels de coopération, comme par exemple la mise au point et la coordination d'instruments de gestion des crises, qui permettraient une interopérabilité grâce à des méthodes et normes compatibles et à l'appui que l'Union européenne apporterait aux activités de l'OSCE dans des régions géographiques où l'OSCE est largement présente sur le terrain. En ce qui concerne la gestion des crises, Mme Lindh a évoqué le programme de l'Union européenne pour la prévention de conflits violents, programme qui avait été approuvé par le Conseil européen à Göteborg au début de ce mois. Ce programme, a-t-elle souligné, renforcera par exemple le mécanisme de prévention des conflits de l'Union européenne en fixant des priorités

politiques claires qui permettent de prendre des mesures préventives, en mettant au point des stratégies préventives pour des régions et pays donnés et en tirant mieux parti du dialogue politique.

Dans le contexte d'une coopération accrue dans un certain nombre de domaines d'activité et de régions géographiques avec la Présidence, le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne et la Commission, le Secrétaire général de l'OSCE a également rencontré, le 27 juin 2001, M. Brian Crowe, Directeur général et chef de la Direction générale des relations extérieures du Secrétariat du Conseil. Accompagné de ses collègues représentant, entre autres, le Groupe de la planification des politiques et de l'alerte précoce, le Centre de situation et l'état-major, M. Crowe est arrivé à Vienne pour des consultations prolongées au Secrétariat. Les discussions ont notamment porté sur la coopération en matière de consolidation des institutions et de bonne gouvernance et sur les possibilités d'échanges de vues périodiques à l'avenir, de programmes de formation communs à l'intention du personnel et d'échanges de personnel pour des périodes de courte durée.

Le 28 septembre 2001, sur l'invitation de la Présidence belge de l'Union européenne et du Président du Comité politique et de sécurité, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole à un déjeuner de travail du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. A cette date, le Conseiller pour les questions de police du Centre d'opérations de l'OSCE a assisté, au niveau des experts, à une réunion sur les aspects techniques de la coopération avec l'Union européenne en matière de mise en oeuvre de l'Accord-cadre. En outre, une rencontre a été organisée avec le Directeur général Brian Crowe, qui est chargé, au sein du Secrétariat du Conseil, d'élaborer des politiques concernant le terrorisme et qui a brièvement exposé les premières mesures que le Secrétariat du Conseil prend actuellement, en coopération avec la Commission européenne, pour concevoir de nouveaux moyens d'action.

Au cours de la période considérée, la coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été très concrète. Le partenariat entre l'OTAN et l'OSCE est en

grande partie influencé par la coopération pratique sur le terrain et appuyé par des réunions de haut niveau et au niveau des cadres, qui se tiennent au siège. Les relations en matière de coopération ont été encore renforcées par un échange de lettres entre les deux organisations sur la contribution de l'OTAN à la sécurité d'observateurs internationaux dans l'ex-République yougoslave de Macédoine le 11 octobre 2001.

Le Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson a, pour la première fois le 2 novembre 2000, pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE. Il a passé en revue les différentes manières dont les deux organisations avaient intensifié leur coopération, leurs avantages comparatifs et les moyens d'améliorer encore cette coopération. En évoquant le cas de la Bosnie et du Kosovo à titre d'exemples intéressants de coopération sur le terrain, Lord Robertson a préconisé de poursuivre la coopération entre les deux organisations au niveau institutionnel. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de renforcer la coopération par des contacts personnels informels, un plus grand nombre de visites réciproques de représentants de rang élevé, des réunions d'information périodiques sur les activités de l'OTAN dans le cadre du Conseil permanent de l'OSCE et l'organisation de séminaires communs OTAN/OSCE sur des questions clefs telles que les relations civilo-militaires, la sécurité du public lors d'opérations de maintien de la paix et la gestion rapide de crises. En conclusion, le Secrétaire général a déclaré qu'il considérait un rapprochement entre l'OTAN et l'OSCE comme un impératif stratégique dans le cadre de la sécurité européenne.

Sur l'invitation du Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson, le Secrétaire général de l'OSCE s'est rendu à Bruxelles le 17 mai 2001 pour prendre la parole à la réunion du Conseil de partenariat euro-atlantique. S'agissant de l'importance d'une représentation réciproque sur le terrain, le Secrétaire général a évoqué à titre d'exemple la représentation active de l'OSCE à l'exercice de gestion des crises CMX 2001, auquel elle a participé aux côtés du personnel de la Cellule de réaction politique. Auparavant, la présence de l'OSCE aux exercices CMX s'était limitée à l'observation. Le Secrétaire général a également fait état de

l'appui que l'OSCE apportait à l'application de mesures de confiance en Serbie du Sud et de la coopération entre la KFOR et la Mission de l'OSCE au Kosovo à l'occasion des élections générales au Kosovo, et a souligné l'importance de la coopération entre les deux organisations, de même qu'avec l'Union européenne, pour trouver des lignes de conduite et positions communes.

Au cours de sa visite, le Secrétaire général de l'OSCE a également eu un entretien avec le général Balazino, Secrétaire général adjoint de l'OTAN, avec lequel il a examiné la situation en Europe du Sud-Est, en particulier en Serbie du Sud. Le Secrétaire général de l'OSCE a informé le général Balazino des activités de l'OSCE dans cette région, notamment des préparatifs en vue de la formation de la police et des élections au Kosovo.

L'OSCE et l'OTAN ont continué à renforcer les contacts au niveau du siège grâce à des réunions périodiques entre membres du personnel. Au cours de la période considérée, les deux organisations ont tenu des réunions communes le 6 novembre 2000 et le 28 mars 2001. Après avoir donné des informations sur leurs domaines d'activité, les participants ont examiné la situation dans des régions de conflit, comme par exemple dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la République fédérale de Yougoslavie et au Kosovo, et réfléchi aux possibilités d'améliorer la coopération entre les deux organisations. A côté de ces réunions périodiques entre membres du personnel, un certain nombre de réunions de coordination ont eu lieu au sujet de la mise en oeuvre de l'Accord-cadre, réunions auxquelles ont souvent assisté des représentants de l'OSCE, de l'Union européenne, de l'OTAN, du HCR et du Conseil de l'Europe.

Un exemple concret de cette coopération est l'atelier commun entre le Conseil de partenariat euro-atlantique et l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, qui a été organisé conjointement par les gouvernements suisse et azerbaïdjanais à Bakou (Azerbaïdjan) les 21 et 22 juin 2001. Le Secrétaire général de l'OSCE a prononcé l'allocution d'ouverture lors de cette réunion et demandé instamment aux deux organisations de poursuivre leur coopération dans ce domaine et d'établir des

projets pilotes sur les questions relatives aux armes légères.

La coopération entre l'OSCE et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est, au cours des dernières années, considérablement développée sur le terrain, où les mandats respectifs des deux organisations se recoupent. Prenant la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 30 août 2001, le Directeur général de l'OIM Brunson McKinley, a reconnu que l'intérêt que l'OSCE portait à la sécurité au sens le plus large en faisait un excellent forum de discussion sur les questions de migration qui affectent de nombreux aspects de la stabilité et de la sécurité. Il a souligné que le domaine où la coopération entre l'OIM et l'OSCE était la plus vaste portait sur les mesures de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier en raison du rôle actif de l'OIM au sein de l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains présidée par le BIDDH (OSCE) dans le contexte de la Table de travail III du Pacte de stabilité. En conclusion, le Directeur général a parlé d'autres domaines de coopération, tels que le renforcement des capacités en matière de gestion et de stabilisation des migrations grâce à une bonne administration des affaires locales, et souligné que pratiquement tout ce que faisait l'OIM était applicable à l'espace de l'OSCE. Le mémorandum d'accord signé le même jour n'a été qu'une simple reconnaissance officielle du développement des relations entre l'OIM et l'OSCE.

Le 25 octobre 2001, le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Jakob Kellenberger a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE en soulignant le solide partenariat qui existait entre les deux organisations en particulier pour ce qui est des opérations sur le terrain. Il a ensuite donné un compte-rendu détaillé de l'interaction entre les deux organisations dans les endroits où elles avaient établi une présence sur le terrain. En outre, il a déclaré que s'il était possible de relever plus facilement certains défis dans l'espace de l'OSCE que dans d'autres régions du monde, l'existence de l'OSCE et ses activités y étaient certainement pour quelque chose. A la suite de son allocution devant le Conseil permanent, M. Kellenberger a eu avec le Secrétaire général de l'OSCE un entretien qui a en outre

mis en évidence les domaines de coopération concernant les questions de sécurité et la formation sur le terrain. Un intérêt particulier a été accordé à la situation actuelle en Afghanistan et dans les pays voisins qui sont membres de l'OSCE.

L'importance de la coopération régionale et sous-régionale a fait l'objet d'une attention particulière, en tant que facteur propre à renforcer la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE, ce qui favorise l'intégration de certains pays dans des structures plus vastes. Les relations entre le Secrétariat de l'OSCE et les organisations régionales et sous-régionales ont continué à se développer selon les principes énoncés dans la Plate-forme pour la sécurité coopérative.

Sur l'invitation du Ministère italien des affaires étrangères, le Secrétaire général de l'OSCE a assisté, le 22 juin 2001 à Milan, à la Réunion ministérielle de l'Initiative centre-européenne, où il a fait une déclaration et invité à cette occasion ses homologues à examiner des domaines éventuels de coopération.

Le Secrétaire général de l'OSCE a eu des entretiens avec Mme Helle Degn, Commissaire au développement démocratique du Conseil des Etats de la Baltique, le 29 mars 2001. Cet entretien a porté sur les moyens de promouvoir la coopération et les échanges d'information entre l'OSCE et le Conseil des Etats de la Baltique.

Le Secrétaire général du Conseil de la sécurité collective Nikolajenko est venu à Vienne le 13 juin 2001 pour y rencontrer le Secrétaire général de l'OSCE, qu'il a informé du Sommet dudit Conseil qui s'est tenu récemment à Erevan et au cours duquel les participants ont convenu d'intensifier la coopération pour faire face aux nouveaux défis et menaces tels que le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, de même que dans le domaine politique. Les deux interlocuteurs se sont également déclarés disposés à engager un dialogue plus systématique afin de définir une position commune sur les différents aspects de la sécurité.

Sur l'invitation de l'Organisation des Etats américains, le Secrétaire général de l'OSCE a participé et contribué par une

déclaration à la Conférence sur le rôle des organisations régionales et multilatérales dans la défense et la promotion de la démocratie, conférence qui a eu lieu à Washington, D.C., du 19 au 21 février 2001.

Etant donné son approche globale de la sécurité, l'OSCE doit s'intéresser aux questions économiques et environnementales. Dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations internationales, il est donc prévu d'aborder les problèmes économiques et environnementaux pour la sécurité en intensifiant les contacts à ce sujet. Le principal instrument dont dispose l'OSCE à cet égard est le Bureau du Coordonnateur des questions économiques et environnementales de l'OSCE. Au cours de la période considérée, le Bureau du Coordonnateur a instauré des relations de coopération avec un certain nombre d'autres organisations internationales en vue de renforcer l'action commune et d'investir de plus grandes ressources dans des opérations sur le terrain aux fins d'activités économiques et environnementales. C'est à ce titre qu'ont eu lieu plusieurs séries de consultations officielles et non officielles avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres institutions spécialisées de l'ONU, tant au siège que sur le terrain, de même qu'avec la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Dans le cadre de la coopération de l'OSCE avec d'autres institutions financières, le Secrétaire général de l'OSCE a eu des entretiens, le 21 février 2001, avec M. Mats Karlsson, Vice-Président des relations extérieures et des affaires de l'ONU à la Banque mondiale, pour y examiner des questions d'intérêt commun pour les deux organisations partenaires.

Le 10 mai 2001, M. Antonio Maria Costa, Secrétaire général de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a rendu visite à la Présidence en

exercice et au Secrétariat (CPC) de l'OSCE. Le Secrétaire général de l'OSCE a eu avec M. Costa un entretien au cours duquel ils ont examiné, entre autres, les modalités d'une coopération entre l'OSCE et la BERD fondée sur des valeurs et objectifs communs et la spécificité des situations.

Au titre de ses activités courantes, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales organise le Forum économique annuel de l'OSCE. Ce Forum offre un cadre de dialogue entre représentants d'Etats participants de l'OSCE, d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, d'organisations non gouvernementales, du milieu des affaires, du milieu universitaire et des médias. La neuvième Réunion du Forum économique de l'OSCE s'est tenue à Prague du 15 au 18 mai 2001 sur le thème de la transparence et de la bonne gouvernance dans les affaires économiques. Considérant la transparence et la bonne gouvernance comme des éléments essentiels pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE, les participants à la réunion ont convenu qu'il faudrait renforcer la stabilité et le développement économique en créant des institutions adaptées et en mettant en application des mesures judicieuses aux niveaux national et mondial.

Au cours de la période considérée, les relations de l'OSCE avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en matière de coopération se sont nettement développées. Depuis son adoption à la Conférence ministérielle de l'Union européenne à Cologne en juin 1999, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est entré dans sa phase d'activité sous les auspices de l'OSCE. Il offre à la communauté internationale une tribune qui permet une coopération plus étroite entre l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'OTAN, l'OCDE, les institutions financières internationales, les initiatives régionales et les pays de l'Europe du Sud-Est afin d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés.

Les relations qui existent entre l'OSCE et le Pacte de stabilité jouent un rôle important dans la stabilisation à long terme de certains pays et de la région, ce qui est l'objectif pour lequel le Pacte a été institué. L'expérience que l'OSCE a acquise au cours des activités

qu'elle a menées dans tous les domaines lui permet de réagir efficacement en ce qui concerne la prévention des conflits et des situations particulières après un conflit. En outre, l'intérêt que l'OSCE porte aux activités sur le terrain place l'Organisation dans une position unique en son genre pour résoudre des crises et problèmes dans l'Europe du Sud-Est.

L'importance croissante de la coopération entre l'OSCE et le Pacte de stabilité a été démontrée par la nomination d'un Représentant spécial du Président en exercice, l'Ambassadeur Alexander Rondos, le 6 février 2001. Prenant la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 31 mai 2001, l'Ambassadeur Rondos a fait part aux Etats participants de ses toutes premières idées, en tant que Président de la Table de travail I sur la démocratisation et les droits de l'homme, et estimé qu'il importait à cet égard de souligner les questions de minorités, les relations ethniques et la coopération transfrontalière.

L'OSCE dirige avec succès l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains qui relève de la Table de travail III et aide l'Equipe spéciale sur la parité entre les sexes qui relève de la Table de travail I. A cet égard, le Secrétaire général de l'OSCE a eu un entretien, à Vienne le 16 juillet 2001, avec Mme Helga Konrad, Coordonnatrice de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains. Cet entretien a notamment porté sur la décision No 426 du Conseil permanent, en date du 12 juillet 2001, sur la traite des êtres humains et sur les possibilités de coopération avec l'Equipe spéciale en ce qui concerne l'application de cette décision de même que sur l'appui administratif à apporter au bureau de Mme Konrad. Le Conseiller du Secrétariat pour la parité entre les sexes travaille en étroite coopération avec la Coordonnatrice de l'Equipe spéciale et son bureau sur les questions telles que la formation et l'échange fréquent d'informations en particulier pour ce qui est des mesures que doivent prendre les membres du personnel recrutés sur le plan international lorsqu'ils se trouvent face à des victimes de la traite.

Le 11 octobre 2001, le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est Bodo Hombach a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE, et l'a

informé des préparatifs de la Conférence régionale devant se tenir à Bucarest les 25 et 26 octobre 2001 et du rôle qu'il joue pour inciter les pays partenaires du Pacte de stabilité à s'accorder sur un programme de réforme et sur des mesures de coopération régionale. En outre, M. Hombach a informé le Conseil permanent des principaux faits intéressant le Pacte de stabilité survenus au cours de l'année écoulée et de la coopération fructueuse instaurée entre le Pacte de stabilité et l'OSCE dans différents domaines d'intérêt commun.

La Présidence roumaine a accueilli, les 25 et 26 octobre 2001, la deuxième Conférence régionale sur le Pacte de stabilité, qui a mis l'accent sur l'état d'avancement des divers programmes appuyés par les donateurs, sur les progrès réalisés dans l'élaboration de nouvelles stratégies dans le cadre des Tables de travail du Pacte de stabilité et sur le processus mis en place par des acteurs clés pour canaliser les ressources des donateurs vers les domaines prioritaires du Pacte de stabilité. La Conférence régionale, qui a été présidée par la Banque mondiale et par la Commission européenne, était organisée par ces deux institutions avec le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité et le Gouvernement roumain.

A la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, la Présidence en exercice de l'OSCE a établi un groupe de travail sur le terrorisme, présidé par la délégation danoise auprès de l'OSCE. Pour soutenir ce groupe de travail, le Secrétaire général de l'OSCE a créé au Secrétariat une équipe spéciale sur le terrorisme, grâce à laquelle le Conseil permanent de l'OSCE prévoit de présenter, pour adoption à la réunion du Conseil ministériel en décembre 2001, un projet de déclaration sur la lutte contre le terrorisme de même que des recommandations relatives à un plan d'action de l'OSCE. Ce faisant, les engagements internationaux existants, qui ont été adoptés au sein de l'OSCE, de l'ONU et d'organisations régionales européennes, ont été examinés de manière à ce que la contribution de l'OSCE constitue « une valeur ajoutée » à l'action internationale actuelle de lutte contre le terrorisme. Le 17 octobre 2001, le groupe de travail sur le terrorisme s'est réuni avec des experts de l'Office des Nations Unies pour le

contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est. Les experts ont présenté un aperçu des engagements et activités actuels en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement kirghize accueillera la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme. Cette conférence fait suite à la conférence organisée en commun par l'OCDPC et la Présidence en exercice de l'OSCE sur la lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme, qui a eu lieu les 19 et 20 octobre 2000. La Conférence de Bichkek, qui sera organisée en commun par l'OSCE et l'OCDPC, se tiendra les 13 et 14 décembre 2001.

A cet égard, le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Directeur exécutif de l'OCDPC Pino Arlacchi, le 10 octobre 2001, pour discuter des préparatifs de la Conférence de Bichkek de même que des activités et projets des deux organisations pour lutter contre le terrorisme. En outre, dans le cadre des préparatifs de cette conférence, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec l'OCDPC. Une réunion préparatoire renforcée, à laquelle ont participé des experts d'organisations internationales, s'est tenue à Vienne le 5 novembre 2001 en vue d'assurer une préparation minutieuse de la prochaine Conférence à Bichkek.

Le Secrétariat de l'OSCE organise des séminaires et conférences périodiques sur des questions intéressant l'OSCE, réunions qui sont ouvertes aux délégués d'Etats participants de l'OSCE, des partenaires méditerranéens pour la coopération et des partenaires pour la coopération, aux représentants d'organisations internationales et non gouvernementales et des institutions et activités de l'OSCE sur le terrain. Ces séminaires offrent une occasion de dialogue et d'échange d'idées et de recommandations en vue d'activités futures.

Dans ce contexte, quatre séminaires ont eu lieu au cours de la période considérée. La conférence OSCE-Japon 2000 intitulée « Sécurité globale en Asie centrale - échange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie » s'est tenue à Tokio les 11 et

12 décembre 2000. Il s'agissait de la première réunion commune de l'OSCE avec le Japon et en même temps de la première réunion avec l'un de ses partenaires asiatiques pour la coopération.

Les 20 et 21 mars 2001, la Conférence OSCE-Corée 2001 s'est tenue à Séoul. Cette réunion a essentiellement porté sur les outils utilisés avec succès par l'OSCE pour réduire les risques de conflit armé en Europe, et notamment sur l'applicabilité des mesures de confiance et de sécurité dans l'Asie du Nord-Est.

Un séminaire de l'OSCE sur les fonctions de l'OSCE en matière de prévention : expérience, possibilités et tâches, s'est tenu à Kiev les 8 et 9 octobre 2001. Un des thèmes essentiels du séminaire concernait la coopération entre organisations internationales, sous-régionales et non gouvernementales de même qu'entre

établissements universitaires. Le Secrétaire général de l'OSCE a déclaré que le mot clef était le partenariat, en particulier entre les principaux acteurs travaillant de concert dans des situations particulières dans la région « euro-atlantico-asiatique ».

Le séminaire annuel sur la région méditerranéenne s'est tenu à Dubrovnik (Croatie) les 30 et 31 octobre 2001, sur le thème « Exécution des engagements concernant la dimension économique et environnementale de l'OSCE : l'expérience de l'OSCE et l'intérêt qu'elle présente pour la région méditerranéenne ». Ce séminaire a donné aux partenaires méditerranéens pour la coopération de même qu'aux autres participants l'occasion d'échanger des idées et opinions sur l'applicabilité des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans la région méditerranéenne.

INSTITUTIONS DE L'OSCE

BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Conseil de l'Europe

Au titre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a coopéré avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de dispositif existant de tables de travail et d'équipes spéciales. Le BIDDH a été associé au projet OSCE-Conseil de l'Europe de réforme pénitentiaire en Europe du Sud-Est, initiative commune visant à améliorer les conditions de détention et l'administration pénitentiaire dans les pays de la région.

Pendant une grande partie de la période 2000-2001, un représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe était détaché auprès du bureau du BIDDH au Monténégro pour développer la coopération institutionnelle sur le terrain entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe, conformément à une suggestion antérieure du bureau.

En Ukraine, le BIDDH continue à s'employer avec le Conseil de l'Europe à coordonner une étude d'ensemble de la législation du pays en matière de droits de l'homme. Plusieurs ateliers communs traitant de textes législatifs déterminés ont eu lieu.

En Arménie et en Azerbaïdjan, le BIDDH et le Conseil de l'Europe continuent à coopérer dans le cadre de projets de formation du personnel des services pénitentiaires. Des réunions communes auxquelles participaient des experts des deux organisations et des deux pays ont été organisées dans la région.

S'agissant de l'appui aux institutions du médiateur, le BIDDH et le Conseil de l'Europe n'ont cessé de coordonner d'une manière pragmatique leurs activités.

Le BIDDH a coordonné systématiquement ses initiatives visant à soutenir l'action du Représentant spécial de la Fédération de Russie pour les droits de l'homme en Tchétchénie Kalamanov avec le Conseil de l'Europe.

La coopération avec le Conseil de l'Europe et en particulier avec son Assemblée parlementaire a été intensifiée en 2001. Des représentants du BIDDH ont rendu visite au Conseil de l'Europe en mars 2001 et rencontré, à plusieurs reprises, les représentants de la Commission de Venise, de la Direction des affaires politiques, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe afin de mieux coordonner leurs activités et de débattre des moyens d'améliorer encore la coopération, déjà bonne, entre ces institutions.

S'agissant de l'observation des élections, des déclarations préliminaires communes ont été publiées avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à la suite de toutes les élections supervisées par le BIDDH, dont les élections législatives tenues dans les pays suivants : Serbie (RFY), Azerbaïdjan, Moldavie, Monténégro (RFY), Bulgarie et Albanie. A la suite des élections législatives azerbaïdjanaises de novembre 2000, le BIDDH et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont organisé une visite complémentaire, le scrutin ayant dû être répété dans certaines des circonscriptions.

La déclaration relative aux résultats et conclusions préliminaires concernant les élections locales tenues en Croatie en mai 2001 a été publiée avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

Le BIDDH bénéficie du statut d'observateur auprès de la Commission de Venise et participe à nombre de réunions que celle-ci organise. En particulier, le BIDDH et la Commission de Venise ont concouru à l'exécution d'activités relevant de l'assistance électorale. En Arménie, la Commission de Venise et le BIDDH ont rédigé en association étroite des observations recommandant des améliorations spécifiques. En outre, une table ronde organisée par l'OSCE (BIDDH et Bureau de Erevan) et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, qui a eu lieu à Erevan en février 2001, a examiné les amendements à apporter au Code électoral de 1999 avec les représentants des pouvoirs publics, des partis politiques et de la société civile.

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe ainsi que l'Assemblée parlementaire du Conseil ont participé au séminaire du BIDDH sur la dimension humaine consacré aux processus électoraux, qui s'est tenu en mai 2001.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Le BIDDH a coparrainé, dans le cadre du programme « La voix des jeunes », un sondage visant à connaître l'opinion des enfants et des jeunes de 35 pays d'Europe et d'Asie centrale sur des questions fondamentales intéressant la politique, les droits de l'homme et la société. Ce sondage, organisé et coordonné par l'UNICEF, devait préparer la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies consacre aux enfants. Les résultats du sondage ont été présentés le 16 mai 2001 à Berlin à une conférence sur les enfants d'Europe et d'Asie centrale.

Le 27 septembre 2001, au cours d'une réunion tenue en marge de la Réunion de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, l'UNICEF a présenté les résultats du sondage pour sensibiliser les Etats participants, les représentants de l'OSCE et les autres acteurs concernés à l'opinion des enfants et des jeunes. La nécessité de tenir compte de cette opinion dans les programmes de l'OSCE et dans ses actions de promotion a été également évoquée, tout comme le désir de l'OSCE de participer à l'initiative « Mouvement mondial en faveur des enfants ».

Division de l'assistance électorale de l'ONU

La Section des élections du BIDDH a participé à une réunion que la Division de l'assistance électorale de l'ONU avait organisée pour analyser les moyens de garantir l'intégrité de l'observation internationale des élections. La Division a participé au séminaire du BIDDH sur la dimension humaine qui, consacré aux processus électoraux, s'est tenu en mai 2001.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Un accord conclu en 1998 a donné un caractère officiel à la coopération entre le BIDDH et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les deux

organismes se concertent régulièrement à divers niveaux et cherchent, chacun, à soutenir l'autre dans son action en faveur des droits de l'homme.

Au cours du second semestre de 2001, le BIDDH a lancé, dans le cadre de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité, un nouveau projet faisant appel à la coopération du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'UNICEF. Le projet débouchera sur la publication d'un rapport analytique et concis qui inclura une étude de la situation des pays ci-après en ce qui concerne la traite des êtres humains et de la manière dont les pays réagissent à ce phénomène : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Roumanie et Yougoslavie. Le rapport analysera également les travaux disponibles sur l'origine des victimes de la traite, et donnera un aperçu des principales questions et recommandations intéressant les interventions à programmer. Par ailleurs, il contiendra un tour d'horizon pratique des acteurs, initiatives et projets existants et une liste des individus et des organisations participant dans la région à la lutte contre la traite, qui pourraient être contactés.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La coopération entre le BIDDH et le HCR repose sur un échange officiel de lettres de 1998.

Le HCR a contribué au projet du BIDDH concernant l'établissement d'un registre des résidents permanents en Arménie. Dans le cadre de ce projet, les experts du HCR ont apporté une contribution importante à la situation du problème posé par l'enregistrement des réfugiés.

Avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, le BIDDH a continué à coparrainer les suites données à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, qui s'était tenue à Genève en 1996.

Le BIDDH et le HCR ont également coparrainé trois ateliers sur les normes de droit international organisés à l'intention des juges, des procureurs et des avocats de la défense en Ouzbékistan.

Union européenne (UE)

Commission européenne

En 2001, le BIDDH a mis en chantier deux programmes communs avec la Commission européenne, à savoir un programme complémentaire de promotion des droits de l'homme et de la démocratisation en Asie centrale et un autre sur la situation des Roms dans le cadre du Pacte de stabilité. Les activités exécutées en commun par le BIDDH et la Commission européenne ont été pour les deux organismes des entreprises novatrices qui ont marqué leurs relations réciproques dans l'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratisation. Le programme commun pour l'Asie centrale vise à favoriser l'état de droit, la société civile et le respect des droits de l'homme en Asie centrale grâce à l'exécution d'un certain nombre de projets concernant la révision de la législation, l'encouragement du dialogue entre les ONG et les pouvoirs publics, le renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, l'aide aux institutions nationales de défense des droits de l'homme et la réforme pénitentiaire.

S'inspirant du programme pour l'Asie centrale, le BIDDH et la Commission européenne, agissant en association avec le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie, ont commencé en 2000 à exécuter un programme commun visant à réunir, en Biélorussie, les conditions nécessaires à la démocratisation et à la création d'un système politique pluraliste. L'exécution du programme a continué en 2001.

Dans le prolongement des efforts tendant à établir entre les organisations internationales une coopération en bonne et due forme dans les domaines intéressant les Roms et les Sintis, en créant un groupe informel de contact sur les Roms, composé de représentants du BIDDH, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis a également pris part à un programme d'activités commun faisant appel à la coopération de la Commission européenne.

Pour ce qui est de l'observation des élections et de l'assistance technique en la matière, le BIDDH a gardé le contact avec le groupe des élections qui vient d'être créé au sein de la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne. La Commission a participé activement, en mai 2001, au séminaire du BIDDH sur la dimension humaine consacré aux processus électoraux et a été directement associée aux échanges de vues sur la création d'une mission internationale restreinte chargée d'observer l'élection présidentielle en Biélorussie. La Section des élections du BIDDH a participé à une conférence sur le rôle des droits de l'homme et de la démocratisation en matière de prévention et de règlement des conflits, que la Commission européenne avait organisée en mai 2001.

Parlement européen

Le Parlement européen a été associé aux consultations politiques précédant la mise en place de la mission restreinte chargée d'observer l'élection présidentielle en Biélorussie. Le BIDDH a publié avec le Parlement européen la déclaration préliminaire sur le premier tour des élections législatives en Albanie.

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le BIDDH préside l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains, créée en décembre 2000, qui relève de la Table de travail III (questions de sécurité). L'équipe spéciale coordonne les activités des organisations internationales participant à la lutte contre la traite des êtres humains. Elle définit l'orientation générale de ces activités, en accroît la visibilité et aide à définir les priorités internationales. En outre, elle sert de centre d'échange d'informations, rassemblant le savoir-faire accumulé par les différents organismes et experts s'occupant de la traite des êtres humains.

En coordonnant son action avec le Conseil de l'Europe, le BIDDH a mis au point, dans le cadre du Pacte de stabilité, un site Web intitulé *Legislationline* pour faciliter le travail législatif dans les domaines de droit visés par les engagements concernant la dimension humaine pris au titre de l'OSCE. Il s'agit essentiellement d'élargir l'espace juridique dans lequel oeuvrent les législateurs en

ménageant un accès direct à la législation des Etats participants relative à ces domaines.

Le BIDDH a également été associé à un projet régional de réforme pénitentiaire relevant du Pacte de stabilité. En outre, le BIDDH a entrepris de nombreuses activités visant à promouvoir les droits des Roms dans le cadre d'un projet exécuté en coopération avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

En coopérant avec l'Organisation internationale pour les migrations, le BIDDH a soutenu des projets de lutte contre la traite des êtres humains et notamment des projets de recherche concernant le Tadjikistan ou la traite à destination et en provenance des Balkans ou à travers cette région. Le BIDDH coordonne systématiquement avec l'OIM les initiatives prises dans tout l'espace de l'OSCE, et en particulier dans la région relevant du Pacte de stabilité et dans les principaux pays d'origine de la traite, comme l'Ukraine. Le BIDDH et l'OIM ont également échangé des informations sur des cas déterminés de traite et se sont attachés ensemble à faciliter le rapatriement des victimes de la traite.

Le BIDDH a exécuté, en coopération avec l'OIM, son programme de formation dans le domaine des droits de l'homme destiné aux agents de la police kirghize des frontières et a soutenu le programme de l'OIM concernant le retour volontaire, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Roumanie, de personnes dont la demande d'asile y avait été rejetée.

Le BIDDH a coopéré avec l'OIM pour former des membres de la police des frontières en Azerbaïdjan en apportant son concours à un nouveau centre de formation des gardes frontière. L'OIM et le BIDDH ont également organisé un grand atelier sur la législation relative aux migrations et la coopération transfrontalière, qui s'est tenue à Almaty fin octobre 2001. Cet atelier faisait suite à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, qui avait eu lieu à Genève en 1996.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le BIDDH coordonne officieusement ses activités et échange régulièrement des informations avec le CICR. Au niveau du siège, le Directeur du BIDDH et le Président du CICR sont en contact pour évoquer des questions fondamentales. Le chef de l'agence centrale de traçage et de la division de protection du CICR est membre du groupe consultatif du BIDDH pour la prévention de la torture. Les représentants du CICR participent régulièrement aux réunions sur la dimension humaine de l'OSCE organisées par le BIDDH. Sur le terrain, la coopération a donné notamment lieu à la participation d'un expert du CICR à un projet concernant les prisons, la détention préventive et la maîtrise de la tuberculose en Biélorussie, que le BIDDH exécutait avec le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie. Le BIDDH a également coordonné son programme de formation des agents des services pénitentiaires en Asie centrale avec le chef de la délégation régionale du CICR en Asie centrale.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Le BIDDH se concerta avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et lui fournit des informations.

Banque mondiale

Le BIDDH a décidé de compléter le programme de la Banque mondiale concernant la mise en place d'une installation de formation judiciaire au Kazakhstan en organisant des actions de formation à l'intention des juges qui y enseigneront et en contribuant à l'élaboration du plan d'études de droit pénal.

HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES NATIONALES

Conseil de l'Europe

L'ancien Haut Commissaire, M. Max van der Stoep (Pays-Bas), et l'actuel, M. Rolf Ekeus (Suède), qui est entré en fonctions le 1er juillet 2001, ont poursuivi, dans l'intérêt des deux parties, la coopération constructive

avec le Conseil de l'Europe dans les domaines relevant de leur mandat. Des consultations d'experts se sont ainsi tenues régulièrement avec différents services et directions du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec la Commission de Venise.

Au lendemain de son entrée en fonctions, M. Ekeus a reçu le 3 juillet, à La Haye, le Commissaire européen aux droits de l'homme Alvaro Gil-Robbes. Par ailleurs, le Haut Commissaire a rencontré, le 20 juillet, le Secrétaire général Walter Schwimmer et de hauts représentants du Conseil de l'Europe pour s'entretenir d'une vaste gamme de questions d'intérêt commun.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Le Haut Commissaire, agissant en coopération avec le BIDDH, a continué à appuyer le PNUD et le HCR dans leur action visant à établir ou à renforcer les institutions du médiateur dans divers pays. En outre, le Haut Commissaire a continué à collaborer avec le HCR et le PNUD pour organiser et lancer des appels aux donateurs afin d'aider certains Etats à faire face à des situations humanitaires complexes et ayant des conséquences pour les relations interethniques.

Le Haut Commissaire a gardé le contact avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour favoriser notamment le travail du groupe de travail sur les minorités.

Le nouveau Haut Commissaire a rencontré le 19 juillet 2001, à Genève, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Rudd Lubbers afin d'examiner des questions d'intérêt commun et les moyens de renforcer et de développer encore la coopération en cours, qui est fondée sur un arrangement officiel ayant pour origine un échange de lettres entre l'ancien Haut Commissaire et le HCR.

Commission européenne

Le Haut Commissaire est resté en contact et a eu des consultations périodiques avec les services intéressés de la Commission européenne à propos de questions d'intérêt commun d'ordre général ou spécifique. Les relations avec les représentants de la Commission à Bruxelles et dans les capitales concernées ont été maintenues. En particulier, le Haut Commissaire a incité la Commission

européenne à aider à réduire les tensions interethniques en contribuant au financement de différents projets de pays concernant notamment les stratégies adoptées sur le plan national à l'égard des Roms et des Sintis. Cette coopération a également amené la Commission européenne à soutenir par une contribution importante l'Université de l'Europe du Sud-Est dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

REPRESENTANT POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias travaille en coopération étroite avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales intéressées. Le Bureau du Représentant reçoit et analyse des informations provenant d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant des médias. Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, l'association des médias électroniques indépendants en Serbie (ANEM), le Centre du journalisme extrême en Russie et le *Freedom Forum* sont à cet égard parmi ses principaux partenaires. Dans le cadre de la coopération avec les organisations internationales, le Représentant de l'OSCE s'intéresse aux questions relevant de son mandat. Il coopère très souvent avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies.

Conseil de l'Europe

Le Représentant s'occupe, avec le Conseil de l'Europe, d'un certain nombre de questions concernant des pays déterminés ou des problèmes structurels, par exemple en échangeant des informations et en organisant des réunions communes.

En se concertant avec le Conseil de l'Europe, le Représentant a organisé une conférence régionale intitulée « L'indépendance des médias en Europe du Sud-Est : protection des journalistes et contribution des journalistes à la réconciliation, à la promotion de la paix interethnique et à la prévention des conflits », qui s'est tenue à Zagreb du 28 février au 2 mars 2001. Axée sur la situation actuelle des médias en Europe du Sud-Est, la conférence

devait encourager l'élaboration de stratégies régionales en faveur de la liberté des médias.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, agissant avec le Conseil de l'Europe, a préparé un certain nombre d'initiatives concernant l'Ukraine, et en particulier l'analyse d'un projet de législation sur la presse.

Organisation des Nations Unies et Organisation des Etats américains (OEA)

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression se sont rencontrés une deuxième fois lors d'un séminaire, tenu les 29 et 30 novembre 2000 à Londres, qui avait trois grands objectifs : proposer des normes relatives aux principales limites imposées à la liberté d'expression, continuer à encourager une coopération et un échange d'informations plus étroits dans les domaines considérés et permettre un échange de vues avec les ONG et les experts indépendants.

Les trois représentants se sont également entretenus des faits d'importance régionale survenus en Afrique et dans les pays de l'ANASE. A la suite de cet examen, ils ont, dans une déclaration finale, invité à établir des dispositifs régionaux de promotion de la liberté d'expression et des droits de l'homme en général.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a fourni à l'ONU des informations sur la situation des médias dans certains des Etats participants de l'OSCE.

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias s'est occupé de plusieurs questions. Son bureau participe régulièrement aux activités de l'Equipe spéciale sur les médias dont il est membre.

Dans le cadre du Pacte de stabilité, le Représentant de l'OSCE a lancé un projet intitulé « Défense de notre avenir : conteneur-culture itinérant ». Cette bibliothèque - maison communale itinérante a été officiellement

inaugurée à Tuzla (Bosnie-Herzégovine) en présence de nombreuses personnalités internationales et locales. Elle permet dès à présent à des jeunes appartenant à différents groupes ethniques de discuter ensemble de leur avenir commun. Le conteneur-culture itinérant a fait également halte à Osijek (Croatie), à Čačak (République fédérale de Yougoslavie) et Gorāzde (Bosnie-Herzégovine).

Organisations non gouvernementales

Vu la nature de son travail, le Représentant de l'OSCE est en contact suivi avec les ONG s'occupant des médias. Ces dernières fournissent à son bureau des informations concernant des cas concrets de harcèlement des médias par certains gouvernements des Etats participants de l'OSCE. Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, l'Association des médias électroniques indépendants en Serbie, le Centre du journalisme extrême en Russie et *Freedom Forum* sont parmi les plus proches collaborateurs du Représentant. Dans son annuaire intitulé *Freedom and Responsibility*, le Représentant de l'OSCE donne un aperçu général des ONG s'occupant des médias.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Coopération avec d'autres institutions internationales

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a demandé que la coopération entre l'OSCE et les autres organisations internationales et entre les institutions de l'OSCE soit intensifiée. L'Assemblée s'est également employée à améliorer la coordination et la coopération entre les institutions parlementaires internationales.

L'Assemblée parlementaire estime que la Plate-forme pour la sécurité coopérative adoptée au Sommet d'Istanbul de 1999 offre aux organisations de l'espace de l'OSCE une base précieuse pour le développement de leurs relations réciproques. A cet égard, les parlementaires de l'OSCE ont recommandé que l'OSCE et les autres institutions régionales, et en particulier le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'Union européenne et la Communauté d'Etats indépendants, renforcent

leur coopération et coordination afin d'empêcher les chevauchements et de tirer parti des moyens, de l'expérience et de l'infrastructure de chaque organisation pour renforcer et intensifier leurs efforts mutuels.

Dans la Déclaration de Paris adoptée en juillet 2001, l'Assemblée parlementaire a souligné que toutes les institutions de l'OSCE devaient se concerter régulièrement sur les moyens de promouvoir et de renforcer la coopération et l'échange d'informations concernant leurs activités. L'Assemblée parlementaire a également recommandé à l'OSCE d'élargir, en coopération avec le Conseil de l'Europe, son action dans le domaine de la démocratisation, en ce qui concerne notamment la promotion de la réforme du système judiciaire et juridique dans les Etats participants. Elle a noté en outre qu'il fallait promouvoir une démarche coopérative pour résoudre des problèmes concrets dans le domaine économique et environnemental et stimuler le dialogue et la coopération entre les diverses organisations internationales et/ou non gouvernementales actives dans un domaine ou dans une région spécifique.

Coopération au sein de l'OSCE

Depuis leur création en 1991, l'Assemblée parlementaire et son secrétariat international ont instauré à un niveau élevé un dialogue suivi et officiel avec les autres institutions de l'OSCE. Selon une tradition désormais établie, le Président en exercice et les chefs des institutions de l'OSCE assistent à la session annuelle et aux réunions de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire afin d'y rendre compte de leurs activités et de répondre également aux questions des participants.

En outre, les déclarations et résolutions que l'Assemblée parlementaire adopte à ses sessions annuelles sont transmises à la présidence en exercice de l'OSCE et au Conseil ministériel de l'Organisation. Chaque année, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE prend la parole au Sommet ou à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. En novembre 2000, le Président Severin a insisté sur le besoin de transparence et de responsabilité accrues dans les processus de décision de l'OSCE. Il a également souligné la nécessité de remédier à des imperfections comme l'utilisation secrète du

veto dans une OSCE aspirant au consensus et de définir avec précision les compétences des institutions de l'OSCE, notamment celles de l'Assemblée parlementaire, dont les capacités sont sous-utilisées.

L'Assemblée est représentée à tous les niveaux aux réunions officielles de l'OSCE et continue à s'efforcer de maintenir de bonnes relations de travail avec le Secrétariat de l'OSCE à Vienne. En même temps, il faudrait encore amplifier ces rapports et la coordination afin d'éviter la coïncidence des grandes manifestations organisées de part et d'autre, qui empêche parfois les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de participer à certaines activités de l'OSCE.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a également critiqué le fait que la circulation d'informations du siège de l'OSCE à Vienne vers le secrétariat de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Copenhague ne se fasse pas toujours sans heurts et en temps voulu. A sa session annuelle tenue à Paris en juillet 2001, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a adopté à l'unanimité une résolution portant création d'une commission ad hoc sur la transparence et la responsabilité. L'OSCE fera tout son possible pour coopérer avec cette commission.

Le Secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et d'autres membres du secrétariat de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE assistent régulièrement aux réunions de l'OSCE et font parfois office de rapporteur à divers séminaires ou conférences.

En février 2001, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a modifié son règlement pour prévoir des réunions d'hiver. Ces réunions doivent surtout permettre aux membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de se réunir plus souvent et d'améliorer les communications et le dialogue entre l'Assemblée et les autres institutions de l'OSCE. La première réunion d'hiver se tiendra les 21 et 22 février 2002.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère très étroitement avec les opérations de l'OSCE sur le terrain, tant à propos de l'activité de ses comités ad hoc et groupes de travail qu'au cours de visites de son Président et de missions d'observation des élections. Les comités ad hoc de l'Assemblée parlementaire

de l'OSCE sur la Biélorussie, la Moldavie et l'Abkhazie (Géorgie) ont travaillé en coopération étroite avec les opérations de l'OSCE sur le terrain établies dans ces pays. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a pris l'initiative de resserrer les rapports entre l'Assemblée et les opérations sur le terrain et invité les membres de l'Assemblée à se rendre de temps à autre auprès des missions pour s'informer des activités de l'OSCE et pour apporter aux missions un soutien politique. En élargissant ce programme de visites sur le terrain, l'Assemblée parlementaire peut constituer un groupe de parlementaires bien informés qui seraient prêts à approuver, dans leurs parlements nationaux, les demandes de financement des activités de l'OSCE sur le terrain.

L'Assemblée parlementaire a également coopéré de près avec les opérations sur le terrain à propos de projets particuliers comme la table ronde sur les élections au Kazakhstan, dans le cadre de laquelle l'Assemblée parlementaire, le Centre de l'OSCE à Almaty et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ont tenu une série de réunions avec la Commission électorale centrale. En mai 2001, l'Ambassadeur Roy Reeve, chef du Bureau de l'OSCE à Erevan, a en outre rendu visite au secrétariat international à Copenhague pour s'entretenir d'éventuels projets et de la coopération future entre ce bureau et l'Assemblée parlementaire.

En outre, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) dans le cadre de son programme d'observation des élections. En 1997, le Président en exercice de l'OSCE et le Président de l'Assemblée parlementaire ont signé un accord concernant la coopération entre le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Copenhague, qui vise à raffermir la coopération entre les deux institutions dans le domaine de l'observation des élections. Dans tous les cas où l'Assemblée parlementaire a constitué une délégation pour observer des élections, le Président en exercice a chargé l'un de ses principaux membres de diriger la mission d'observation de l'OSCE. L'action globale de l'Organisation sur le terrain a ainsi gagné en visibilité et en crédibilité. Les représentants du BIDDH

assistent souvent, en tant que spécialistes de questions déterminées, aux séminaires et réunions de l'Assemblée parlementaire, et cette dernière est souvent représentée, au niveau politique ou à celui de la direction, à des réunions du BIDDH, au cours desquelles des membres du secrétariat de l'Assemblée font à l'occasion fonction de rapporteur.

La coopération avec les bureaux du Représentant pour la liberté des médias et du Haut Commissaire pour les minorités nationales a été excellente et la participation mutuelle aux séminaires et réunions relève désormais d'une tradition bien établie. A l'automne 2001, l'Assemblée parlementaire a parrainé, avec le Bureau du Représentant pour la liberté des médias, un projet de stages pour jeunes journalistes du Kosovo. Deux journalistes stagiaires venus du Kosovo travaillent à tour de rôle au Bureau du Représentant pour la liberté des médias et à l'Assemblée parlementaire, de l'OSCE. Deux autres stagiaires kosovars travaillent dans la région même du Kosovo. Le projet est financé au titre du prix pour le journalisme décerné par l'Assemblée parlementaire, et le Bureau du Représentant pour la liberté des médias a assumé la responsabilité d'ensemble du programme établi pour les deux stagiaires qui ont participé à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire à Paris.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère aussi étroitement avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et participe activement aux réunions annuelles et aux séminaires préparatoires du Forum économique. Les membres du Bureau de la deuxième Commission de l'Assemblée parlementaire prononcent des discours liminaires et les membres du secrétariat international de l'Assemblée parlementaire ont fait fonction de rapporteur.

Coopération avec d'autres institutions internationales

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué à développer la coopération avec d'autres organismes parlementaires internationaux. Les représentants du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée de l'Union de

l'Europe occidentale, de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'Etats indépendants, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et du Conseil nordique ont assisté à la session annuelle que l'Assemblée parlementaire a tenue à Bucarest en juillet 2000.

En avril 2001, la réunion traditionnelle « 2+2 » rassemblant le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ainsi que le Président du Comité des ministres et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a été transformée en réunion « 3+3 » à laquelle participaient également les présidents des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. En outre, les présidents des deux assemblées et les deux secrétaires généraux ou leurs adjoints tiennent régulièrement des réunions de coordination.

Dans le cadre des missions d'observation des élections, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère aussi avec des institutions parlementaires comme, notamment, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN dont les membres participent souvent à ses missions d'observation. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen coopèrent souvent, sous forme de troïka parlementaire, pour empêcher la répétition d'activités et faire en sorte que la communauté internationale parle d'une seule voix.

En outre, travaillant dans des régions vulnérables où se posent des problèmes particuliers, les comités ad hoc de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont à plusieurs reprises participé avec le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à des troïkas parlementaires chargées d'améliorer la coordination et de renforcer les projets parlementaires internationaux. En Albanie, une troïka parlementaire, composée de représentants des trois instances

parlementaires, a coopéré avec la Présence de l'OSCE en Albanie, pour aider le Parlement albanais à définir des pratiques parlementaires démocratiques et à rédiger une nouvelle Constitution. Il est prévu que cette forme de coopération avec la Présence de l'OSCE en Albanie se poursuivra. En Biélorussie, une troïka parlementaire composée de représentants des mêmes instances parlementaires s'emploie actuellement à promouvoir le dialogue et le développement démocratique. Un projet de troïka parlementaire relevant du Pacte de stabilité a été mis en route pour assurer la présence d'un représentant de chacune des instances parlementaires au sein des différents groupes de travail du Pacte. On espère qu'une troïka parlementaire parviendra à vérifier dans quelle mesure les gouvernements et les organisations internationales respectent les engagements pris tout en aidant en même temps à mener à bien les réformes de structure nécessaires.

Dans une déclaration faite le 29 mai 2001 devant la Commission des affaires étrangères et de la défense du Parlement européen, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a souligné que les instances parlementaires internationales devaient coopérer pour renforcer le contrôle exercé par le Parlement, en ce qui concerne en particulier l'Identité européenne de sécurité et de défense. Le Président Severin a déclaré que les grandes organisations européennes de sécurité et, en particulier, l'OSCE, l'OTAN et l'Union européenne devaient à cet égard poursuivre leur dialogue.

Les comités ad hoc de l'Assemblée parlementaire coopèrent d'ailleurs avec les bureaux extérieurs de tous les autres organismes internationaux, dont en particulier l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE est aussi régulièrement en contact avec les ONG au cours de réunions ou de missions sur le terrain effectuées par les parlementaires.

MISSIONS DE L'OSCE

PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Généralités

Installée depuis quatre ans en Albanie, la Présence continue à être l'une des organisations internationales les plus anciennes et les plus respectées dans le pays. Elle occupe peut être une position exceptionnelle parmi les missions de l'OSCE dans la mesure où, en vertu de son mandat, elle est spécialement appelée à fournir un cadre de coordination souple aux autres organismes. La Présence est ainsi associée à une multiplicité d'activités et coopère étroitement avec un grand nombre d'organisations internationales. Le siège de la Présence, établi à Tirana, est soutenu dans son travail par dix bureaux extérieurs répartis dans le pays et un bureau de liaison à Tirana.

La coopération de la Présence avec ses partenaires internationaux s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre du groupe des Amis de l'Albanie constitué de 39 membres. Ce groupe, qui rassemble les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'Albanie, est la principale enceinte de coopération entre les membres de la communauté internationale présents dans le pays depuis la crise de 1998. Coprésidé au niveau international par le Président en exercice de l'OSCE et la présidence de l'Union européenne, le groupe est présidé au niveau local, à Tirana, par le chef de la Présence de l'OSCE. Pour ce qui est du secrétariat du groupe, la Présence vise à mettre en commun les informations sur les programmes financés par les donateurs et à obtenir un consensus politique sur une vaste gamme de questions. De cette manière, le groupe offre un lieu de rencontre pour examiner des questions de politique et stratégies de réforme intéressant la démocratisation, l'état de droit, la gestion des affaires publiques, le développement économique, la sécurité et l'ordre public. A intervalles réguliers, le groupe convoque des sessions plénières internationales à Vienne ou à Bruxelles pour évaluer le progrès général de

l'Albanie sur la voie de la réforme et de la stabilité.

Coopération future

La Présence demeure la première « escale » pour la quasi-totalité des organisations internationales et de nombreuses ONG internationales arrivant en Albanie. En vertu de son vaste mandat et de son réseau étendu de bureaux extérieurs, elle dispose de connaissances approfondies inégalables au sujet de la plupart des grands problèmes touchant le pays. La Présence donne des informations de caractère général aux représentants d'organismes internationaux en visite et peut aussi leur offrir des analyses de questions spécifiques intéressant notamment la politique et la sécurité.

Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe et la Présence coopèrent très étroitement en ce qui concerne la plupart des grandes questions politiques. Le Représentant spécial du Conseil de l'Europe assiste chaque matin aux réunions de la Présence et le chef de la Présence se rend à Strasbourg une fois par an pour y examiner des questions d'intérêt commun. Au niveau technique, la Présence et le Conseil de l'Europe coopèrent dans les domaines suivants :

- Elections : Grâce à leurs étroites relations de travail, le Représentant spécial et le chef de la Présence sont parvenus à un accord sur la ligne de conduite commune à suivre tant avec les pouvoirs publics qu'avec les partis politiques en matière d'élections. La mission internationale envoyée en Albanie pour observer les élections législatives du 22 juillet 2001 résultait d'une initiative commune du BIDDH et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La Présence a fourni une assistance et un appui aux institutions électorales albanaises concernées.
- Réforme juridique et judiciaire : Le Conseil de l'Europe et le bureau du Conseiller juridique de la Présence ont examiné ensemble la loi sur le Haut conseil de justice, des questions d'administration locale et de police de

même que la réforme du système judiciaire. Par ailleurs, ils ont également coopéré à la mise en place et à l'administration de l'Ecole des magistrats, l'un des juristes du bureau du Conseiller juridique apportant son concours en matière d'enseignement.

- Développement de l'institution du médiateur : Les deux organisations sont représentées au sein du groupe de coordination des donateurs apportant leur appui au médiateur et y participent activement.
- Droits de l'homme : Les deux organisations mettent en commun leurs informations et donnent des avis aux consultants chargés d'analyser différentes questions concernant les droits de l'homme et la réforme du droit. Le bureau des droits de l'homme de la Présence a facilité la participation du Conseil de l'Europe au groupe de travail interministériel sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- Décentralisation : La Présence et le Conseil de l'Europe coopèrent à l'observation des questions de décentralisation. Ils aident le Gouvernement albanais à établir une administration locale efficace conformément à la Constitution albanaise et à la Charte européenne de l'autonomie locale, qui a été ratifiée par l'Albanie.
- Lutte contre la corruption : La Présence et le Conseil de l'Europe ont apporté leur concours à l'établissement du groupe de surveillance anticorruption, qui doit évaluer et analyser les progrès en matière de réformes institutionnelles clés nécessaires pour combattre la corruption.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Depuis 1998, le PNUD exécute son programme « Armes en échange du développement » dans certaines zones d'Albanie. En réponse à des encouragements réitérés du groupe des Amis de l'Albanie, le Gouvernement a lancé, au printemps 2000, un programme de collecte des armes à l'échelle du pays. Les renseignements recueillis par les bureaux extérieurs de la Présence ont laissé

entrevoir des inégalités en ce qui concerne le rythme d'exécution du programme par le Gouvernement et le manque d'équipement et de ressources. Une fois que cette évaluation eut été communiquée au PNUD, il a été annoncé qu'à partir de septembre 2001 le PNUD appuierait le programme exécuté à l'échelle du pays par des activités de sensibilisation du public, d'assistance technique et de contrôle des stocks. La Présence examine également le moyen de faire connaître le Programme du PNUD dans le nord-est du pays, où le taux de collecte a été le plus faible.

Dans le domaine de l'assistance électorale, la coopération entre l'OSCE et le PNUD en la matière a été moins importante que l'année précédente, ce qui reflète une participation réduite du PNUD. Les deux organisations étaient toutefois membres du conseil de gestion du projet Y2001 d'établissement de listes électorales.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) ont aidé la Présence à préparer le matériel pédagogique pour le cours sur la protection des droits de la femme par la police, notamment sur la violence au foyer, la prostitution et la traite. Les éléments de ce cours ont été incorporés dans les programmes des missions de formation de la police en Albanie, à savoir l'Elément multinational de conseil en matière de police de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et le Programme « International Criminal Investigative Training Assistance Programme » financé par les Etats-Unis d'Amérique.

La Présence a également coopéré étroitement avec le représentant du Haut Commissariat aux droits de l'homme pour aider l'Albanie à s'acquitter de l'obligation de présenter à l'ONU des rapports au titre des traités relatifs aux droits de l'homme.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

En 1998 et en 1999, au cours de la crise du Kosovo, des liens très étroits ont été noués entre la Présence de l'OSCE et le bureau du

HCR à Tirana. Le HCR ayant modifié l'orientation de ses travaux en Albanie à la suite du départ des réfugiés du Kosovo, une nouvelle coopération s'est établie au sujet des questions d'asile et de migrations. Le HCR assume, au niveau technique, le rôle de rapporteur du groupe des Amis de l'Albanie, qui examine les questions clés liées aux mesures de surveillance des frontières, à la détention de migrants clandestins, au traitement des détenus et au Plan d'action de l'Union européenne pour l'Albanie et la région voisine. La Présence et le HCR ont élaboré, avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission internationale catholique pour les migrations, un projet d'accord quadripartite sur l'établissement d'un système préliminaire de sélection qui permette d'identifier des migrants clandestins.

Le HCR et la Présence entretiennent des contacts étroits de haut niveau pour examiner les risques d'afflux de réfugiés à la frontière albanaise si la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine venait à se détériorer.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Le bureau extérieur de la Présence à Kukës préside souvent les réunions mensuelles périodiques de la Commission mixte des frontières albanais-kosovares, qui rassemble les représentants de la police et des douanes albanaises et les représentants de la police civile de la MINUK et de la KFOR venant de part et d'autre de ces frontières. La Présence et la MINUK ont également examiné une proposition du Gouvernement albanais d'ouvrir des points de passage supplémentaires à la frontière entre l'Albanie et le Kosovo pour stimuler la croissance économique dans le nord-est de l'Albanie grâce à des échanges commerciaux et en même temps pour lutter contre le franchissement illégal de la frontière et la contrebande. A ce sujet, l'un des nouveaux postes frontières proposés à Morina (district de Tropoja) a été officiellement ouvert au début du mois de juillet 2001.

Union européenne

Etats Membres de l'Union européenne/Conseil des ministres

La Présence coopère avec les Etats Membres de l'Union européenne dans le cadre du groupe des Amis de l'Albanie. De temps à autre, le chef de la Présence prend la parole devant le Comité du Conseil sur les Balkans occidentaux à Bruxelles. Les représentants officiels de la Présence entretiennent des relations suivies, au niveau bilatéral, avec les ambassades des Etats membres de l'Union européenne dans une vaste gamme de domaines et d'activités.

Commission européenne

Les accords de stabilisation et d'association conçus pour stimuler des réformes politiques, institutionnelles et économiques de grande portée constituent l'un des piliers de la politique de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux.

En ce qui concerne l'Albanie, l'Union européenne a décidé qu'il faudrait procéder à d'autres travaux avant de pouvoir ouvrir des négociations sur un accord de ce genre. L'Union européenne a donc établi, au début de l'année 2001, un groupe directeur de haut niveau sous la direction de la Commission, qui a consulté très régulièrement la Présence au cours des préparatifs des trois réunions dudit groupe et sollicité son point de vue sur des questions relatives à la collecte des armes et à la traite des êtres humains. Un grand nombre des questions qui préoccupent la Présence ont été prises en considération dans le rapport final sur le groupe directeur de haut niveau, dans lequel la Commission propose que des négociations soient entamées. Comme suite à ce rapport, la Présence et la Commission ont examiné comment elles pourraient continuer à coopérer étroitement avant et durant le processus de négociation en ce qui concerne les questions de démocratisation, de droits de l'homme et de justice et les affaires intérieures.

Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM)

La Présence et la Mission de surveillance de l'Union européenne en Albanie ont signé un mémorandum d'accord définissant leurs relations. Elles échangent des informations au niveau du siège et assurent la liaison sur le

terrain. La Mission communique à l'OSCE ses rapports sur les questions de sécurité et sur l'environnement politique et social. Les équipes de la Mission travaillent actuellement dans le nord et le sud du pays et effectuent des visites dans les bureaux extérieurs de l'OSCE, qui les mettent au courant de la situation actuelle dans la région.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Avec l'appui et les encouragements de la Présence, l'OTAN a pris la direction du groupe de démilitarisation des Amis de l'Albanie. En tant que rapporteur du groupe, l'OTAN a mis au point un ancien projet britannique prévoyant la mise en place d'une installation qui permette de détruire des munitions instables de même que les munitions recueillies dans le cadre du programme national de collecte des armes exécuté par le gouvernement. L'OTAN envisage de tirer parti de l'installation actuellement utilisée pour démanteler les mines terrestres à Elbasan, au sud-est de Tirana. Le bureau extérieur de la Présence dans cette ville suit l'affaire de près.

La cellule de coordination du bureau extérieur de la Présence maintient une étroite coopération avec le groupe des communications de la zone ouest de la Force de stabilisation du Kosovo (KFOR) installée à Durrës. Ce groupe apportera son concours à l'OSCE en assurant des services d'hélicoptères, notamment l'évacuation de morts ou de blessés, le cas échéant, et des déplacements occasionnels dans des parties éloignées du pays.

Une équipe de l'OTAN chargée d'observer les frontières, temporairement basée en Albanie et composée de quatre officiers assiste à des réunions d'information de la cellule de coordination et des bureaux extérieurs de la Présence pour les aider à établir des rapports sur la situation aux frontières avec les pays voisins, en particulier avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Kosovo.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Présence coopère au jour le jour avec l'OIM pour ce qui est des questions relatives à la traite des êtres humains et aux migrations

illicites en Albanie. Le bureau des droits de l'homme de la Présence rend compte, en coordination avec les bureaux extérieurs, de cas de traite de manière à pouvoir faire appel aux programmes de l'Organisation et de la Commission internationale des personnes disparues pour aider les victimes.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le bureau des droits de l'homme coopère avec le CICR à l'observation des installations de détention provisoire installées dans les commissariats à travers le pays et fournit, le cas échéant, des informations et une assistance.

Union de l'Europe occidentale (UEO)

La Présence a maintenu d'étroites relations avec l'Elément multinational de conseil en matière de police de l'Union de l'Europe occidentale jusqu'à ce qu'il soit supprimé fin mai 2001.

Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI)

La coopération avec la Banque mondiale et le FMI s'inscrit essentiellement dans le cadre du groupe des Amis de l'Albanie. La Présence travaille en particulier avec des directeurs de projet de la Banque mondiale à Washington à des questions intéressant la lutte contre la corruption, la réforme juridique et judiciaire et la réforme de la fonction publique. La Présence et la Banque mondiale ont récemment convenu d'étudier la possibilité de coopérer plus étroitement en ce qui concerne la décentralisation et les droits de propriété. En sa qualité de Président du groupe des Amis de l'Albanie, la Présence participe également à des réunions de coordination des donateurs organisées par la Banque mondiale dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et les questions d'eau et d'hygiène.

Le bureau des questions économiques et environnementales de la Présence est membre du groupe de travail de la Banque mondiale pour la croissance et les stratégies de réduction de la pauvreté. L'OSCE étant le seul membre du groupe de travail qui dispose d'un réseau de bureaux extérieurs, le bureau des questions économiques et environnementales peut fournir quantité de renseignements et conseils provenant de ces bureaux extérieurs.

Dans le cadre de son bureau des questions économiques et environnementales, la Présence coopère étroitement avec le FMI et le Gouvernement albanais à la création d'une agence de promotion des investissements en Albanie.

MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Généralités

Dans l'exécution de son mandat, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine coopère étroitement avec un certain nombre d'organisations et institutions internationales présentes dans le pays. De telles relations de travail ont été établies à tous les niveaux de la Mission. Le chef de la Mission de l'OSCE et le chef adjoint rencontrent chaque semaine les directeurs du Bureau du Haut Représentant, du HCR, de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), de la Force de stabilisation (SFOR) et du Groupe international de police (GIP) pour échanger des informations et coordonner leurs actions. Des membres de la Mission de rang élevé assistent régulièrement aux réunions du Groupe interinstitutions de planification (composé de représentants des mêmes organisations), qui est notamment chargé de préparer les questions à examiner par les directeurs. Au niveau local, toutes les organisations coopèrent étroitement, au jour le jour, en tenant des réunions régulières.

Coopération future

Au cours du second semestre de 2001, il a été convenu que les principales organisations internationales travaillant en Bosnie-Herzégovine entreprendraient ensemble un examen stratégique de l'action globale menée par la communauté internationale afin d'en accroître l'efficacité et l'efficience. Ce processus de rationalisation concernera surtout la planification dans les secteurs fonctionnels, les compétences essentielles des différentes organisations, leurs atouts et faiblesses respectifs et les ressources actuellement mises en oeuvre.

Sur le plan régional, la Mission est également résolue à renforcer l'échange d'informations et d'expertise avec les autres missions de l'OSCE dans la région et avec

d'autres organisations internationales pour ce qui est en particulier des problèmes relatifs au retour des réfugiés.

Bureau du Haut Représentant

Le Bureau du Haut Représentant constitue l'élément principal du dispositif civil d'application de l'Accord de paix de Dayton de 1995, qui charge le Haut Représentant de superviser l'application de ses aspects civils en Bosnie-Herzégovine au nom de la communauté internationale. La Mission travaille en coopération étroite avec les différents services du Bureau du Haut Représentant et elle est membre des groupes de coordination thématiques auxquels participent d'autres organisations internationales ou non gouvernementales (ONG).

L'Equipe spéciale du Bureau du Haut Représentant chargée de la reconstruction et des retours sert de cadre à l'action interorganisations dont le plus grand succès a été sans doute l'élaboration du plan d'application de la loi sur les biens fonciers. Le progrès notable relevé au cours des deux dernières années en ce qui concerne le retour de personnes membres d'une minorité coïncide avec l'adoption d'une loi acceptable sur les biens fonciers et la mise au point du plan d'application. Au niveau du siège, les représentants de l'Equipe spéciale chargée de la reconstruction et des retours, de l'OSCE, du HCR, du plan d'application (MINUBH) et de la commission chargée d'examiner les réclamations concernant les biens fonciers se retrouvent aux réunions de la cellule du plan d'application. Ces rencontres permettent de définir la politique à suivre pour appliquer la loi. Pour des interventions uniformes et la collecte systématique d'informations, le plan d'application est tributaire d'un réseau de pôles locaux constitué en majorité de bureaux extérieurs de l'OSCE. Plus de 90 pour cent des affaires concernant les droits de l'homme relevées par l'OSCE sont liées à des problèmes se rattachant au plan d'application.

L'OSCE, l'Equipe spéciale chargée de la reconstruction et des retours, le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme coordonnent également l'action visant à assurer le retour durable des membres des minorités et à leur garantir l'accès permanent aux services publics.

Présidé par la Mission de l'OSCE, le groupe de travail des services publics a examiné et surveillé les cas de coupure de l'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité que les spécialistes des droits de l'homme de l'OSCE avaient signalés un peu partout dans le pays. Par ailleurs, l'OSCE, le Bureau du Haut Représentant et le HCR définissent en commun la politique en matière de droits de l'homme dans le Centre de coordination pour les droits de l'homme.

Le Groupe de la coordination et des politiques en matière d'enseignement, auquel l'OSCE fournit des éléments d'information sur les droits de l'homme et un appui sur le terrain, qui a une vocation essentiellement pédagogique, est dirigé par le Bureau du Haut Représentant et se compose notamment de représentants de la Banque mondiale, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'UNESCO.

La Mission assiste également aux réunions du Groupe des droits économiques et sociaux que l'OSCE présidait en 2000. Ce groupe constitue la principale enceinte de discussion, d'orientation générale et d'action collective intéressant les droits économiques et sociaux. Tenant compte du travail de ce groupe, le Bureau du Haut Représentant, le HCR, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'OSCE ont élaboré une stratégie de la communauté internationale en faveur de la non discrimination dans l'emploi, qui sert de base à l'action collective.

En mai 2000, l'OSCE, le Bureau du Haut Représentant et le HCR ont créé le groupe de coordination « Roms » en tant que groupe subsidiaire du Groupe des droits économiques et sociaux. Le groupe de coordination permet aux ONG et aux organisations internationales agissant sur le terrain d'échanger des informations et de repérer les carences et les besoins en matière de protection des droits fondamentaux des Roms.

En association avec le Bureau du Haut Représentant, le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires, la Mission soutient la Commission des droits de l'homme (Médiateur et Chambre des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine), la Commission des réclamations concernant les biens fonciers et les Médiateurs des entités. L'OSCE et le Bureau du Haut Représentant participent

chaque mois aux réunions des agents et institutions au cours desquelles les agents des deux entités et de l'Etat, les représentants du Médiateur et de la Chambre des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine examinent des questions concernant la coopération entre institutions nationales de défense des droits de l'homme et le respect de leurs décisions. La Mission appuie l'application des décisions prises par les institutions.

Le Département de la démocratisation de la Mission et son projet de soutien parlementaire ont créé, en 2001, un groupe de coordination avec le Bureau du Haut Représentant pour apporter une assistance internationale à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine. Le groupe de coordination fait fonction de centre d'information sur l'assistance fournie sous l'égide du Bureau du Haut Représentant, de l'OSCE et du projet d'assistance technique de la Commission européenne.

Le groupe de coordination « société civile » qui rassemble les représentants du Bureau du Haut Représentant, de l'OSCE, de l'USAID, de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Conseil de l'Europe, du HCR, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, depuis peu de temps, de la *Fondation Soros* et du Conseil international des agences bénévoles composé d'ONG s'emploie à faire en sorte que les ONG disposent dans tout le pays d'un cadre juridique efficace. Grâce à l'action du groupe, la Chambre des représentants du Parlement de l'Etat a adopté la loi sur les associations et les fondations. De plus, le Département de la démocratisation participe au groupe de coordination « parité entre les sexes » (avec le Bureau du Haut Représentant, l'UNICEF, le HCR, le PNUD et l'OIM) qui coordonne de nombreuses initiatives et activités touchant à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Agissant en coopération avec le Bureau du Haut Représentant, le Département des médias de la Mission a continué à s'intéresser à la législation sur la presse, à la loi sur la liberté d'accès à l'information et à la loi sur la diffamation, et à l'application de ces textes. Au cours du premier semestre de 2001, le Département a mené à bien la transformation de radio FERN en un service public de Radio et de télévision de Bosnie-Herzégovine (BH

Radio 1). Cette transformation a été rendue possible par la coopération entre l'OSCE et le Bureau du Haut Représentant et les concours financiers et autres fournis par la Commission européenne, le Gouvernement suisse et d'autres donateurs ayant soutenu Radio FERN. La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine est également chargée de la permanence téléphonique pour les médias libres, qui offre aux journalistes un moyen de signaler des cas de tracasseries, de menaces et d'ingérence auxquels ils sont exposés du fait de leur travail. La permanence téléphonique coordonne son action avec l'Agence de régulation des communications (auparavant appelée Commission des médias indépendants), l'ONU/GIP, le Bureau du médiateur et le Bureau du Haut Représentant pour réagir aux cas de menaces, d'intimidation ou d'ingérence.

Le Département des élections et de la mise en oeuvre de leurs résultats est en relation suivie avec le Département juridique du Bureau du Haut Représentant pour les questions électorales, et en particulier les activités intéressant la loi électorale permanente. Le Département des élections et de la mise en oeuvre de leurs résultats a également travaillé, en association étroite avec le Bureau du Haut Représentant, à la création d'une commission électorale et de son secrétariat et à l'établissement du budget correspondant. Par ailleurs, le Département coopère régulièrement avec le Département politique du Bureau du Haut Représentant dans les domaines intéressant les municipalités et les cantons, dont notamment l'évaluation du comportement de certains fonctionnaires et les sanctions à prendre à leur égard.

Le Département de la stabilisation régionale travaille en liaison directe avec la cellule militaire du Bureau du Haut Représentant. L'OSCE, le Bureau du Haut Représentant, la SFOR et la MINUBH participent au groupe de travail sur la politique commune de sécurité qui est chargé d'examiner les questions militaires et de coordonner les activités y relatives.

Conseil de l'Europe

Le Département des droits de l'homme de la Mission a informé à plusieurs reprises les rapporteurs du Conseil de l'Europe des problèmes d'adhésion. Le Bureau du Haut

Représentant et le Conseil de l'Europe chargent la Mission de suivre les demandes de restitution de biens fonciers pour contredire les affirmations des ministres et fonctionnaires locaux selon lesquelles la situation en Bosnie-Herzégovine s'est normalisée. Avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, la Mission s'occupe aussi de la rédaction de textes législatifs, comme par exemple des nouvelles lois sur le service judiciaire, le médiateur de la Republika Srpska et la fusion de la Cour constitutionnelle et de la Chambre des droits de l'homme.

En mars 2001, la Mission a organisé avec le Conseil de l'Europe une table ronde sur les Roms et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, réunion qui relevait d'un projet commun Conseil de l'Europe/OSCE (BIDDH) intitulé « les Roms dans le Pacte de stabilité ».

A la suite de la publication par le Conseil de l'Europe des conditions à satisfaire en matière d'objection de conscience et de service civil, le Département des droits de l'homme de la Mission a entrepris, avec le Bureau du Haut Représentant, le HCR et le Conseil de l'Europe, de détecter toute violation des droits de l'homme et d'élaborer une stratégie visant à réaliser les réformes nécessaires du système juridique. Cette campagne a amené le Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine à présenter un nouveau projet de loi sur la défense.

A l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre 2000), l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont fourni et distribué ensemble du matériel pédagogique sur les droits de l'homme aux écoles secondaires du pays tout entier. Par ailleurs, le Département de la démocratisation de la Mission prend avec le Conseil de l'Europe des initiatives concernant la bonne gestion des affaires publiques, et notamment la formation à l'administration publique, la promotion des femmes dans la vie publique et le développement de la société civile.

Organisation des Nations Unies (ONU) ***Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme***

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a assumé la direction des actions intéressant la lutte contre

la traite des femmes, fait appel aux agents du GIP dans le pays pour donner effet à la politique qu'il définit. Il a été convenu que les spécialistes des droits de l'homme de l'OSCE saisissent également les agents du GIP des affaires de traite de femmes, afin de limiter le nombre de personnes intervenant dans chaque cas.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Comme le prévoit l'Annexe 7 de l'Accord de paix de Dayton, le HCR dirige les activités relatives au retour des réfugiés. La Mission de l'OSCE coopère avec le HCR, intervenant auprès des autorités en cas de violences liées aux retours et à propos de questions dont dépend la pérennité des retours, comme l'emploi, l'éducation, l'enregistrement, l'accès aux documents et aux services publics. La Mission s'intéresse en outre à des questions débordant les frontières du pays, qui concernent notamment la restitution des biens privés et la détention de rapatriés appartenant à une minorité.

Groupe international de police de l'Organisation des Nations Unies (GIP)

Le GIP est le chef de file pour les questions relatives à la police. Le Département des droits de l'homme de la Mission lui apporte son soutien lorsque des questions intéressant les droits de l'homme sont abordées et que le GIP ne dispose pas, à un endroit donné, de spécialiste des droits de l'homme. Le Département des droits de l'homme a également accumulé une certaine compétence en ce qui concerne la procédure à suivre par la police au cours des expulsions. Les spécialistes des droits de l'homme et les agents du GIP assistent aux expulsions afin de contrôler si la police locale agit conformément à ces normes.

Le Centre d'opérations communes de la Mission est en liaison suivie avec le GIP en échangeant chaque jour des informations opérationnelles et des renseignements propres à aider le GIP à superviser la façon dont la police locale réagit à l'agitation ou aux troubles liés aux expulsions ou aux problèmes de rapatriement. Au cours des élections générales du 11 novembre 2000, le GIP a établi par écrit avec la police locale un plan de sécurité pour chaque bureau de vote.

Le Département de la démocratisation de la Mission se concerta avec le GIP à propos d'initiatives visant à combattre la corruption dans le cadre de son programme de financement et de mise en place de l'infrastructure municipale.

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

Avant l'achèvement, en décembre 2000, du projet d'évaluation de système judiciaire exécuté par la MINUBH, l'OSCE et le Bureau du Haut Représentant qui étaient associés à ce projet, ont rédigé des textes intéressant la réforme du système juridique et judiciaire en Bosnie-Herzégovine, qui prévoyaient un examen du dossier de tous les juges et procureurs. Le Département des droits de l'homme de la Mission a supervisé avec la MINUBH cette procédure et les résultats d'autres activités menées sur le terrain.

Union européenne (UE)

Commission européenne

Le Département de la démocratisation de la Mission a coopéré avec la Commission européenne dans le cadre du programme de microprojets relevant de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, en l'aidant à sélectionner des ONG locales.

Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM)

Un chargé de liaison de l'EUMM passe chaque jour plusieurs heures au Centre d'opérations communes. Au cours des élections municipales et générales, la Mission de surveillance de l'Union européenne (qui s'appelait jusqu'en décembre 2000 Mission de supervision de la Communauté européenne) a apporté à l'OSCE un appui accru en matière de communications et lui a fourni des répéteurs VHF supplémentaires. Un certain nombre de membres de la Mission de surveillance ont participé aux élections en observant des bureaux de vote.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Force de stabilisation (SFOR)

En coopération étroite avec la SFOR, le siège de l'OTAN à Bruxelles et le Bureau du Haut Représentant, la Mission aide les entités à réduire et à restructurer leurs forces et à

élaborer une politique de défense et de sécurité commune. Elle copréside également avec la SFOR le Comité directeur pour la restructuration des forces armées des entités. Agissant en coopération avec le siège de l'OTAN et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (sis à Genève), la Mission de l'OSCE a renforcé les commissions parlementaires chargées des questions de défense en Bosnie-Herzégovine. La Mission collabore également avec la SFOR, le Centre de coordination opérationnelle aérienne de l'OTAN, les forces aériennes tchèques et le Bureau du Représentant personnel pour effectuer des vols d'observation en Bosnie-Herzégovine et renforcer ainsi les mesures de confiance et de sécurité convenues entre les entités de Bosnie-Herzégovine.

Le Centre d'opérations communes de la Mission coopère directement avec la SFOR pour les questions de sécurité. Chaque organisation a détaché auprès de l'autre, à temps partiel ou à plein temps, un attaché de liaison chargé de la coordination et de l'échange d'informations. Le plan d'action d'urgence de l'OSCE est strictement coordonné avec le plan de la SFOR.

La SFOR a également assuré la sécurité des représentants de l'OSCE au moment des élections générales du 11 novembre 2000, se chargeant de protéger les personnes bénéficiant d'un statut spécial (superviseurs du scrutin, observateurs internationaux et personnel électoral de base). Le personnel de la SFOR a participé à la formation des superviseurs de l'OSCE grâce à des exposés sur la situation dans le pays et à une formation anti-mines. Lorsque cela était nécessaire, des équipes de liaison de la SFOR ont été affectées au Centre d'opérations communes ainsi qu'à tous les centres régionaux et bureaux extérieurs de l'OSCE afin de leur fournir sur place des conseils et d'assurer la liaison avec les formations de la SFOR sur le terrain et au siège.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a tiré parti de l'expertise et du réseau de bureaux de l'OIM pour organiser et mener à bien le vote par correspondance à l'occasion des différentes

élections qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Cette coopération a été indispensable pour permettre à des centaines de milliers de réfugiés de Bosnie-Herzégovine d'exercer leur droit de vote. Par ailleurs, l'OIM a joué un important rôle consultatif au moment de la prise en charge par les autorités nationales du programme de vote par correspondance et de la réinstallation de l'opération à Sarajevo.

Banque mondiale

Le Département de la stabilisation régionale de la Mission a coordonné avec la Banque mondiale et d'autres partenaires ses activités relatives à la préparation d'un audit du budget de la défense de 2000, qui visait à améliorer la transparence des budgets en Bosnie-Herzégovine. Un comité directeur constitué par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OSCE et d'autres organisations a mis en commun les compétences existant dans ce domaine.

La Mission s'est également employée, avec la Banque mondiale, à rendre viable la situation des rapatriés. Assumant la présidence du Groupe des droits économiques et sociaux, le Département des droits de l'homme a appuyé la réforme du droit du travail et la lutte contre la corruption. Par ailleurs, la Banque mondiale, coordonnant son action avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, propose une formation aux banques et aux entreprises assurant des services publics. Ces programmes de formation complètent la formation à la mise au point de projets d'infrastructure viables que l'OSCE propose aux pouvoirs locaux.

Institutions de l'OSCE

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Département des droits de l'homme de la Mission sert de lien entre le Conseiller du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis et les ONG Roms en Bosnie-Herzégovine et soutient l'action dudit conseiller en participant à ses projets et autres activités.

Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a chargé l'un de ses membres de la représenter au comité consultatif du projet de soutien parlementaire. Le comité examine le

fonctionnement de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine et suit le progrès des échanges et des actions de formation relevant du projet. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE jouant depuis juin 2001 un rôle essentiel au sein de la Table parlementaire du Pacte de stabilité, on s'attend à un renforcement de la coopération entre l'Assemblée parlementaire et le projet de soutien parlementaire.

Divers

Agence de régulation des communications (auparavant appelée Commission des médias indépendants)

Agissant avec le concours de l'Agence de régulation des communications, le Département des médias de la Mission s'est attaché à créer un conseil de la presse qui devrait, selon elle, devenir un dispositif d'autorégulation de la presse. L'OSCE continue à soutenir, en lui apportant son assistance, le secrétariat du Conseil de la presse et sa procédure de renvoi de cas. Tous ces travaux ont été rendus possibles par la coopération avec l'Agence de régulation des communications, la Commission européenne et l'*International Research and Exchange Board ProMedia* de l'USAID.

MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Généralités

Dans l'exécution de son mandat, la Mission de l'OSCE en Croatie coopère principalement avec le Conseil de l'Europe, la Mission du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM). Il existe aussi une interaction suivie entre la Mission et les autres institutions de l'OSCE.

La Mission coopère régulièrement ou au cas par cas avec plusieurs autres organisations internationales représentées en Croatie : la Commission internationale des personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour les questions relatives aux personnes disparues, le Bureau de liaison du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) en ce qui concerne la

coopération de la Croatie avec le Tribunal de La Haye, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour ce qui est des projets liés aux retours et de la traite des êtres humains, le Groupe international de police (GIP) en Bosnie-Herzégovine pour les questions de police, la SFOR pour les questions de sécurité transfrontalière, le Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour les accords politiques conclus entre le Gouvernement et l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) en ce qui concerne la région du Danube, le Programme d'assistance de l'ONU à l'action antimines, l'Elément multinational de conseil en matière de police de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en ce qui concerne le déminage et la sensibilisation aux dangers des mines.

Coopération future

La Mission prévoit d'intensifier ses contacts avec le BIDDH (OSCE) en ce qui concerne la question des Roms pour l'élaboration de projets communs avec l'Union européenne.

Dans le domaine de la démocratisation, il est prévu de renforcer les capacités et la viabilité des ONG locales, en continuant ainsi à développer et à consolider la société civile en Croatie. En outre, la Mission prévoit de concevoir en commun avec des partenaires de Bosnie-Herzégovine et de Yougoslavie des activités et projets transfrontaliers dans le domaine de la démocratisation. La Mission, qui a depuis longtemps pour objectif d'appuyer et de promouvoir les médias privés se propose d'organiser une formation spécialisée pour des sociétés privées de radiodiffusion, en invitant des spécialistes à parler de sujets précis.

Conseil de l'Europe

La Mission et le Conseil de l'Europe ont continué à coopérer dans le domaine de la réforme législative et de la mise en oeuvre des obligations découlant des traités. Cette coopération a été particulièrement intense en ce qui concerne la liberté des médias, domaine dans lequel le Conseil est l'organe normatif en Europe. Un échange intense a eu lieu à propos des lois régissant les droits des minorités, en

particulier de la loi constitutionnelle sur les droits des minorités qui en est encore à la phase de préparation, les autorités croates consultant à ce sujet la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, qui lui fournit des conseils d'experts. La Mission travaille étroitement, en leur fournissant des informations de caractère général, avec les représentants des organes politiques du Conseil de l'Europe - Assemblée parlementaire et Comité des ministres - de même qu'avec les membres des comités d'experts indépendants qui surveillent que la Croatie respecte les obligations découlant de traités relatifs aux droits de l'homme.

La Mission a organisé avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Conseil de l'Europe une conférence sur la liberté des médias à Zagreb du 28 février au 2 mars 2001. Une centaine de spécialistes des médias de 17 pays, d'ONG et d'organisations internationales s'intéressant aux médias ont examiné la question de la protection des journalistes, de leur rôle dans le processus de réconciliation et de la promotion de la paix entre les ethnies.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Mission a des contacts ad hoc et sur demande, au niveau central et au niveau des bureaux extérieurs, à des fins d'échange d'informations.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Dans le contexte du retour des réfugiés et des personnes déplacées, la Mission organise régulièrement des réunions communes avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de suivre les arrestations pour crimes de guerre et les procédures en cours en Croatie. Plusieurs autres organisations internationales concernées, comme par exemple le Bureau de liaison de l'ONU, le CICR et le HCR, de même que des représentants de l'ambassade des Etats-Unis, de l'Union européenne et du Bureau de liaison du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie prennent également part à ces réunions. A la demande du bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme à Zagreb, la Mission organise des

réunions d'information et fournit d'autres informations sur les questions et normes relatives aux droits de l'homme relevant du mandat des deux organisations.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Les missions de l'OSCE et du HCR en Croatie ont chacune un mandat bien spécifique mais complémentaire et coopèrent, tant au niveau du siège que sur le terrain, pour les questions liées au retour. La Mission de l'OSCE et le HCR coopèrent pour prêter conseil et assistance, en se fondant sur une matrice commune d'intervention personnalisée, aux personnes qui s'adressent aux bureaux des deux missions sur le terrain et pour conseiller le Gouvernement au sujet des réformes législatives concernant le retour des réfugiés, et en particulier les questions de restitution des biens. Cette matrice avait du être complètement mise à jour au début de 2001. La Mission coopère avec le HCR de même qu'avec le Bureau du Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine dans le but de fournir des informations aux personnes envisageant de retourner en Croatie ou en Bosnie-Herzégovine. La Mission en Croatie a récemment intensifié sa coopération avec le HCR en Yougoslavie et commencé à coopérer avec la Mission de l'OSCE à Belgrade.

Conformément à son mandat et aux dispositions de l'Accord de Dayton (Annexe 7), le HCR est l'organisme chef de file pour le rapatriement des personnes déplacées lors du conflit de 1991-1995 dans l'ex-Yougoslavie. Constatant que leurs mandats se chevauchent dans certains domaines essentiels, les deux organisations ont convenu en 1998 de créer un organisme régional chargé d'appuyer et de coordonner des opérations et activités communes. C'est à la suite de cette initiative qu'ont été créés le groupe chargé de coordonner le retour au niveau central de même que les groupes (coprésidés par les deux missions) chargés de faciliter le retour dans les différents secteurs qui relèvent respectivement des centres de coordination de l'OSCE et des bureaux extérieurs du HCR responsables des zones de Knin, de Sisak et de Vukovar. Les groupes chargés de faciliter le retour dans les différents secteurs ont en particulier pour objectif de

mettre en commun l'information et de concevoir, sur le plan opérationnel régional, des stratégies, des activités et une assistance propres à encourager des retours durables. Cela a permis aux deux missions de mieux utiliser les ressources disponibles et d'éviter tout chevauchement d'activités afin de soutenir plus efficacement le processus de retour dans la région et d'adopter une position internationale commune dans les rapports avec le Gouvernement croate et les partenaires régionaux. Ces structures font également pendant à l'Equipe spéciale chargée de la reconstruction et des retours en Bosnie-Herzégovine afin de faciliter les rapatriements d'un pays à l'autre.

En outre, des réunions hebdomadaires de coordination au niveau des chefs adjoints de mission et des chefs de bureau, auxquelles assistent également des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Bureau de liaison de l'ONU et de la Mission de surveillance de l'Union européenne, contribuent à assurer un échange régulier d'informations.

Tribunal pénal international des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie

La Mission est en contact constant avec le bureau du Tribunal pénal international à Zagreb. Grâce à des réunions périodiques, la Mission et le Tribunal pénal international collaborent en ce qui concerne les poursuites pour crimes de guerre et la recherche de personnes disparues. Sur le terrain, la Mission fournit une assistance technique dans le cadre de son mandat, par exemple en observant à l'occasion l'exhumation de victimes de crimes de guerre.

Groupe international de police de l'Organisation des Nations Unies (GIP)

La Mission a de temps à autre des contacts avec le GIP, au niveau des bureaux extérieurs, au sujet de questions de police.

Union européenne

Commission européenne

La Mission coopère avec la délégation de la Commission européenne à Zagreb sous forme d'échange d'informations de même qu'avec le Arbeiter-Samariter-Bund, agent d'exécution de la Commission européenne, pour les questions opérationnelles concernant le retour et la reconstruction.

Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM)

Dans le domaine des affaires politiques, la Mission de surveillance de l'Union européenne (connue jusqu'en décembre 2000 sous le nom de Mission d'observation de la Communauté européenne) et la Mission de l'OSCE échangent régulièrement des rapports et des informations pertinentes, tant sur le terrain qu'au niveau du siège. Des représentants de l'EUMM assistent également aux réunions hebdomadaires de coordination au niveau des chefs adjoints de mission ou des chefs de bureau.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Mission a de temps à autre des contacts avec l'OIM, essentiellement sur le plan local, en ce qui concerne les problèmes de retour. Par ailleurs, la Mission collabore avec l'OIM pour les questions d'asile, de migrations et de traite des êtres humains.

La Mission et l'OIM ont organisé en commun une table ronde sur la traite des êtres humains le 28 novembre 2000. C'est à la suite de cette réunion qu'a été créé un organe de travail sur la traite en Croatie, composé de quatre groupes de travail sur la législation, l'application des lois, la prévention et l'assistance et sur la protection. C'était la première fois que la communauté internationale, le Gouvernement et le Parlement croates et des ONG se rencontraient pour discuter de la traite des êtres humains. A la suite de cette rencontre, le Ministère du travail et de l'action sociale a accueilli une conférence sur la traite en mai 2001. Cette conférence a été organisée et financée par la Commission internationale catholique pour les migrations et l'ambassade du Royaume-Uni. La Mission a assisté à la conférence et présidé un atelier sur les mécanismes de répression servant à lutter contre la traite.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La Mission échange de temps à autre avec le CICR des informations sur des personnes disparues.

Mission d'assistance au déminage de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)

Dans le contexte du retour, les contacts sur le terrain se sont intensifiés en ce qui concerne le déminage et l'information du public sur le problème des mines. Le centre de coordination de la Mission chargé de sensibiliser le public aux dangers des mines essaie, en coopération avec l'UEO et avec la Mission UEO d'assistance au déminage, d'établir des groupes de coordination du déminage par district faisant intervenir, entre autres, les autorités locales et les ONG, et de mettre en oeuvre le Programme de normes internationales pour l'action antimines. La Mission UEO d'assistance au déminage en Croatie sera maintenue sous la responsabilité de la Suède et dans le cadre de l'UEO jusqu'à l'expiration de son mandat actuel.

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

La Mission a continué à contribuer aux travaux du Comité directeur du Pacte de stabilité pour les questions de réfugiés. Depuis février 2001, la Mission participe à la rédaction du programme d'action régionale, qui vise à établir un lien manifeste entre les engagements internationaux des gouvernements de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de la République fédérale de Yougoslavie d'une part, et le besoin concret d'assistance internationale à accorder dans le cadre du Pacte de stabilité. La Mission continuera à aider le Comité directeur à mettre en oeuvre cet important document, qui a été officiellement présenté par le Coordonnateur Bodo Hombach à la veille de la Table régionale qui s'est tenue à Zagreb les 27 et 28 juin 2001.

Organisations non gouvernementales nationales et internationales (ONG)

C'est en particulier grâce à sa présence sur le terrain que la Mission a continué à collaborer avec plusieurs ONG internationales qui travaillent dans les domaines de la reconstruction, de la démocratisation, du développement économique, de l'aide juridique et des médias, comme par exemple le Comité international de secours, CARE (démocratisation), la Commission internationale catholique pour les migrations et

International Research and Exchange Board ProMedia.

Divers

Bureau du Haut Représentant

La Mission reste en contact permanent avec le Bureau du Haut Représentant en ce qui concerne les questions de retour d'un pays à l'autre, la question de la restitution des biens, les droits d'occupation/location, le paiement de retraites et l'application de la loi croate sur l'amnistie de même que la poursuite de criminels de guerre.

MISSION DE L'OSCE EN REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE

Dans l'exécution de son mandat, la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie (RFY) coopère principalement avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations Unies, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une importance particulière a été accordée à une étroite interaction avec l'OTAN (KFOR) et avec la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM) lors du lancement de l'Initiative de police multiethnique de l'OSCE en Serbie du Sud et d'autres mesures de confiance dans la région.

La Mission coopère au cas par cas avec un certain nombre d'autres organisations internationales représentées en RFY, à savoir : le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Commission internationale des personnes disparues, le Bureau de liaison du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Bureau de la Banque mondiale pour les questions de bonne gouvernance, le PNUD pour l'établissement d'un fonds-relais destiné à financer un programme de réforme judiciaire et la formation de juges, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en ce qui concerne les questions de traite des êtres humains et d'établissement de listes d'électeurs hors du Kosovo, l'Agence

européenne pour la reconstruction et le PNUD en ce qui concerne le cofinancement des activités de la Mission relatives à la radiotélévision serbe et de projets intéressants les médias dans les villes de Preševo et de Bujanovac (Serbie du Sud).

Conseil de l'Europe

La Mission et le Conseil de l'Europe coopèrent étroitement dans le cadre de la plupart des activités qu'ils mènent en RFY. De mars à juillet 2001, les deux missions ont partagé les bureaux de l'OSCE jusqu'à ce que le Conseil de l'Europe s'installe dans ses propres locaux à Belgrade le 20 juillet. Le Secrétaire général de l'OSCE et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe ont échangé, le 15 février, des lettres approuvant la coopération mutuelle entre les deux organisations en ce qui concerne la RFY. Cet accord définit les domaines de coopération et de coordination étroites entre les chefs des opérations respectives à Belgrade, et notamment leurs programmes de travail. Ce type d'étroites relations entre les deux missions est maintenu grâce à la participation des représentants du Conseil de l'Europe aux réunions du personnel supérieur de la Mission, à des échanges suivis d'informations et à des réunions d'information, à des visites d'évaluation communes et à la participation à des séminaires et conférences.

Sur la base du programme prioritaire visant à aider la RFY à renforcer les droits de l'homme et l'état de droit dans la perspective de l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe, les deux bureaux ont développé la coopération dans les domaines spécifiques énumérés ci-après.

Moyens de promouvoir et de faire respecter les droits de l'homme, de renforcer l'indépendance et le fonctionnement de la magistrature, et de réformer le système judiciaire :

- Dans le contexte du projet du Pacte de stabilité sur les institutions de défense des droits de l'homme, le programme des activités et projets de la Mission sur les institutions relatives aux droits de l'homme (médiateur) a été communiqué à la Direction générale II du Conseil de l'Europe.

- La Mission et le Conseil de l'Europe ont organisé une réunion de coordination commune à l'intention d'organismes internationaux participant à la formation à l'administration publique en vue de mettre en commun l'information et d'éviter le chevauchement d'activités et les lacunes de programmation.
- Le 9 avril 2001, la Mission a organisé en commun avec le Conseil de l'Europe un atelier sur la réforme judiciaire dans l'objectif de mettre au point un plan d'action cohérent.
- Sur la base d'une étude du système pénitentiaire en Serbie, qui a été effectuée par des experts de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, la Mission de l'OSCE a préparé un ensemble de mesures de réforme des prisons.

Protection des droits des minorités :

- La Mission échange régulièrement avec le Conseil de l'Europe des informations sur des questions liées à la société civile en RFY.
- La Mission a des échanges de vues suivis avec le Conseil de l'Europe en ce qui concerne la révision de lois intéressantes les minorités en RFY.

Liberté d'expression et d'association :

- Périodiquement des consultations se tiennent et des documents sont échangés au sujet de la rédaction de lois sur les organes d'information en RFY, dont la loi sur la radiodiffusion et la télévision, la loi sur les télécommunications et la loi sur la liberté d'information.

Appui de la réforme parlementaire en RFY et en Serbie :

- La Mission et l'Institut international pour la démocratie, dont le siège est au Conseil de l'Europe coopèrent pour apporter leur appui aux institutions parlementaires en RFY et en Serbie. En tant qu'agence chef de file au sein de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la coopération à l'échelle parlementaire, l'Institut international de la démocratie fournit une assistance au Parlement fédéral, alors que l'OSCE apporte son appui au Parlement serbe.

Organisation des Nations Unies (ONU) ***Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme***

Des réunions communes se tiennent périodiquement pour définir des questions d'intérêt mutuel et des actions communes, en particulier en ce qui concerne la Serbie du Sud, ce qui implique une action coordonnée entre la Mission de l'OSCE et le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour améliorer les mécanismes utilisés pour traiter les plaintes relatives aux droits de l'homme, les cas de détention, les avis de disparition et les questions de discrimination. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a convoqué, le 28 juin, la première réunion de coordination relative aux droits de l'homme, qui était destinée à développer la coopération entre les organisations internationales présentes en RFY (cette réunion avait été proposée par la Mission de l'OSCE).

En outre, une coopération s'est également établie dans le cadre du sous-groupe pour les droits de l'homme qui relève de l'organe de coordination pour la Serbie du Sud. Par ailleurs, des représentants du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du Conseil de l'Europe ont participé à un atelier organisé par la Mission de l'OSCE sur l'institution de médiateur type pour la RFY, qui a eu lieu à Belgrade les 9 et 10 juillet 2001.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission de l'OSCE et la Mission du HCR en RFY ont un mandat complémentaire en vertu duquel elles doivent fournir une assistance et un appui aux autorités de la RFY pour faciliter le retour des réfugiés à destination ou en provenance des pays voisins de même que le retour dans leur foyer des personnes déplacées sur le territoire de la RFY.

La Mission tient des réunions périodiques de coordination avec le HCR au sujet du retour de réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine et du retour de personnes déplacées au Kosovo. A cet égard, une attention particulière est accordée, pour tous les dossiers traités, à des formules de règlement interne et à des solutions durables.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Mission a établi une vaste coopération avec le PNUD dans le domaine de la bonne gestion des affaires publiques, domaine où leur mandat respectif est très semblable. La Mission de l'OSCE et le PNUD coordonnent leurs activités et mettent en commun des informations sur les questions liées à la consolidation de la société civile en Serbie du Sud. La Mission a organisé des visites communes pour déterminer les besoins des organisations civiques locales en matière de renforcement des capacités. Un plan du PNUD destiné à appuyer financièrement le développement de la société civile dans la région grâce à un programme de subventions modestes devrait permettre d'améliorer les possibilités de coopération.

Un autre domaine de coopération accrue avec le PNUD concerne l'établissement d'un fonds-relais, qui permettra de remédier à la nécessité impérieuse d'augmenter les traitements des juges et des procureurs de Serbie et de leur dispenser une formation professionnelle complémentaire. L'objectif de la Mission est de recueillir dix millions d'USD pour ce fonds, qui sera ensuite géré par le PNUD.

Le PNUD a également convenu d'aider la Mission en lui envoyant des spécialistes chargés de formuler un programme global de réforme judiciaire en Serbie, qui serait financé par des donateurs. Ce programme prévoirait notamment la création de l'institut de formation judiciaire serbe proposé.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

La Mission coopère avec le Tribunal pénal international à l'observation in situ des exhumations de charniers en Serbie, en y envoyant des spécialistes. Les deux missions échangent des informations au sujet des exhumations et des personnes disparues.

Groupe international de police de l'Organisation des Nations Unies (GIP)

Au cours d'une étude sur la réorganisation de la police yougoslave, en particulier en Serbie, le consultant principal de la Mission pour les questions de police a eu régulièrement des entretiens avec les représentants du GIP. Pour préparer le

lancement, le 4 juin 2001, du projet relatif à une force de police multiethnique en Serbie du Sud, le GIP a fourni des informations sur les meilleures pratiques suivies en ce qui concerne la création d'une force de police en Bosnie-Herzégovine.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

La Mission échange avec le bureau de liaison de la MINUK à Belgrade des informations sur les problèmes politiques qui se posent en RFY à propos de l'établissement de listes d'électeurs hors du Kosovo et des élections à l'Assemblée du Kosovo devant se tenir le 17 novembre 2001. Les experts de la Mission ont également fourni une assistance à des tribunaux de la MINUK au Kosovo.

Union européenne

Etant donné la nécessité de coordonner avec l'Union européenne les activités concernant le processus de stabilisation et d'association de la RFY, la Mission a commencé à coopérer avec la Présidence européenne et la Commission européenne.

Commission européenne

La Mission a instauré des relations avec la Commission au sujet de questions relatives à la lutte contre la corruption. Des représentants de la Mission ont assisté à une table ronde sur la lutte contre la corruption, qui était organisée à l'intention des Etats participants de l'OSCE. Selon l'une des conclusions tirées de cette réunion, les Etats participants de l'OSCE (dont certains sont membres de l'Union européenne) devraient entretenir des contacts étroits et aider la Mission à organiser la formation et à offrir des services d'experts pour les questions relatives à la lutte contre la corruption en RFY.

Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM)

La coopération entre les deux missions se concentre essentiellement sur les échanges d'informations concernant la sécurité et la situation politique en Serbie du Sud, qui intéressent l'exécution du projet de police multiethnique de la Mission. La Mission de surveillance de l'Union européenne (connue jusqu'en décembre 2000 sous le nom de Mission d'observation de la Commission européenne) contribue à la formation de la police dispensée par l'OSCE en envoyant du personnel chargé de surveiller la sécurité du

transport des étudiants albanais à destination ou en provenance des différents endroits où a lieu la formation en Serbie du Sud. La Mission procède également à un échange d'informations avec l'EUMM au sujet de la situation relative aux droits de l'homme et aux droits des minorités en Serbie du Sud.

Agence européenne pour la reconstruction

La Mission a des relations de travail avec le bureau de l'Agence européenne pour la reconstruction à Belgrade. L'Agence a prévu de financer complètement l'audit international indépendant de la radiotélévision serbe (RTS), qui est l'un des éléments fondamentaux du plan OSCE/RTS visant à restructurer le système et à le transformer en un service public professionnel de radio et de télévision. Un cadre de référence pour l'accord entre l'Agence et RTS a été élaboré par le conseiller de l'OSCE pour les questions d'informations qui avait été détaché auprès de la radiotélévision serbe. En vertu de cet accord, c'est la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie qui surveillera la mise en oeuvre de l'accord et la réalisation de l'audit.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force au Kosovo (KFOR)

La Mission a coopéré avec les représentants de la KFOR en Serbie du Sud à des mesures de confiance relatives au lancement, le 4 juin 2001, du projet de force de police multiethnique pour la Serbie du Sud. La Mission a participé, le 27 février 2001 à Bruxelles, à la réunion de coordination OTAN/UE/ONU/OSCE concernant la situation en Serbie du Sud. Les questions de sécurité et l'analyse politique de la situation dans cette région sont examinées régulièrement aux réunions des représentants de l'OSCE, de l'ONU, de la KFOR et d'autres organisations internationales opérant en Serbie du Sud. La KFOR a assuré la sécurité et organisé le transport des représentants albanais aux réunions et négociations avec la Mission de l'OSCE.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le parcours suivi par les victimes de la traite, la loi sur les activités de la police en RFY, la réforme de la police, le mouvement de

réfugiés réinstallés et l'évaluation de la population de personnes déplacées en RFY figurent parmi les questions prioritaires pour la coopération entre les deux missions. Une étroite coordination est également maintenue avec l'OIM en ce qui concerne l'établissement de listes d'électeurs hors du Kosovo pour les élections du 17 novembre 2001 au Kosovo. Des consultations ont eu lieu avec l'OIM pour préparer la Table ronde sur la traite des êtres humains, organisée par la Mission les 19 et 20 avril 2001.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La Mission entretient des contacts suivis avec le CICR en ce qui concerne la coopération de la RFY avec le Tribunal pénal international, la traite des êtres humains, les personnes disparues, le mouvement de réfugiés réinstallés et une évaluation de la population de personnes déplacées en RFY. Les spécialistes de la Mission pour les questions de médias ont eu des consultations avec leurs homologues du CICR au sujet d'une contribution financière éventuelle du CICR, sous forme d'annonce publicitaire payée, au projet de station de radio de la Mission de l'OSCE en Serbie du Sud, projet qui a été lancé le 1er octobre 2001.

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

La Mission a établi avec le Pacte de stabilité une coopération de grande portée couvrant essentiellement des activités relatives à la parité entre les sexes et à la lutte contre la traite des êtres humains.

- Lutte contre la traite des êtres humains : La Mission a organisé, en coopération avec le Coordonnateur du Pacte de stabilité pour les questions de traite, une Table ronde sur la traite des êtres humains, qui s'est tenue à Belgrade les 19 et 20 avril 2001. En outre, la Mission a eu des consultations et entretiens périodiques avec ledit coordonnateur à propos de la stratégie et des activités de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains axées sur la RFY.
- Questions de parité entre les sexes : La Mission a coopéré, avec le président de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité pour la parité entre les sexes, à la

préparation d'une réunion de coordination régionale sur la participation des femmes à la vie politique, qui a eu lieu à Budapest le 16 juin 2001. L'intégration du souci d'équité entre les sexes dans la vie publique et politique de la RFY et le progrès des stratégies mutuelles concernant des mécanismes officiels de promotion de l'égalité entre les sexes en RFY ont fait l'objet de consultations périodiques avec la présidence de l'Equipe spéciale.

Banque mondiale

La Mission de l'OSCE participe aux réunions mensuelles de la Banque mondiale. Au cours de la période considérée, l'action commune a été axée sur la préparation de la conférence de donateurs pour la RFY, qui s'est tenue le 29 juin 2001, l'accent étant mis sur la bonne gestion des affaires publiques et l'environnement. La participation du chef de la Mission de l'OSCE à la conférence de donateurs a facilité une coopération plus poussée entre la Banque mondiale et la Mission. Les possibilités d'élaborer des projets concrets en rapport avec le mandat de la Mission de l'OSCE concernant par exemple l'établissement d'un fonds-relais à l'intention des juges et procureurs de Serbie, l'état de droit, la formation à l'administration publique et la réforme de la police, ont fait l'objet de discussions.

Organisations non gouvernementales nationales et internationales (ONG)

La Mission coopère avec les principales ONG internationales et certaines ONG nationales, en se concentrant sur les domaines d'activité de la Mission énumérés ci-après :

- Bonne gestion des affaires publiques : La Mission et l'ONG internationale intitulée « Centre pour des élections libres et la démocratie » ont organisé en commun, le 13 septembre 2001, une table ronde pour examiner le projet de loi électorale.
- Questions de traite des êtres humains : La Mission a coopéré avec des ONG nationales comme par exemple ASTRA (*Anti-Sex-Trafficking-Action*), le Centre yougoslave de défense des droits de l'enfant à Belgrade, et « *Femina Creativa* » à l'établissement d'un foyer

- pour les femmes victimes de la traite à Padinska Skela près de Belgrade.
- Droits de l'homme : La Mission a organisé, en coopération avec la Commission de juristes yougoslaves défenseurs des droits de l'homme, le Centre de recherches et d'études sur les droits de l'homme et le droit humanitaire et le Centre d'action contre la guerre, un atelier sur le modèle d'une institution de médiateur pour la RFY, qui s'est tenu à Belgrade les 9 et 10 juillet 2001.
 - Réforme des prisons : La Mission entretient des contacts suivis avec le Centre de recherches et d'études sur les droits de l'homme et le droit humanitaire pour les questions concernant la réforme des prisons.
 - Renforcement des institutions parlementaires : La Mission échange régulièrement des informations avec le *East/West Institute* et l'Institut international de la démocratie au sujet de l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des parlementaires aux niveaux de la Fédération et de la République. Elle coopère également avec l'Institut démocratique national des affaires internationales en mettant l'accent sur les questions de développement concernant les partis politiques et sur les programmes d'appui parlementaire.
 - Parité entre les sexes : La Mission a coopéré avec le *STAR Network of World Learning* à l'organisation d'une conférence sur les perspectives des femmes dans le nouveau contexte politique, qui a eu lieu à Belgrade le 22 juin 2001. En outre, la Mission coopère également avec l'ONG *Norwegian People's Aid* pour diriger des activités coordonnées dans le cadre du programme « Les femmes en sont capables », concernant notamment l'établissement d'un programme de formation pour formateurs et d'une documentation pour les formateurs et les futurs participants au cours.
 - Mesures de confiance et de sécurité : La Mission a participé, en avril 2001, à un séminaire, patronné par le Centre de

Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, sur la démocratisation de l'armée yougoslave. Le conseiller de la Mission pour les MDCS a eu des consultations périodiques avec le Centre de Genève au sujet du projet de réforme du secteur de la défense/sécurité de la RFY.

Par ailleurs, la Mission coopère étroitement avec les ONG internationales susmentionnées en vue de trouver des solutions, sur le plan juridique et politique, à la question de restitution des biens aux réfugiés serbes en Croatie et d'améliorer les compétences des juristes de Serbie et de Croatie, de manière à leur permettre de superviser les affaires de restitution des biens dont sont saisis les tribunaux de Croatie et, le cas échéant, la Cour européenne des droits de l'homme.

En outre, la Mission entretient des contacts périodiques en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution d'un projet commun de formation d'une vingtaine de juges et procureurs qui intéresse la RFY et la Serbie.

MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Généralités

La coopération avec des organisations internationales est au centre des activités que la Mission de l'OSCE au Kosovo mène à son siège et sur le terrain. La Mission de l'OSCE fait partie intégrante de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), comme le prévoit la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies. A la suite de l'adoption par le Conseil permanent de la Décision No 305 et d'un échange de lettres ultérieur (19 juillet 1999) entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies, la répartition du travail a été arrêtée et les pouvoirs et les attributions de la MINUK ont été délimités d'une manière plus détaillée.

La structure de la Mission et les rapports entre la MINUK et les organisations internationales - Organisation des Nations Unies, Union européenne et Mission de l'OSCE au Kosovo - ont été également

précisés. Il a été convenu que la Mission de l'OSCE assumerait, à l'égard de la MINUK, le rôle de chef de file pour toutes les questions concernant le renforcement des institutions, dont la formation et le perfectionnement de la police, le développement des médias, la protection des droits de l'homme et de la primauté du droit, la démocratisation et les élections. Toutefois, la coopération au sein de la MINUK englobe aussi la définition de la politique à suivre en matière de retours, de personnes disparues, de droit de propriété, d'état de droit et de magistrature, de société civile et de protection des communautés ethniques. Partie intégrante de la MINUK, la Mission de l'OSCE a instauré des rapports structurés avec toutes les composantes internationales de la MINUK. En outre, la Mission de l'OSCE participe également aux institutions mixtes que la MINUK a créées pour administrer la province et appliquer les dispositions relatives à l'accès à l'autonomie qui figurent dans l'Accord au sujet de la création d'une structure administrative intérimaire mixte signé le 15 décembre 1999.

La Mission de l'OSCE porte dans l'ensemble un jugement positif sur la coopération avec les organisations internationales au Kosovo, les relations de travail entre les composantes de la MINUK étant satisfaisantes. Les organisations internationales ont apporté une contribution majeure au travail de la Mission et leur expertise s'est révélée indispensable pour la réussite de nombreux projets lancés par la Mission. Les nombreuses organisations internationales et ONG présentes au Kosovo permettent à la Mission de l'OSCE d'envisager dans une optique très souple la coopération et de faire concorder ses responsabilités avec les avantages comparatifs de chacune des organisations. La coopération a cependant réduit la visibilité de la Mission de l'OSCE. Le besoin de visibilité et, en même temps, de coopération étroite pose donc problème. A l'occasion, la nécessité d'améliorer la coopération en matière de préparation, de définition quant au fond, d'organisation et d'exécution des programmes s'est clairement manifestée.

Conseil de l'Europe

La Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont instauré des rapports de

coopération à de nombreux niveaux et en particulier dans le domaine de la formation judiciaire et juridique. Il faut signaler tout spécialement la collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'Institut judiciaire du Kosovo, qui porte sur l'organisation commune de séminaires de formation à l'intention des juges et des procureurs, et d'ateliers destinés aux avocats de la défense. Un colloque et différentes tables rondes sur la violence dans la famille, qui devaient aider à déterminer l'assistance dont les victimes avaient besoin, ont été organisés en commun. En outre, les représentants du Centre juridique du Kosovo ont rencontré les spécialistes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et décidé d'incorporer l'enseignement du droit relatif aux droits de l'homme dans le plan d'études de la Faculté de droit de l'Université de Prishtinë/Priština. Les spécialistes du Conseil de l'Europe ont en outre aidé la Mission de l'OSCE à rédiger des instruments juridiques destinés en particulier au projet de règlement de la radio et de la télévision.

S'agissant de la formation dans le domaine des droits de l'homme et des actions de sensibilisation, le Conseil de l'Europe a exécuté des programmes d'éducation et de renforcement des capacités dans toutes les communautés ethniques. Le Conseil de l'Europe participe à l'exécution d'un programme commun intitulé « Les Roms dans le Pacte de stabilité ». En outre, le Conseil de l'Europe a aussi contribué à la préparation et à l'exécution d'une campagne d'information sur l'institution du médiateur.

En matière d'élections, la coopération entre la Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe a été vaste. Conformément à son mandat, la Mission d'observation des élections constituée par le Conseil de l'Europe a surveillé, à trois stades, les élections municipales d'octobre 2000. Un cadre de coopération a été défini en vue des élections législatives prévues le 17 novembre 2001, cadre qui réserve un rôle analogue au Conseil de l'Europe.

Membre d'un comité directeur, le Conseil de l'Europe exerce une fonction consultative en ce qui concerne la gestion de l'Institut d'administration civile dirigé par la Mission de l'OSCE. A ce titre, le Conseil de l'Europe a détaché un expert qui occupe le poste de

directeur de l'Institut. Dans le cadre de l'École de police du Kosovo, le Conseil de l'Europe a mis à disposition un fonctionnaire de police pour un projet de formation multimédia qu'il avait élaboré avec l'Institut sur la Constitution et les études juridiques de Bucarest.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Les représentants de la Mission de l'OSCE et de la composante ONU de la MINUK, qui est chargée de l'administration civile, coopèrent activement à tous les échelons. Au niveau le plus élevé, le chef de la Mission de l'OSCE, en sa qualité de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé du renforcement des institutions, assiste aux réunions quotidiennes du Comité exécutif et il est membre du Conseil administratif intérimaire et du Conseil transitoire du Kosovo. La Mission de l'OSCE fait partie du groupe mixte de planification de la MINUK, qui établit un ordre de priorité pour l'ensemble des objectifs de la MINUK et coordonne le travail au moyen de groupes de travail où toutes les composantes sont représentées. En ce qui concerne la présentation d'informations, la Mission de l'OSCE fait rapport chaque semaine et chaque trimestre, comme les autres composantes, au Bureau du Représentant spécial et apporte une contribution aux rapports que le Secrétaire général de l'ONU présente régulièrement au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Au niveau central, la Mission de l'OSCE continue à être chargée de l'un des départements administratifs de la Structure administrative intérimaire mixte, le Département de la gouvernance démocratique et de la société civile. Le département s'emploie à participer à la prise de décisions au sein de l'administration du Kosovo afin de contribuer à une prise de conscience du besoin de transparence, de respect des droits de l'homme et d'indépendance des médias et des ONG. Par sa présence, il garantit aussi que le mandat de la Mission de l'OSCE est pris en compte dans les orientations générales arrêtées pour la MINUK. Le département est notamment chargé de recevoir les demandes d'inscription des partis politiques et de rédiger les règlements édictés par la MINUK.

Au lendemain des élections de 2000, le Département de l'administration locale de la Structure administrative intérimaire mixte a constitué une équipe spéciale de transition composée de représentants de l'Administration civile de la MINUK et de la Mission de l'OSCE, qui est restée en place jusqu'en 2001. L'équipe spéciale était chargée de superviser et d'appuyer la consolidation des institutions locales en vue de l'autonomie au lendemain des élections municipales. L'Administration civile de la MINUK et la Mission de l'OSCE, en concertation avec la KFOR, ont créé au niveau local un service chargé de prêter assistance et conseil aux municipalités pour les questions de transition relatives à l'application des résultats des élections. La coopération entre l'ONU et la Mission de l'OSCE a été également étendue, par exemple, à la formation des fonctionnaires municipaux et au développement des partis politiques.

Au cours de neuf semaines de consultations intenses, les représentants de la Mission de l'OSCE et de la MINUK ont coopéré étroitement avec sept experts du Kosovo et sept membres internationaux pour rédiger le cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire au Kosovo. La promulgation, le 15 mai 2001, de ce cadre garantissait l'adoption des dispositions fondamentales relatives à l'élection de la future Assemblée du Kosovo et permettait d'entamer les préparatifs des élections prévues le 17 novembre 2001. En ce qui concerne les questions relatives aux élections, la coordination est assurée à un niveau élevé, celui du groupe de travail des élections, connu sous le nom de groupe de travail 5. Comprendant notamment de hauts représentants de la MINUK et de l'Union européenne, celui-ci est l'un des cinq groupes de travail relevant du groupe directeur pour les questions d'application du cadre constitutionnel, qui est présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général. Si la Mission de l'OSCE coopère dans tous les groupes de travail avec différentes organisations internationales, c'est au sein du groupe de travail 5 chargé des élections qu'elle joue le rôle le plus important puisque son chef en préside les réunions.

L'interaction dans le domaine judiciaire a été particulièrement forte. Le Département de la justice de la Structure administrative intérimaire mixte et la Mission de l'OSCE

coopèrent pour superviser les procédures judiciaires notamment dans les cas interethniques délicats. Les deux composantes continuent à garder un contact étroit en matière de rédaction de nombreux règlements de la MINUK. La Mission de l'OSCE a également travaillé en étroite association avec le Département de l'éducation et de la science de la Structure administrative intérimaire mixte à la modernisation de la Faculté de droit de l'Université de Prishtinë/Priština. La Mission a coprésidé, avec le Département de la justice de la Structure administrative intérimaire mixte un groupe de travail chargé de mettre en pratique les conclusions de son rapport intitulé « Kosovo : six mois d'examen du système judiciaire ». Dirigé par la Mission de l'OSCE, l'Institut judiciaire du Kosovo coopère avec l'Administration civile des Nations Unies qu'il associe à des actions de formation portant notamment sur les problèmes posés par la violence dans la famille et par la traite des êtres humains, ainsi qu'à la formation des magistrats internationaux travaillant au Kosovo et des juristes de différentes organisations internationales. Pour finir, la Mission de l'OSCE a préconisé, avec l'équipe spéciale de la justice des mineurs, des stratégies visant à augmenter les capacités des centres d'aide sociale.

Depuis le printemps 2000, la Mission de l'OSCE a coordonné avec le Département des postes et télécommunications de la Structure administrative intérimaire mixte et la KFOR les efforts de gestion du spectre de fréquences. Il a fallu ainsi reconstruire le réseau de transmission, établir et appliquer un plan de fréquences. Le changement de fréquences a été effectué en novembre 2000, en coopération étroite avec la KFOR, conformément aux recommandations de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Par la suite, la Mission a aussi signé avec la KFOR et la MINUK un mémorandum d'accord qui la chargeait officiellement de la gestion de la bande de radiodiffusion. La Mission négocie actuellement avec des donateurs, dont le PNUD qui représente le Gouvernement japonais, pour faire en sorte que le plan intégré soit acceptable pour toutes les parties.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Après la création d'une Direction du logement et de la propriété immobilière - et la promulgation des règlements y relatifs - et de la Commission des réclamations concernant les logements et les biens immobiliers, la Mission de l'OSCE a apporté une contribution précieuse au bon fonctionnement de ces deux organismes. Pour préciser les attributions de la Direction, la Mission a organisé en février 2001, à Prishtinë/Priština, un atelier sur les questions relatives à la propriété immobilière au cours duquel 25 juges ont signalé des cas délicats liés au chevauchement des compétences de leurs institutions respectives. La Mission de l'OSCE continue à surveiller de près les atteintes aux droits de propriété, au niveau local et à celui de l'ensemble des composantes, se concentrant sur les problèmes de propriété immobilière liés aux retours et, en particulier, sur la nécessité de créer un dispositif efficace de règlement des litiges concernant les droits de propriété et l'accès à l'aide à la reconstruction. A cette fin, la Mission de l'OSCE suit de près l'action de la Direction et en particulier la vérification des droits de propriété et d'occupation dans les immeubles de résidence de la région de Prishtinë/Priština, qui a commencé en mars 2001.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

La Mission de l'OSCE et l'UNICEF coopèrent dans les domaines intéressant la justice des mineurs et ont organisé en commun différents séminaires sur la prévention et le traitement de la délinquance juvénile. A la suite d'un échange de vues suivi sur le rôle de l'école dans la communauté ethnique et sur la place de l'éducation civique dans le programme des établissements d'enseignement primaire et secondaire, la Mission de l'OSCE et l'UNICEF travaillent ensemble à la question de l'éducation civique dans les écoles.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

La coopération entre la Mission de l'OSCE et l'UNIFEM intéresse principalement les questions relatives à la famille. Dirigé par la Mission de l'OSCE, le Centre juridique du Kosovo, agissant en coopération avec l'UNIFEM, a organisé le 9 février 2001, un

séminaire sur le règlement non judiciaire des problèmes familiaux. S'agissant de l'inscription sur les listes électorales et de la participation aux campagnes électorales, l'UNIFEM contribue activement aux efforts de la Mission de l'OSCE pour élaborer une stratégie de diffusion de documents d'information destinés à un vaste public féminin. La Mission de l'OSCE étudie actuellement la possibilité d'intensifier la coopération en vue d'actions d'information futures susceptibles d'atteindre les candidates et l'électorat féminin. Un projet commun de formation et de sensibilisation des femmes politiques a été exécuté en mai 2001 et complété par des ateliers de formation en matière de parité entre les sexes ou de formation aux fonctions de direction dans les municipalités du Kosovo tout entier.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le PNUD a apporté une contribution importante à l'action engagée par la Mission pour instaurer un paysage médiatique viable. A la suite d'une analyse commune de la formation dont les journalistes avaient besoin, le PNUD a financé plusieurs programmes de renforcement des capacités notamment en matière électorale. En outre, dans le cadre du programme de participation des jeunes au relèvement après le conflit, exécuté par le PNUD, la Mission de l'OSCE a contribué avec le PNUD et le Comité international de secours à l'organisation du Congrès des jeunes de 2001, qui rassemblait des ONG de jeunes représentant les différentes communautés ethniques du Kosovo. Ce Congrès s'est tenu du 26 au 29 juin 2001 à l'Ecole de police du Kosovo, qui était le seul établissement du Kosovo disposant de locaux suffisamment grands pour accueillir une réunion aussi importante.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Dans le domaine des droits de l'homme, la Mission de l'OSCE coopère d'une manière particulièrement étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour rendre compte, de façon complète et détaillée, de la situation des communautés ethniques et pour entreprendre des analyses, exercer un contrôle et proposer

des solutions par l'intermédiaire de l'équipe spéciale des minorités qu'elle a coprésidée.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission de l'OSCE et le HCR ont coopéré d'une manière particulièrement étroite pour les questions intéressant les communautés ethniques et les droits de l'homme. Les mandats des deux organisations, à savoir protéger et promouvoir les droits de l'homme, en ce qui concerne la Mission de l'OSCE, et protéger les minorités ethniques, pour ce qui est du HCR, sont complémentaires au Kosovo. La présentation d'informations exhaustives sur la situation des communautés ethniques, qui a donné lieu jusqu'à présent, à la publication de sept rapports communs intitulés « *Assessment of the Situation of Ethnic Minorities in Kosovo* » (Analyse de la situation des minorités ethniques au Kosovo) est l'un des principaux résultats de la coopération. En outre, la Mission de l'OSCE et le HCR entreprennent des analyses, exercent un contrôle et proposent des solutions aux problèmes des communautés ethniques par l'intermédiaire de l'équipe spéciale sur les minorités que la Mission de l'OSCE a coprésidée.

La Mission de l'OSCE et le HCR ont collaboré étroitement pour analyser les propositions concernant le retour de membres des communautés ethniques, et en particulier des Serbes du Kosovo. Le droit fondamental des personnes déplacées au retour volontaire dans leur foyer a guidé les deux organismes qui étudient les moyens de garantir la sécurité et la pérennité du retour aux Serbes et aux membres des autres communautés ethniques du Kosovo. Par ailleurs, la Mission de l'OSCE et le HCR ont chargé un groupe de travail de coordonner le retour des Roms, des Ashkabijas et des Egyptiens. La Mission de l'OSCE travaille aussi avec le HCR à la rédaction des textes relatifs aux moyens de recours permettant de contrôler la vente de biens immobiliers appartenant aux communautés ethniques.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI)

Un livre publié par l'OSCE et le CICR en février 2001 contenait les photographies d'effets personnels et d'articles d'habillement trouvés auprès de 200 corps que le Tribunal

pénal avait fait exhumer en 2000. Ce livre faisait partie d'un projet qui avait été lancé pour aider à identifier les restes récupérés et pour fournir appui et assistance aux familles des personnes disparues.

Groupe international de police de l'Organisation des Nations Unies (GIP)

La collaboration avec l'ONU a été d'une importance cruciale pour la création de l'École de police du Kosovo. Mentionnée souvent comme le meilleur exemple d'un projet de renforcement des capacités à caractère multiethnique exécuté dans les Balkans, l'École a déjà assuré la formation de près de 4 000 élèves ; 2 000 élèves supplémentaires seront formés avant la fin de 2002. La coopération porte sur le dépouillement des demandes d'admission à l'école. Une fois sortis de l'école, les diplômés doivent suivre un entraînement structuré de 19 semaines sur le terrain, au cours duquel chaque officier de police frais émoulu est détaché auprès d'un membre international de la force de police de la MINUK.

L'exhumation des corps et le travail de la Commission de récupération et d'identification des victimes constituent un autre domaine de coopération à signaler. A cet égard, la Mission de l'OSCE s'est employée avec le groupe des personnes disparues de la police de la MINUK à augmenter les effectifs d'experts en médecine légale et en pathologie. De même, en ce qui concerne la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains, la Mission de l'OSCE étudie sans relâche les instructions permanentes qui guident le travail de la police de la MINUK, de l'OIM et de la Mission de l'OSCE lorsqu'elles fournissent une assistance directe aux victimes de la traite et contrôlent l'application du règlement 2001/4 de la MINUK concernant l'interdiction du Trafic des personnes au Kosovo.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

La Mission de l'OSCE coopère avec l'Organisation mondiale de la santé pour les questions intéressant les femmes, et notamment la violence familiale. La Mission de l'OSCE a également coopéré avec l'Organisation mondiale de la santé pour préconiser des mesures propres à donner au système juridique et judiciaire les moyens de s'occuper de la violence juvénile et de la justice des mineurs, en développant

notamment le rôle des centres d'aide sociale. La protection des personnes dans le système de santé mentale et la question des personnes détenues illégalement dans l'établissement de Sthime étaient un autre domaine de coopération.

Union européenne (UE)

Quatrième composante de la MINUK, l'Union européenne assume la responsabilité de quatre départements administratifs de la Structure administrative intérimaire mixte. Chef de la composante chargée de la reconstruction, l'Union européenne est également représentée au Conseil administratif intérimaire qui constitue un excellent cadre pour l'échange d'informations au niveau le plus élevé. Par l'intermédiaire du Comité directeur interorganisations de l'Institut d'administration civile et de la Division de l'appui à l'Administration civile de la Mission, la Mission de l'OSCE et l'Union européenne coopèrent également dans le domaine de la formation des fonctionnaires du Kosovo. Le Comité directeur est composé de représentants du PNUD, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de différents départements de la Structure administrative intérimaire mixte.

Commission européenne/Agence européenne pour la reconstruction

La Commission européenne joue un rôle actif en dehors de la structure de la MINUK, l'Agence européenne pour la reconstruction étant le principal donateur pour les projets de reconstruction. Dans ce secteur, la Mission reçoit des fonds destinés à des projets intéressant le renforcement des institutions, et notamment à ses activités de développement des médias. Avant les élections de 2000, l'Agence européenne pour la reconstruction a financé la formation en matière de gestion de la campagne électorale, d'activités intéressant les médias et les relations publiques, ainsi que le programme d'éducation des électeurs. Il faut espérer que l'Agence jouera un rôle analogue en ce qui concerne les élections du 17 novembre 2001.

L'Agence européenne pour la reconstruction appuie un projet pilote intéressant le développement du secteur de l'aide juridique au Kosovo, qui vise à accroître les capacités des ONG locales. La Mission de l'OSCE a présidé le groupe de rédaction qui établit et coordonne le programme d'aide

juridique en matière civile. Le projet pilote d'un an a démarré le 15 avril 2001.

Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM)

La Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM) et la Mission de l'OSCE échangent régulièrement des informations sur la situation politique générale.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OSCE et l'OIM ont coopéré étroitement dans tous les domaines intéressant les opérations de vote par correspondance en dehors du Kosovo pour les élections à l'Assemblée du Kosovo prévues le 17 novembre 2001. A la suite d'un appel d'offres, l'OIM a été chargée de diriger, pour le compte de la Mission de l'OSCE, le projet de vote par correspondance, qui inclut l'inscription des électeurs, les réclamations et le vote. Toutes les opérations de vote par correspondance seront menées conformément aux règles, règlements et principes directeurs arrêtés par la Mission de l'OSCE. Le Directeur des opérations de vote par correspondance rend compte directement au Directeur des élections de la Mission de l'OSCE. L'OIM contribuera aussi à la publication de documents d'information mettant en lumière les préoccupations, perspectives et priorités des communautés, telles qu'elles sont exprimées par la population.

La Mission de l'OSCE et l'OIM coopèrent aussi pour lutter contre la traite des êtres humains, qui pose un problème urgent et complexe dans la région. Le Règlement 2001/4 concernant l'interdiction du trafic des personnes au Kosovo, signé en janvier 2001, confère à la traite le caractère d'infraction criminelle et assure aux victimes une meilleure protection et de meilleurs secours. A la suite de la promulgation du règlement, la coopération avec les autres organisations internationales a été intensifiée, l'Institut judiciaire du Kosovo se chargeant de la formation du personnel judiciaire et la Mission de l'OSCE coopérant avec l'OIM et la police de la MINUK pour interroger les personnes qui avaient été victimes de la traite. L'Institut judiciaire du Kosovo a dirigé plusieurs séminaires sur la traite. En juin 2001 par exemple, la Mission de l'OSCE au Kosovo, agissant en collaboration avec l'OIM et le

Bureau des Etats-Unis d'Amérique à Prishtinë/Priština, a organisé un séminaire sur les moyens de lutte contre la traite, qui avait été conçu dans le but de familiariser les juges et les procureurs avec le cadre juridique existant. En outre, la Mission de l'OSCE a obtenu auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique 60 000 USD destinés à l'OIM afin d'aider cette dernière à mener à bien son programme d'assistance aux victimes et de rapatriement.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La Mission de l'OSCE coopère étroitement avec le CICR et la police de la MINUK pour les questions intéressant les personnes disparues, les personnes incarcérées en Serbie même ou présumées détenues au Kosovo et l'exhumation et identification des dépouilles. Cette coopération a notamment donné lieu à la création de la Commission de récupération et d'identification des victimes. Les spécialistes des droits de l'homme de la Mission de l'OSCE assurent la liaison avec les agents de terrain du CICR pour les questions intéressant les personnes disparues ou présumées incarcérées. Le CICR s'est également intéressé au programme de l'Ecole de police du Kosovo et a par la suite fourni à l'Ecole des instructions et des documents sur les droits de l'homme et les activités internationales intéressant la police.

En février 2001, la Mission de l'OSCE et le CICR ont pris en commun une nouvelle initiative pour aider à identifier quelques-unes des victimes des tueries à motivation ethnique, dont les corps avaient été exhumés en 2000. Dans le cadre de la campagne d'information, la Mission de l'OSCE a publié un livre contenant 750 photos d'articles d'habillement et d'effets personnels récupérés en 2000 par le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie. Ce livre pouvait être consulté à tous les bureaux extérieurs du CICR au Kosovo et au Bureau des personnes disparues.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN/Force au Kosovo (KFOR))

La Mission de l'OSCE entretient des rapports étroits avec la Force au Kosovo (KFOR) qui lui fournit un cadre sûr pour ses activités. A l'échelon le plus élevé, la coopération se traduit concrètement par la

participation du Commandant de la KFOR et du chef de la Mission de l'OSCE aux réunions du Comité exécutif intercomposantes, du Conseil administratif intérimaire et du Conseil transitoire du Kosovo. La KFOR a établi un bureau de liaison au siège de la Mission de l'OSCE et il y a des contacts suivis avec la KFOR au niveau de la brigade et du bataillon, grâce à un échange d'informations et de recommandations en vue d'une action.

Au cours de la période précédant les élections de 2000, la Mission de l'OSCE et la KFOR se sont intéressées de près aux conditions spéciales à réunir en matière de sécurité. En mai 2001, dans la perspective des élections à l'Assemblée du Kosovo prévues en novembre 2001, l'équipe commune de la sécurité des élections et la cellule commune des opérations électorales ont été réactivées aux niveaux central et régional afin de s'occuper de l'ensemble des problèmes de sécurité liés au processus électoral. Présidées par la Mission de l'OSCE, toutes les structures régionales et centrales de la cellule commune des opérations électorales comprennent des représentants de la KFOR et de la police de la MINUK. Depuis avril 2001, des travaux préparatoires se poursuivent pour garantir que les forces de sécurité assurent chaque jour l'escorte des membres des communautés ethniques désirant s'inscrire sur les listes électorales. Aux côtés des commissions électorales municipales, la Mission de l'OSCE, la KFOR et la police de la MINUK ont continué d'examiner les locaux où étaient installés les bureaux de vote lors des élections municipales du 28 octobre 2000 et proposé d'autres endroits pour éviter les longues files d'attente. La KFOR jouera un rôle important en veillant à ce que le scrutin du 17 novembre 2001 se déroule pacifiquement.

Pour ce qui est des rapatriés, la KFOR est spécialement chargée d'en assurer la protection et la sécurité. Jusqu'en février 2001, la Mission de l'OSCE et la KFOR ont eu des contacts réguliers au cours des réunions hebdomadaires de l'équipe spéciale des minorités et du comité mixte des retours. La KFOR a en outre concouru avec la Mission de l'OSCE à l'établissement d'un plan de fréquences de radiodiffusion et au rétablissement du réseau de transmission terrestre du Kosovo.

Banque mondiale

Comme suite à une table ronde organisée par l'Institut judiciaire du Kosovo, la Mission de l'OSCE et la Banque mondiale examinent des questions relevant de la compétence des tribunaux de commerce.

Organisations non gouvernementales internationales et nationales (ONG)

American Bar Association/Central and Eastern European Law Initiative (ABA/CEELI)

Depuis la fin 2000, la *Central and Eastern European Law Initiative* de l'*American Bar Association* et la Mission de l'OSCE se sont employées à mener à bien ensemble la réforme de la Faculté de droit. En janvier 2001, les deux organismes se sont rencontrés pour discuter d'un programme de stages d'un an devant permettre à 20 juristes de se présenter à l'examen d'admission au barreau. La *Central and Eastern European Law Initiative* était un partenaire de premier ordre, aidant sept étudiants en droit de l'Université de Prishtinë/Priština à préparer le concours de droit international d'avril 2001 organisé aux Etats-Unis d'Amérique et en Autriche. La Mission de l'OSCE, l'ONU et la *Central and Eastern European Law Initiative* coordonnent l'action d'un groupe de travail hebdomadaire chargé de systématiser l'aide juridique au Kosovo.

Union européenne de radiodiffusion et de télévision

Il faut signaler que la Mission de l'OSCE coopère avec l'Union européenne de radiodiffusion et de télévision pour toutes les questions relatives à la radio et à la télévision.

Fondation Friedrich Ebert

Afin de poursuivre les efforts consacrés à la formation des politiciens locaux, la Mission de l'OSCE a continué à coopérer avec la Fondation Friedrich Ebert dans les domaines du développement et du renforcement des capacités des partis politiques. Un séminaire de formation sur la politique municipale, l'autonomie municipale, l'urbanisme et l'établissement du budget municipal a eu lieu du 1er au 8 avril 2001 à Fribourg (Allemagne). La Fondation a financé ce séminaire qui comprenait une visite au siège du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Les 25 et 26 mai, un

séminaire commun sur la politique sociale, organisée au niveau municipal par la Mission de l'OSCE et la Fondation, s'est tenu au centre pour la démocratisation de Gjakovë/Đakovica.

Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES)

En vue des élections de 2000 et de 2001, la Mission de l'OSCE et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux ont organisé une série de cours de formation à l'intention des membres des commissions électorales municipales. Plusieurs programmes de renforcement des capacités dirigés par la Mission de l'OSCE et la Fondation se sont tenus au cours du premier trimestre de 2001, dont un séminaire de trois jours pour 80 membres de commissions électorales municipales, observateurs politiques nationaux et représentants des partis politiques, qui s'occupaient des opérations électorales au Kosovo et, le 8 mars 2001, un séminaire sur la conception d'un système électoral à l'intention de personnalités dirigeantes.

Lawyers Without Borders

Lawyers Without Borders, ONG ayant son siège aux Etats-Unis d'Amérique, a créé un partenariat officiel avec le Centre des moyens de défense pour établir une base de données sur les avocats qui se chargeront de travaux de recherche et de la rédaction de documents demandés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Media Action International

En janvier 2001, dans la perspective de l'établissement de listes électorales pour les élections à venir, la Mission de l'OSCE a relancé avec l'ONG *Media Action International* la coopération dans le domaine de la radio et des activités d'information. La Mission de l'OSCE et *Media Action International* ont produit en commun une émission radio hebdomadaire servant à diffuser des informations. En outre, les deux organismes ont récemment examiné la possibilité de réaliser une nouvelle série d'émissions itinérantes en vue des élections de novembre, série qui devrait commencer au moment de l'établissement des listes électorales.

National Democratic Institute

En mars 2001, la Mission de l'OSCE a coopéré avec le *National Democratic Institute*

et le Bureau des *Kosovo Transitional Initiatives* de l'USAID pour organiser une réunion de toutes les organisations associées à l'élaboration des programmes de participation civile. Des stratégies visant à accroître la participation des citoyens à la prise de décisions au Kosovo ont été élaborées.

MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT

Généralités

Au cours de la période considérée, les relations de travail avec les organisations internationales et organisations non gouvernementales installées dans le pays ont été dans l'ensemble excellentes. Certaines organisations ayant un mandat relativement complémentaire du mandat de la Mission, elles ont mené à bien des activités qui concordaient, alors que d'autres ont financé ou parrainé des activités initialement lancées par la Mission.

Les crises du moment ont mis en évidence et, dans une certaine mesure, amélioré les relations en matière de coopération. L'Accord-cadre, conclu à Ohrid et signé à Skopje le 13 août 2001 par les principaux groupes parlementaires, a modifié le paysage politique du pays. L'Annexe C de l'Accord, qui énonce un certain nombre de mesures de confiance, a donné à l'OSCE une position de tout premier plan dans différents domaines de renforcement de la confiance, dont les suivants : perfectionnement de la police, observation du renforcement de la confiance, assistance au redéploiement de la police dans les zones névralgiques et assistance technique en ce qui concerne la réforme de la police, le développement des médias et les relations interethniques. L'Union européenne étant, en vertu de l'Accord-cadre, le Coordonnateur des initiatives prévues à l'Annexe C, la Mission a renforcé sa coopération avec l'Union européenne tout en continuant à coopérer très étroitement avec d'autres partenaires.

La Mission continue à accueillir chaque semaine une réunion de coordination interinstitutions organisée à l'intention d'organismes partenaires et des ambassades à Skopje, et tient aussi des réunions

d'information quotidiennes notamment avec l'OTAN, la Mission de surveillance de l'Union européenne, le HCR, et l'Union européenne/la Commission européenne pour analyser la sécurité et la situation politique générales.

Coopération future

En 2002, la Mission renforcera son programme d'assistance technique dans des domaines tels que les questions de minorités et de renforcement des relations interethniques (surtout au niveau des administrations locales), la programmation des médias (notamment à l'intention des populations qui n'appartiennent pas à la majorité) et l'établissement de programmes concernant la dimension humaine. La Mission prévoit également de reprendre d'anciennes activités qui avaient été suspendues à la suite du conflit de 2001, notamment des programmes concernant les travaux effectués par le spécialiste de la dimension humaine en matière de traite des êtres humains et l'assistance technique au bureau du médiateur.

En outre, la Mission entreprendra, en étroite coopération avec l'Union européenne et avec le *International Criminal Investigation Training Assistance Program* du Gouvernement des Etats-Unis, un programme de formation de 1 000 nouveaux fonctionnaires de police venant de groupes non majoritaires, de même que d'autres cours de formation spécialisée, notamment en ce qui concerne la police de proximité. La coopération se poursuivra, sous la coordination de l'Union européenne et en tant que partie intégrante de l'Accord-cadre, en ce qui concerne la réalisation du recensement, les élections législatives et le processus de décentralisation grâce à la loi sur l'autonomie locale.

Dans toutes ces activités, la Mission continuera à mettre l'accent sur la nécessité de synchroniser les activités de l'OSCE avec celles d'autres organisations internationales et sur une participation continue des autres institutions de l'OSCE (BIDDH, HCMN et Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias). La Mission fera également appel, dans toute la mesure du possible, aux ressources humaines et compétences locales.

Conseil de l'Europe

La Mission coopère avec le Conseil de l'Europe à l'organisation de séminaires et de réunions pour faciliter la coopération transfrontalière dans la partie macédonienne du Lac Prespa. A l'occasion d'un séminaire, qui a été organisé sous les auspices du Conseil de l'Europe, à l'intention de la force de police du pays, leur coopération s'est limitée à une assistance mutuelle. La Mission a fourni des informations sur les méthodes de la police, de même que sur les normes et limites applicables en la matière de manière à ce que ces séminaires puissent mieux répondre aux besoins. Etant donné la situation actuelle dans le pays, il est prévu que les relations en matière de coopération se développent considérablement au cours des prochains mois. Comme il est énoncé dans l'Accord-cadre, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dirigeront l'exécution des réformes concernant l'autonomie locale. Au cours de l'année, la Mission a organisé plusieurs réunions d'information politique à l'intention de délégations du Conseil de l'Europe et établi une coopération plus étroite sur le terrain.

Jusqu'à la fin de 2001 et en 2002, la Mission coopérera étroitement avec le Conseil de l'Europe, surtout pour ce qui est du programme du médiateur. Le Conseil de l'Europe assumera le rôle de chef de file en procédant à l'examen du projet de loi sur le médiateur. La Mission réexaminera la loi et prendra part, le cas échéant, aux activités de formation et de sensibilisation du public dans la perspective de la décentralisation du bureau du médiateur.

Organisation des Nations Unies (ONU)

La Mission travaille au jour le jour avec les membres des organismes des Nations Unies, généralement sous forme d'échange informel d'informations. Elle coopère surtout étroitement avec le HCR pour les questions liées au retour et à la réintégration des personnes déplacées.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Un haut représentant de l'Organisation assiste à la réunion hebdomadaire de la Mission et y prend activement part. La Mission fournit des informations sur les affaires courantes et les indicateurs politiques

et sociologiques susceptibles d'aider l'UNICEF dans tous ses travaux et l'aide à s'assurer l'appui approprié des ONG et de donateurs pour des projets particuliers ou des besoins déterminés, coopération qui se révèle mutuellement bénéfique.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Les deux organismes procèdent à un échange informel d'informations et à la promotion de la réforme des administrations locales.

L'OSCE et le PNUD font partie d'un groupe de donateurs sur la décentralisation et le renforcement des administrations locales. Divers objectifs d'orientation générale sont définis en coopération avec le Ministère des administrations locales et les participants examinent la meilleure façon de coordonner les activités afin d'aider le Gouvernement à atteindre ces objectifs.

En raison du nombre accru de tâches qui seront confiées aux municipalités lorsque la nouvelle loi sur les administrations locales sera adoptée par le Parlement (élément central de l'Accord-cadre), nombre de plus petits services administratifs risquent de devoir faire face, au niveau local, à des problèmes financiers et à des désavantages dus à leur taille. En 2002, la Mission de l'OSCE exécutera un programme mettant l'accent sur la coopération entre municipalités en matière de services, ce qui devrait par là même favoriser la coopération au-delà des clivages entre ethnies et partis. Il a été question de savoir si des projets du PNUD pourraient compléter les activités de l'OSCE dans la même zone géographique et de prouver ainsi que la coopération est bénéfique.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

La Mission et le Haut Commissariat ont des échanges informels réguliers d'informations portant notamment sur la participation du Haut Commissariat au perfectionnement de la police.

Le bureau du Haut Commissariat à Belgrade a déclaré qu'il pourrait dispenser une formation en matière d'affaires civiles à l'occasion du redéploiement de la police dans d'anciennes zones de crise et familiariser la police avec différentes notions de police de

proximité. Il a aussi été question de savoir si le Haut Commissariat inciterait le Ministère de l'intérieur à établir un service interne chargé de traiter les plaintes de la population civile.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission contribue régulièrement aux réunions d'organisations internationales organisées par le HCR, qui est par ailleurs représenté à la réunion d'information hebdomadaire de la Mission et, au niveau bilatéral, aux échanges d'informations avec les ambassades et les principales organisations internationales. Les informations concernant les mouvements de réfugiés au cours de la crise actuelle sont ainsi transmises et comparées au jour le jour et la Mission maintient des rapports personnels 24 heures sur 24 pour assurer une évaluation efficace de l'évolution de la situation. Le HCR est membre des réunions quotidiennes d'évaluation de la crise, qui se tiennent à la Mission. Le HCR a parrainé un projet de la Mission visant à mieux faire comprendre aux journalistes les fonctions des organisations internationales. La coopération est mutuellement très appréciée.

Les observateurs de l'OSCE, qui ont été déployés sur le terrain en grand nombre pendant plusieurs mois, s'emploient avec le HCR à créer des conditions qui permettent aux personnes déplacées par le conflit de rentrer dans leur foyer. Des équipes de l'OSCE s'appliquent à améliorer la liberté de circulation, à contrôler la remise en service de réseaux électriques et à assurer une présence qui renforce la confiance des personnes venant de rentrer.

Même si le HCR et l'OSCE travaillent indépendamment sur le terrain plutôt qu'en équipe mixte, les deux organisations coopèrent très étroitement et échangent des informations sur les conditions de retour. Le modèle de réunions hebdomadaires interinstitutions suivi à Skopje a été décentralisé et reproduit dans d'autres régions comme par exemple à Tetovo, où le HCR, l'OSCE, d'autres organisations internationales et les ONG coordonnent les activités qu'ils mènent dans cette région.

Programme alimentaire mondial (PAM)

La Mission procède à un échange informel d'informations sur la part des

dépenses des ménages consacrées à l'alimentation (indicateur du niveau de pauvreté). Ces renseignements sont indispensables pour prévoir les répercussions d'une réduction considérable des programmes d'aide, à la fin de l'an 2000, sur l'harmonie du corps social.

Union européenne

La Mission coordonne étroitement avec l'Union européenne, qui, en vertu de l'Accord-cadre, est le coordonnateur des initiatives prévues à l'Annexe C, la mise au point de sa programmation pour 2002, surtout dans les domaines du perfectionnement de la police, des initiatives concernant les médias, de l'autonomie locale et des relations interethniques.

Pour toutes les questions importantes, la Mission agit, sur le plan politique, en étroite coordination avec l'Envoyé spécial de l'Union européenne, qui est l'un des facilitateurs de l'Accord-cadre, et avec le Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE et l'Envoyé spécial des Etats-Unis d'Amérique.

La Mission de l'OSCE a été maintenue au courant des négociations de l'accord de stabilisation et d'association de l'Union européenne, accord dont l'application est considérée comme essentielle pour la prospérité et la stabilité futures du pays.

Commission européenne

La Mission assure une liaison quotidienne avec des représentants de la Commission européenne en échangeant avec eux des informations de manière informelle. La Communauté européenne est représentée aux réunions hebdomadaires de la Mission, qui donnent lieu à un échange informel d'informations sur des programmes de bonne gouvernance et de transparence. Dans le domaine de l'autonomie locale, une étroite coopération a permis de fréquents échanges de vues pour appuyer cette importante réforme. En outre, l'OSCE coopère étroitement avec la Commission européenne en ce qui concerne les questions de réforme des médias et de formation du personnel des organes d'information.

Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMN)

Au cours de la crise actuelle, l'insuffisance du nombre d'observateurs

qualifiés a obligé les deux organisations à resserrer leur coopération sous forme d'assistance mutuelle, les équipes d'observateurs s'escortant pour accroître la sécurité, une division du territoire étant prévue pour optimiser l'efficacité et, bien sûr, la surveillance effectuée en direct donnant lieu à un échange intégral d'informations. L'EUMM reçoit les rapports ponctuels de la Mission sur les développements de la crise et apporte des contributions précieuses à la réunion hebdomadaire de la Mission. Au cours d'une patrouille commune de la zone frontrière au début de l'année, des membres de la Mission et de l'EUMM qui se trouvaient près de l'endroit où est survenu un accident dû à une mine, se sont efforcés ensemble de sauver la vie d'un soldat Macédonien qui avait été blessé. Dans la zone qui fait l'objet de la surveillance, le respect mutuel existant est fondé sur une coopération très concrète. L'Accord-cadre préconise une coopération continue et étendue entre les organisations de manière à assurer la transparence nécessaire aux activités menées dans les anciennes zones de conflit.

La Mission a établi un centre commun d'opérations, où l'EUMM (ainsi que l'OTAN et le HCR) ont un siège permanent pour contribuer à assurer une coordination et une efficacité maximales en ce qui concerne l'ensemble des opérations de surveillance.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Depuis que l'OTAN a accru sa présence dans le pays, initialement appelée Force opérationnelle *Harvest*, la Mission organise, à l'intention des principales organisations, des réunions quotidiennes qui donnent lieu à un échange d'informations d'une importance vitale et à une évaluation de la situation. Les relations avec l'OTAN ont un caractère d'assistance mutuelle et d'échange spontané d'informations. Cette forme de coopération fait suite à celle qui existait jusque-là avec l'organisme de soutien logistique de la KFOR, installé dans le pays. Un représentant de l'OTAN contribue de manière notable à la réunion hebdomadaire de haut niveau, à caractère bilatéral, organisé à la Mission à l'intention des ambassades et des principales institutions pour procéder à un échange informel d'informations.

Sur le terrain, les observateurs coopèrent très étroitement avec les équipes de liaison de l'OTAN relevant de la Force opérationnel *Fox* qui sont chargées depuis le 27 septembre 2001 d'assurer la sécurité des observateurs internationaux de l'OSCE et de l'EUMM, ce qui a aussi fait l'objet d'un échange de lettres entre le Secrétaire général de l'OTAN et le Secrétaire général de l'OSCE. Les deux organisations s'emploient à faciliter un retour à des conditions normales, notamment en améliorant la liberté de circulation, en aidant les personnes déplacées à rentrer chez elles et en facilitant le processus de rétablissement intégral de l'autorité de la police dans tout le pays.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Dans le domaine de la traite des êtres humains, en particulier des femmes, la coopération a été très étendue. L'OIM et la Mission se complètent pour couvrir toute la gamme des éléments d'information nécessaires pour s'attaquer au problème dans le pays. La Mission est le centre de coordination des travaux des organisations internationales et des ONG présentes (dans le pays) et l'OIM est le principal partenaire qui ait les compétences voulues dans ce domaine. En dépit d'une certaine interruption durant la période de crise, les échanges d'informations se déroulent de manière suivie. La mise au point de ce que l'on pourrait appeler sans doute la démarche la plus poussée pour combattre le problème de la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est est fondée sur la coopération entre ces deux organisations clés.

La Mission et l'OIM ont encouragé le Gouvernement à créer un foyer pour les femmes victimes de la traite, à assurer la formation de la police en ce qui concerne les mesures de lutte contre la traite et à préconiser une démarche régionale. Il est reconnu que le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine joue actuellement un rôle majeur dans la lutte contre la traite des êtres humains dans la région des Balkans.

Durant l'automne 2001, la programmation commune de mesures de lutte contre la traite a fait l'objet de nombreuses discussions. Il est prévu qu'une étroite coopération avec l'OIM se poursuive l'année prochaine à ce sujet.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le rôle que joue le CICR le place par la force des choses dans un certain isolement. Cependant, le principal représentant du CICR dans le pays contribue de manière non négligeable aux réunions hebdomadaires de la Mission et entretient des contacts particulièrement importants en période de crise. Les informations concernant les mouvements de population, les zones de sécurité, les activités de groupes militaires et de groupes armés, etc., sont évaluées conjointement plusieurs fois par jour. Le niveau de coopération est très élevé et la Mission se fie souvent à la manière incomparable dont le CICR interprète les événements pour tirer parti au maximum des conditions de cessez-le-feu. Il y a des cas où, au cours de la crise, les organisations ont été priées d'assurer indépendamment la transparence et la sécurité voulues à l'occasion d'activités difficiles dans des zones détenues par un groupe armé.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Les deux organisations ont eu un échange informel suivi d'informations.

Fond monétaire international (FMI)

L'échange régulier d'informations a essentiellement porté sur la décentralisation, réforme qui aura des incidences budgétaires lorsque certaines capacités en matière de perception de recettes auront été transférées au niveau local. Les incidences financières de la décentralisation ont également été examinées avec la Banque mondiale (voir ci-après).

Banque mondiale

Des informations sont échangées essentiellement au sujet de la réforme des administrations locales. Les réformes préconisées par la Banque mondiale dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'administration publique seront fortement touchées par la décentralisation, et la Banque a donc fait appel à la Mission pour s'informer de la législation, du processus politique et des délais éventuels d'adoption et de mise en oeuvre de l'ensemble des mesures de réforme en la matière.

En prévision de la conférence de donateurs, initialement prévue pour le 15 octobre 2001 mais reportée jusqu'à nouvel ordre, l'OSCE et d'autres organisations internationales ont examiné les éventuelles incidences financières de la réforme sur la décentralisation.

Institutions de l'OSCE

Le niveau de coopération continue à être très élevé.

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le BIDDH a envoyé un représentant à la Mission pour contribuer à une série de séminaires sur la police, l'armée et la sensibilisation au niveau municipal, qui ont eu lieu dans les locaux de la Mission et ont été organisés en coopération avec l'ambassade du Royaume-Uni et la police de l'Irlande du Nord. La Mission continue à entretenir d'étroites relations avec le BIDDH en ce qui concerne la mise en place de l'académie de police dans le pays, en coopération avec les spécialistes de la police de la Commission européenne et de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Les relations de la Mission avec le Haut Commissaire sont bien établies. Ce dernier a été soutenu par l'un des membres de la Mission tout au long de l'interminable processus ayant abouti à la fondation de l'Université de l'Europe du Sud-Est à Tetovo, dont la construction vient de démarrer. La Mission joue le rôle de centre d'échange d'informations en ce qui concerne la répartition et la comptabilité des crédits fournis par l'Union européenne et des donateurs bilatéraux pour les travaux de construction.

Représentant pour la liberté des médias

Le conseiller de la Mission pour la presse et les médias entretient de bonnes relations de coopération avec le Représentant pour la liberté des médias. La Mission vient d'avoir la visite du Représentant, visite au cours de laquelle il a été question des erreurs de comportement des organes d'information observées durant la crise. Des entretiens ont eu lieu avec l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur les médias, la *Fondation Soros* et

le Conseil de l'Europe au sujet de questions politiques et législatives.

Organisations non gouvernementales

La Mission a des contacts avec des ONG locales et internationales, comme par exemple le *East/West Institute* et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

East/West Institute

La Mission a organisé en commun avec cet institut un séminaire sur la coopération transfrontalière dans la région du Lac d'Ohrid et du Lac Prespa en vue d'examiner avec des acteurs locaux et avec le Conseil de l'Europe la possibilité d'institutionnaliser cette coopération en établissant une Euro-région.

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

A l'occasion de réunions hebdomadaires de haut niveau, qui se tiennent à la Mission, la Fédération met la Mission au courant des mouvements et de l'hébergement de personnes déplacées et de réfugiés de même que de l'assistance apportée à des cas sociaux.

GROUPE DE CONSEIL ET D'OBSERVATION EN BIELORUSSIE
--

Généralités

Une coopération intense est assurée sous la forme de consultations régulières sur des questions relevant des mandats de chacune des organisations et en accord avec leur statut dans le pays hôte. Cette coopération englobe des contacts avec l'Union européenne, le bureau de Minsk du Programme d'assistance technique à la Communauté d'Etats indépendants (TACIS), l'Union européenne, la Commission européenne à Bruxelles, le Conseil de l'Europe, le HCR, l'OIM, le FMI, la Banque mondiale et le Secrétariat de la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

Coopération future

Une coopération concrète devrait se poursuivre dans les domaines suivants :

- Exécution des projets visant à renforcer la démocratie en Biélorussie lancés en mars 2000 avec l'appui de l'Union

européenne, du BIDDH, et du Groupe de conseil et d'observation. Depuis août 2001, des préparatifs sont en cours en vue de nouveaux projets en 2002 et 2003.

- Consultations avec le HCR et l'OIM sur des questions relatives aux mouvements migratoires transfrontières en tant que sources de tensions internationales, d'instabilité domestique et de préoccupations humanitaires.
- Consultations avec le FMI sur l'évolution de la situation économique et monétaire en Biélorussie.
- Consultations avec la Banque mondiale sur la coopération à des projets de modernisation des prisons.
- Consultations avec la CEI sur l'observation internationale des élections.

Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe et le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie ont organisé, le 2 avril 2001, en coopération avec les autorités biélorusses et l'organisation non gouvernementale indépendante Sapieha, un séminaire sur l'autonomie locale en Biélorussie. Des représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ont pris part au séminaire en tant que conférenciers et un certain nombre de représentants officiels des structures régionales et de l'administration centrale y ont également participé. Comme une organisation non gouvernementale, qui est considérée comme l'un des principaux groupes d'opposition dans le pays, participait au séminaire, il n'a toutefois pas bénéficié du plein appui du Gouvernement.

Le Groupe de conseil et d'observation entend poursuivre son étroite coopération avec le Conseil de l'Europe en ce qui concerne l'autonomie locale en Biélorussie, un nouveau projet étant actuellement envisagé.

La Troïka parlementaire, qui se compose de représentants du Parlement européen et des assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, a rencontré à plusieurs reprises des membres du Groupe de conseil et d'observation en prévision des élections présidentielles du 9 septembre 2001. Du 5 au 7 mai 2001, une délégation, dont faisait partie

le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, A. Severin, le Président de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Terry Davis, et le Président du sous-groupe sur la Biélorussie de la Commission des questions politiques du Parlement européen Jan Marinus Wiersma, a effectué une visite en Biélorussie.

Une seconde visite à Minsk a été effectuée du 31 juillet au 3 août 2001. Parmi les membres de cette délégation de représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe figuraient son Président Terry Davis, son rapporteur Wolfgang Behrendt, ainsi que le rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme Cyril Svoboda.

Dans le cadre de la Mission internationale restreinte du BIDDH chargée d'observer les élections du 16 août au 10 septembre 2001, les institutions parlementaires de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE ont envoyé sur place des délégations parlementaires en qualité d'observateurs. Les résultats préliminaires de la Mission d'observation ont été publiés le 10 septembre 2001 sous forme de constatations et conclusions préliminaires.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Des réunions se tiennent régulièrement à propos des projets exécutés par le PNUD et le Groupe de conseil et d'observation. Au printemps 2001, des consultations spéciales ont été menées concernant la portée du Décret présidentiel temporaire No 8 du 12 mars 2001, qui impose de déclarer les dons étrangers aux ONG actives dans le domaine humanitaire en Biélorussie. Le Groupe de conseil et d'observation a organisé ces réunions avec les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales biélorusses afin d'examiner les répercussions que le Décret No 8 pourrait avoir sur la future coopération internationale avec les organisations non gouvernementales en Biélorussie.

Des consultations sur les projets sont par ailleurs menées avec l'ensemble des missions diplomatiques et des organisations internationales présentes à Minsk qui, d'une

manière ou d'une autre, jouent un rôle dans la coopération technique avec les institutions et associations gouvernementales et non gouvernementales.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Groupe de conseil et d'observation continue d'apporter son soutien aux prisonniers et détenus qui se considèrent victimes de persécutions politiques et entretiennent des contacts avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Outre le suivi des procès, le Groupe s'occupe de faire parvenir les pétitions des citoyens biélorusses au Siège du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Des consultations sont menées au sujet de certaines affaires spécifiques et en ce qui concerne le souci commun de la communauté internationale d'apporter son soutien à la Biélorussie pour l'aider à régler le problème croissant du transit illégal de réfugiés à travers le pays. En mai et juin 2001, le Groupe de conseil et d'observation a organisé des conférences, auxquelles ont notamment participé des représentants du HCR, de l'OIM, des autorités biélorusses de Minsk et d'organisations comme la Croix-Rouge biélorusse. Grâce au soutien financier du HCR, entre autres, ce problème pourrait être bientôt réglé.

En juin 2001, le HCR a pris l'avis du Groupe de conseil et d'observation afin de fixer les priorités de son travail. Les Etats successeurs de l'Union soviétique limitrophes de l'Union européenne et de ses futurs membres (Pologne et Lituanie) sont confrontés dans une mesure toujours croissante à des problèmes liés à la pression de plus en plus forte exercée par la migration est-ouest. Ces questions parmi d'autres ont été examinées de manière approfondie lors de la réunion de coordination entre l'OSCE, le HCR, le Conseil de l'Europe et l'OIM tenue à Vienne le 4 juillet 2001.

Union européenne (UE)

Le Groupe de conseil et d'observation coopère régulièrement avec les ambassades des Etats membres de l'Union européenne en Biélorussie. Le processus de démocratisation

en Biélorussie, notamment en ce qui concerne la tenue d'élections libres et démocratiques qui soient conformes aux normes de l'UE, et le soutien apporté par les Etats membres de l'UE aux activités du Groupe en Biélorussie figurent au centre de ces consultations.

Commission européenne

Le Groupe planifie et exécute sept projets, financés conjointement par la Commission européenne et le BIDDH, qui ont démarré en mars 2000. Ces projets ont pour but de renforcer les institutions démocratiques. Un programme de suivi, pour lequel un budget de plus de 800 000 EUR est prévu de 2002 à 2003, fait actuellement l'objet de discussions. Un accord définitif sur ces projets devrait intervenir d'ici la fin de l'an 2001. Le programme englobe les projets suivants :

- Mise en place d'un centre d'études européennes et transatlantiques à la Faculté européenne indépendante des lettres à Minsk ;
- Etablissement de liaisons électroniques avec des établissements internationaux d'enseignement supérieur et de recherche, à la Faculté européenne indépendante des lettres ;
- Organisation d'une série de conférences sur la société civile et la démocratie pluraliste ;
- Amélioration des conditions sanitaires et de l'hygiène dans les prisons ;
- Soutien et formation des défenseurs du citoyen et soutien des personnes faisant l'objet de poursuites pénales ou administratives pour des actes ayant des incidences politiques ;
- Appui logistique aux organisations non gouvernementales et appui aux activités liées aux médias en rapport avec les élections législatives ;
- Conférences sur le règlement de conflits et de différends.

Parlement européen

Les parlementaires de la troika parlementaire pour la Biélorussie, dont font partie des représentants des assemblées parlementaires de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, suivent de

très près l'évolution de la situation en Biélorussie. La troïka soutient le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE dans ses efforts visant à établir des institutions démocratiques et à s'assurer que le pays respecte ses engagements à l'égard de l'Europe. Une délégation de la troïka parlementaire dirigée par Jan Marinus Wiersma, le président du sous-groupe sur la Biélorussie de la Commission des questions politiques du Parlement européen, a effectué une visite en Biélorussie du 5 au 7 mars et y a observé les élections présidentielles du 9 septembre 2001.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le Groupe de conseil et d'observation a été consulté lors de la visite d'une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN en avril 2001. Le Groupe a en outre été invité à présenter un exposé sur le processus de démocratisation en Biélorussie et sur le statut international du treizième Soviet suprême et de l'Assemblée nationale, l'organe parlementaire en vertu de la constitution de 1996.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Les participants à la réunion de coordination entre l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'OIM et le HCR tenue à Vienne le 4 juillet 2001 ont accueilli avec satisfaction la proposition du Groupe de conseil et d'observation de faire participer l'Union européenne à l'analyse et au règlement des problèmes posés par la migration transfrontière dans tous les Etats successeurs de l'Union soviétique limitrophes des Etats membres actuels ou futurs de l'Union européenne. Les questions ayant trait à ce problème grandissant des mouvements migratoires transfrontières perturbent les relations entre l'Union européenne et les pays avoisinants d'Europe de l'Est, en particulier la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Au cours de la période considérée, le CICR a continué d'apporter son soutien au projet du Groupe de conseil et d'observation concernant les prisons, qui est financé par la Commission européenne et le BIDDH. Un médecin du CICR, accompagné d'un membre

du Groupe de conseil et d'observation et d'un médecin de l'administration pénitentiaire biélorusse, a visité des prisons et des camps de détention préventive. Le Groupe de conseil et d'observation se fondera sur leurs rapports pour arrêter les détails de son projet de modernisation des prisons et camps de détention.

Fonds monétaire international (FMI)

Des consultations sont occasionnellement menées avec les représentants du FMI en Biélorussie en ce qui concerne l'évolution de la situation monétaire et économique dans le pays.

Banque mondiale

Le Groupe de conseil et d'observation coopère avec la Banque mondiale à des projets concernant les problèmes de santé et plus particulièrement les conditions sanitaires dans les prisons et l'éradication de la tuberculose. La Banque mondiale envisage un programme de ce type à l'échelle du pays tout entier tandis que le Groupe de conseil et d'observation participe à un programme correspondant dans les prisons du pays.

Institutions de l'OSCE

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Au cours de la période considérée, une étroite coopération s'est poursuivie en ce qui concerne les élections législatives et présidentielle en Biélorussie, le processus législatif et l'observation internationale et nationale ainsi que dans le cadre de visites d'experts et de la participation à la conférence d'examen organisée par le BIDDH en mai 2001 sur le thème des élections. En décembre 2000 et juin 2001, le Groupe de conseil et d'observation a en outre financé la participation de représentants officiels et non officiels de la Biélorussie aux missions d'observation électorale du BIDDH en Serbie et en Bulgarie.

La coopération, incluant des rapports réguliers, se poursuit dans le contexte des projets pour la Biélorussie, financés par la Commission européenne et le BIDDH, qui ont été proposés et qui sont exécutés par le Groupe de conseil et d'observation pour la période de 2000 à 2002 (voir la liste de projets présentée sous le sous-titre « Commission européenne »)

et de l'élaboration d'un programme de suivi pour la période de 2002 à 2003.

La coopération a aussi été étroite dans le cadre de la participation du BIDDH à une mission internationale restreinte d'observation des élections présidentielles du 9 septembre 2001 en Biélorussie.

Représentant pour la liberté des médias

Un atelier à l'intention des journalistes et représentants des médias de Biélorussie, qui était organisé par le Représentant pour la liberté des médias avec le concours du Groupe de Conseil et d'observation, s'est tenu à Vienne en mai 2001.

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Le Groupe de conseil et d'observation coopère étroitement avec le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et son Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie dans le cadre de la question de la Biélorussie. Des efforts ont été faits pour permettre à un organe parlementaire biélorusse d'être représenté au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, laquelle s'est réunie en février et en juin 2001. En ces deux occasions, le Groupe de conseil et d'observation a présenté à la Commission de vérification des pouvoirs de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sa position en ce qui concerne le statut du treizième Soviet suprême et de la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale.

Le Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a été créé en 1998 et à pour tâches de présenter régulièrement des rapports sur la Biélorussie à l'Assemblée parlementaire et d'appuyer les efforts faits par le Groupe de conseil et d'observation pour favoriser la mise en place d'institutions démocratiques dans le pays.

Des représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se sont en outre rendus en Biélorussie au printemps 2001 et à l'occasion des élections présidentielles le 9 septembre 2001.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Le Groupe de Conseil et d'observation coopère avec un grand nombre d'ONG s'occupant des droits de l'homme comme le Comité Helsinki biélorusse, Viasnya 96 et Charte 97, ainsi qu'avec des ONG qui contribuent à promouvoir l'autonomie locale, comme Sapiha, et divers instituts de recherche. Le Groupe entretient aussi des liens étroits avec l'Association des journalistes biélorusses.

MISSION DE L'OSCE EN ESTONIE

Evaluation générale

La Mission en Estonie coopère de manière satisfaisante avec un certain nombre d'organisations internationales et d'ONG locales. Elle s'est occupée d'aider au renforcement des capacités des ONG et d'autres organisations, et de trouver des sources financières pour leurs projets qui appuient l'intégration de la société estonienne. La Mission en Estonie a entrepris et exécuté un certain nombre de projets pour appuyer le dialogue et la discussion sur les problèmes concernant l'intégration, le développement des médias, la connaissance des normes internationales en matière de droits de l'homme et d'autres sujets relevant du mandat de la Mission.

Coopération future

La Mission poursuivra la coopération qu'elle mène actuellement avec ses partenaires internationaux et nationaux. On a prévu plusieurs séminaires et conférences qui seront organisés en coopération avec nos partenaires. Par exemple la Mission organisera un séminaire juridique à l'intention des inspecteurs de langue en novembre 2001, en collaboration avec l'inspection des langues de l'Estonie ainsi que le Ministère estonien de l'éducation, et elle apportera un appui à la table ronde présidentielle en organisant une conférence sur les problèmes d'intégration qui doit se tenir le 15 novembre 2001.

Conseil de l'Europe

La Mission entretient des contacts avec le personnel du Conseil de l'Europe en ce qui

concerne les questions relatives à la communication d'informations en matière d'aptitudes linguistiques, d'enseignement des langues, d'exigences linguistiques, de nationalité et de résidence et la marche à suivre à cet égard. Le Conseil de l'Europe n'a pas de représentation diplomatique à Tallinn. Cependant il existe un bureau d'information à la Bibliothèque nationale.

Organisation des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le PNUD est l'une des organisations internationales les plus importantes avec lesquelles la Mission coopère. Bien que le Bureau du PNUD ait été fermé à la fin de l'an 2000, il continue d'exécuter les projets en cours tels que le Programme PHARE de l'Union européenne pour l'enseignement de la langue estonienne. La Mission de l'OSCE est l'un des membres du Comité directeur de ce programme et participe aux réunions bimensuelles organisées pour en examiner les progrès.

En outre, la Mission est en relations régulières avec les collaborateurs du PNUD et d'autres organisations qui exécutent le projet du Conseil nordique, du British Council et du PNUD qui a pour objectif de promouvoir l'intégration des résidents non Estoniens dans une société estonienne ouverte, démocratique, cohésive et multiculturelle. Ce projet continuera jusqu'à la fin de 2001. Un nouveau programme financé par plusieurs donateurs poursuivra les activités en 2002-2004.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission fournit des informations et examine les questions d'intérêt mutuel avec les représentants du HCR à l'échelon local et régional. La Mission échange des informations avec le HCR sur les statistiques en matière de citoyenneté, d'apatridie et de résidence et la marche à suivre à cet égard. La Mission adresse de temps à autre aux bureaux du HCR des personnes qui ont besoin d'une aide.

Union européenne

La Mission entretient une coopération étroite avec l'Union européenne. Le Programme PHARE de l'Union européenne pour l'enseignement de la langue estonienne a démarré en septembre 1998. Ce programme a

pour but d'enseigner l'estonien en tant que seconde langue et de soutenir les cours de langue pour adultes et la formation linguistique dans l'enseignement scolaire. Le programme vise en outre à sensibiliser davantage le public au processus d'intégration ainsi qu'aux activités du programme. La Mission est l'un des membres du Comité directeur de ce programme et participe aux réunions bimensuelles.

Commission européenne

Les contacts avec la délégation de la Commission européenne à Tallinn sont très étroits. La Mission et la Commission européenne examinent régulièrement les derniers développements concernant les questions d'intérêt commun.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La coopération consiste essentiellement en échanges d'informations au sujet des projets de l'OIM exécutés en Estonie.

Conseil des Etats de la Baltique

La Mission coopère avec le Commissaire du Conseil des Etats de la Baltique pour les droits de l'homme et les droits des minorités. La Mission a participé à un séminaire de médiateurs nationaux du Conseil des Etats de la Baltique à Copenhague le 1er mars 2001. En mai 2001, Mme Helle Degn, Commissaire, s'est rendue en Estonie et a eu des consultations avec la Mission lors de sa visite.

Conseil des ministres des pays nordiques

La Mission entretient des contacts avec le Conseil des ministres des pays nordiques avec lequel elle a occasionnellement exécuté des programmes communs, notamment des séminaires et des stages de formation pour la création d'ONG. Les rapports de travail et les échanges d'informations avec le Conseil des ministres des pays nordiques sont tout à fait fructueux. Au cours de la période considérée, la Mission a soumis pour financement au Conseil des ministres des pays nordiques à Tallin un certain nombre de projets relatifs à des ONG dans le domaine de l'éducation.

Organisations non gouvernementales internationales et nationales

La Mission coopère en particulier avec les ONG nationales suivantes :

Centre pour la coopération transfrontière (Projet pour la région du lac Peïpous)

Le Centre organise des projets transfrontière de développement du secteur civil et appuie des initiatives locales dans la région du lac Peïpous. La Mission coopère étroitement avec le Centre proprement dit ainsi qu'avec le Centre de bénévoles situé à côté de lui. La Mission a co-financé un camp pour volontaires de Tartu et de Narva souhaitant travailler dans la région du Lac Peïpous. Elle a aussi trouvé un financement pour d'autres projets du Centre. Par exemple, un projet intitulé Renforcement du développement de la société civile et de la coopération entre les ONG, les communautés locales et les administrations locales a reçu, par l'intermédiaire de la Mission, un financement du BIDDH.

Centre estonien d'études et de documentation sur la condition féminine (ENUT) à Tallin

L'ENUT est une des rares ONG d'Estonie qui traite des questions d'égalité des sexes de manière scientifique. La Mission, en liaison avec le Centre, a organisé au printemps 2001 un séminaire sur l'impact de la politique d'intégration sur les femmes et les hommes, et a aidé le Centre à trouver des ressources pour d'autres projets.

Institut Jaan-Tõnisson (JTI)

Le JTI est une ONG qui travaille sur la démocratisation. Elle a organisé des séminaires sur les problèmes du multiculturalisme, de la nationalité et des droits de l'homme. Le Centre d'éducation civique du JTI offre depuis longtemps aux enseignants, directeurs d'écoles, administrateurs locaux et membres d'autres ONG des stages d'éducation civique. La coopération de la Mission avec le JTI est intense. La Mission coopère aussi avec le Centre d'éducation civique dans le cadre de son projet de distribution aux écoles de matériels pédagogiques sur le multiculturalisme, les minorités et les droits de l'homme.

Centre d'information juridique pour les droits de l'homme (LICHR)

Le LICHR est une des importantes institutions estoniennes qui travaillent sur les droits de l'homme. La Mission a exécuté des projets en coopération avec le Centre, et elle participe régulièrement à des séminaires et à des stages organisés par le LICHR. Actuellement, le LICHR conduit en Ida-Virumaa un projet intitulé Conseil juridique pour promouvoir l'intégration, qui offre une aide juridique gratuite à la population locale. La Mission a appuyé ce projet pour lequel elle a reçu du BIDDH des moyens financiers pour l'année 2000. La coopération avec cette ONG est très étroite car ses activités sont complémentaires du mandat de la Mission.

Table ronde d'organisations nationales en Ida-Virumaa

La Table ronde travaille en coopération étroite avec les autorités régionales, en particulier avec le bureau du gouverneur d'Ida-Virumaa. La Mission a eu un échange de vues fructueux avec la Table ronde et a aidé ses membres à rédiger des propositions de projets et à trouver un financement pour ces projets. Par exemple, un projet intitulé Appui au multiculturalisme - diffusion d'informations sur les minorités nationales et intégration, en Ida-Virumaa, a bénéficié par l'intermédiaire de la Mission de fonds du BIDDH.

Le Centre d'appui aux initiatives sociales pour l'intégration

Le Centre, spécialement ses bureaux de Tallin et de Narva, a soutenu des initiatives locales d'intégration en organisant des cours de langue et en fournissant une aide juridique aux personnes. La Mission a appuyé le Centre en trouvant des sources de financement pour ses projets et participe régulièrement aux manifestations qu'il organise.

Divers

Table ronde présidentielle sur les minorités nationales

La Mission participe régulièrement aux réunions de la Table ronde présidentielle sur les minorités nationales. La Table ronde, fondée par le Président Meri en 1993, accomplit un travail très important pour le dialogue entre les communautés. Les participants comprennent d'éminents chercheurs, hommes politiques et

représentants des minorités. Lors d'une conférence qui se tiendra le 15 novembre 2001 les réalisations passées et les projets d'avenir de la table ronde seront examinés ainsi que le programme d'intégration de Tallin. On prévoit la participation du Président Ryytel et de son prédécesseur le Président Meri.

En outre, la Mission a organisé avec la Table ronde présidentielle divers projets tels que le séminaire sur le discours d'intégration dans les médias de langue estonienne et russe tenu les 18 et 19 décembre 2000, et, le 30 mars 2001, la conférence sur le système d'enseignement estonien et les minorités nationales.

MISSION DE L'OSCE EN LETTONIE

Généralités

La majeure partie du travail de la Mission s'effectue en coopération avec d'autres organisations et ONG internationales, ainsi qu'avec des institutions nationales. Dans le principal domaine d'activité de la Mission, ces contacts peuvent être décrits comme suit :

- Conseils en matière législative. La Mission continue à conseiller le Gouvernement et le Parlement lettons sur différents aspects de la législation concernant les questions de citoyenneté et de langues, ainsi que dans un certain nombre d'autres domaines. Ce travail est effectué en étroite coopération avec les institutions de l'OSCE, notamment le Haut Commissaire pour les minorités nationales, et d'autres organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. L'apport des ONG qui s'occupent des minorités et des droits de l'homme est important pour la formulation de ces conseils.
- Projets visant à favoriser la mise en oeuvre des lois et à en assurer la pérennité. Ce type d'activités a pris une importance considérable à partir du moment où le travail législatif a été pour

l'essentiel terminé. Les projets sont exécutés en grande partie en coopération avec le PNUD, et le Conseil de l'Europe participera à certains projets futurs. Dans certains cas, la Mission a également coopéré avec des organisations régionales, comme le Conseil des Etats de la mer Baltique et le Conseil des ministres des pays nordiques, ainsi qu'avec des institutions nationales.

- Prise en charge de cas individuels. Ce travail implique des contacts avec plusieurs ONG qui représentent les communautés minoritaires, notamment les ONG qui fournissent des conseils juridiques. Ces contacts sont cependant devenus moins fréquents depuis que la grande majorité des cas liés à des questions de nationalité et de résidence ont été réglés.

La Mission entretient en outre des contacts réguliers avec des ONG, des établissements universitaires et des groupes de réflexion, tels que le Centre européen pour les questions de minorités, et d'autres organisations internationales pour échanger des informations et des évaluations.

Coopération future

La Mission continuera à concentrer son action sur les quatre principaux domaines suivants : questions de citoyenneté et non-citoyens, langue et enseignement, programme d'intégration du Gouvernement letton et institution du médiateur. A cet égard, la Mission renforcera sa participation à des projets à plus long terme dans le but d'assurer un développement durable dans ces domaines d'activité après s'être acquittée de son mandat, ce qui exigera des contacts accrus avec les partenaires internationaux concernés, tels que le PNUD, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. La Mission continuera également à coopérer et à échanger des idées avec ses partenaires au sein de la Mission d'experts qui a recommandé des moyens de renforcer le Bureau national letton des droits de l'homme. Ces partenaires sont, entre autres, la Commission canadienne des droits de la personne et le Médiateur parlementaire finlandais. Le rôle joué par le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le BIDDH dans les projets de la Mission devrait vraisemblablement s'accroître au fur et

à mesure que la Mission transfèrera la responsabilité des projets à d'autres organisations partenaires. Les contacts avec l'Union européenne, la présidence et la Commission prennent de plus en plus d'importance en raison de l'adhésion imminente de la Lettonie à l'Union européenne et du fait que, selon toute vraisemblance, l'Union européenne assumera à terme une partie du rôle de la Mission.

Conseil de l'Europe

La Mission fournit régulièrement au Conseil de l'Europe des informations sur les développements récents intéressant le Conseil, notamment en ce qui concerne la législation linguistique, l'enseignement et le programme d'intégration officiel. Au cours de l'année écoulée, la Mission a participé à plusieurs séminaires du Conseil de l'Europe en Lettonie sur des thèmes d'intérêt commun, comme la législation et la politique linguistiques. Au cours des prochains mois, la Mission, le Conseil de l'Europe et le Centre letton pour la langue officielle seront associés à un projet visant à élaborer un manuel pratique (manuel standard des procédures opérationnelles) à l'intention des inspecteurs de langue de l'Etat.

La Mission et le Conseil de l'Europe ont passé en revue les domaines dans lesquels ils pourraient entreprendre des activités communes liées à la protection des droits et aux fonctions du médiateur. La Mission a contribué de manière non négligeable au dernier rapport sur la Lettonie des rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, laquelle l'a adopté le 23 janvier 2001 (DOC.8924, rapport de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe, rapporteurs : MM. Davis et Jansson).

Les visites que des membres de la Mission effectueront au Conseil de l'Europe dans les prochains mois viendront encore renforcer les contacts interinstitutionnels.

Organisation des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La coopération avec le PNUD s'est considérablement intensifiée à mesure que la Mission élargissait l'éventail de ses activités destinées principalement à contribuer à la mise en oeuvre des lois. Cette coopération s'est

avérée particulièrement complémentaire et utile, en ce sens que le PNUD est en mesure d'offrir des services administratifs et financiers pour lesquels la Mission ne dispose pas des ressources nécessaires.

En coopération avec le Conseil letton des naturalisations, le PNUD et la Mission participent à deux projets visant à promouvoir la naturalisation des personnes apatrides. Il s'agit d'une part d'un programme de sensibilisation aux questions de citoyenneté et de naturalisation et d'autre part d'un programme dans le cadre duquel les candidats à la naturalisation peuvent suivre gratuitement des cours de langue. Ces deux projets seront lancés à l'automne 2001.

Le PNUD et la Mission ayant un intérêt commun pour les droits de l'homme et la mise en place d'institutions démocratiques, ils ont chargé un groupe d'experts internationaux d'établir un rapport sur la protection des droits et les fonctions du médiateur en Lettonie, qui a été présenté au Président Vike-Freiberga en mai 2001.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

La Mission tient des consultations avec le Haut Commissariat sur des questions d'intérêt mutuel, notamment pour l'élaboration et la fourniture de conseils aux autorités lettones en ce qui concerne la protection des droits et les fonctions du médiateur.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission échange des informations avec le bureau du HCR à Riga et son siège à Genève sur des questions d'intérêt commun, comme l'apatridie et les tendances de la migration.

Union européenne

Commission européenne

La Mission et la délégation de la Commission européenne échangent régulièrement des informations sur des questions relatives à l'infrastructure juridique lettone. Cet intérêt commun a conduit à des activités conjointes dans le domaine de l'observation et de la fourniture de conseils sur certains textes juridiques. Des consultations préliminaires ont lieu à propos des initiatives communes d'information sous la forme

d'articles sur l'intégration et la citoyenneté régulièrement publiés dans les journaux locaux, avec l'appui de la Mission et de la délégation de la Commission européenne.

Conseil de l'Union européenne

L'interaction accrue avec la présidence de l'Union européenne tient au fait que les négociations sur l'adhésion de la Lettonie à l'Union touchent à leur fin et à l'intérêt croissant de l'Union pour tous les aspects de la société lettone. Le 9 avril 2001, le chef de la Mission a fait aux membres du groupe de travail du Conseil sur l'OSCE un exposé dans lequel il a décrit les activités de la Mission en Lettonie.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Mission de l'OSCE entretient de bonnes relations de travail avec l'OIM. Des informations sont régulièrement échangées et la Mission dirige vers l'OIM les personnes qui souhaitent émigrer de Lettonie.

Conseil des Etats de la mer Baltique (CEB)

La Mission entretient le dialogue avec le Commissaire du CEB sur le développement démocratique. Ce dialogue porte en particulier sur la question de la protection des droits et de la création d'une institution du médiateur en Lettonie.

Conseil des ministres des pays nordiques

La Mission coopère avec le Conseil des ministres des pays nordiques en ce qui concerne la protection des droits et la création d'une institution du médiateur en Lettonie. Cette coopération a notamment porté sur les préparatifs, avec le Bureau du Président, d'une conférence tenue à Riga le 2 juin 2001, au cours de laquelle un rapport commun OSCE/PNUD a été présenté à ce sujet.

Institutions de l'OSCE

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La Mission de l'OSCE entretient d'étroites relations de travail avec le BIDDH, tant pour l'échange d'informations sur l'évolution de la situation en Lettonie que pour des projets communs. Le BIDDH a notamment prêté son concours financier à la Mission pour

lui permettre de jouer un rôle de conseiller pour la protection des droits et les fonctions du médiateur dans le cadre de son projet avec le PNUD. La Mission a également bénéficié d'un soutien du BIDDH pour des publications modestes mais à haute visibilité élaborées en coopération avec des ONG lettones s'occupant des droits de l'homme.

Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

La Mission de l'OSCE a des contacts presque quotidiens avec le Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales sur des questions d'intérêt commun, notamment de citoyenneté, d'éducation, de langue et d'intégration. Il est prévu que le Haut Commissaire participe, en coopération avec la Mission, les autorités lettones et des ONG locales, à la mise en oeuvre de projets à caractère linguistique.

Assemblée parlementaire de l'OSCE

La Mission a des contacts réguliers avec les membres lettons de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Organisations non gouvernementales internationales et nationales (ONG)

La Mission maintient des contacts étroits avec les principales ONG lettones s'intéressant aux thèmes couverts par le mandat de la Mission. Elle a notamment des contacts étroits avec les ONG actives dans le domaine des droits de l'homme. Ces ONG ont de nombreux interlocuteurs dans la société lettone, ce qui permet à la Mission d'avoir accès à un vaste éventail d'informations précieuses.

Association de soutien des établissements d'enseignement en langue russe en Lettonie (LASHOR) et Association des enseignants de langue et de littérature russes

La Mission échange régulièrement des informations sur des questions de formation avec ces associations dirigées par la directrice du département des études slaves de l'université lettone à Riga, Mme Tatyana Liguta.

Baltic Insight

La Mission a des contacts avec ce service qui s'occupe de questions intéressant les minorités et qui lui fournit régulièrement des informations.

Fondation Friedrich Naumann

En coopération avec la Mission, la Fondation Friedrich Naumann (Allemagne) organisera une conférence sur les médias de langues russe et lettone en Lettonie, devant avoir lieu le 9 novembre 2001. Des ONG lettones participeront également à l'exécution de ce projet.

Centre letton des ONG

Les ONG lettones des droits de l'homme jouent un rôle déterminant dans bon nombre de projets de la Mission, en particulier ceux qui concernent la citoyenneté et la naturalisation. A cet égard, le Centre des ONG et ses antennes régionales participent directement à la diffusion d'informations sur la campagne de sensibilisation menée par le Conseil letton des naturalisations en coopération avec la Mission.

Centre letton pour les droits de l'homme et les études ethniques (LCHRES)

Le directeur du LCHRES a participé aux travaux du groupe d'experts sur la protection des droits et les fonctions du médiateur, qui ont notamment donné lieu à un dialogue avec un grand nombre d'autres ONG. Ce projet a ainsi contribué au développement du réseau des contacts de la Mission avec les ONG. A la fin de l'année, la Mission prévoit d'organiser, en coopération avec le LCHRES, une conférence sur le rôle de l'OSCE en Lettonie.

Institut des droits de l'homme de l'Université de Lettonie

En coopération avec l'Institut, la Mission de l'OSCE et le BIDDH publient un livre intitulé « Aspects de l'intégration des minorités en Lettonie ». Cet ouvrage servira de manuel de référence pour les étudiants en droit, et de source d'informations, pour les universitaires et autres personnes s'intéressant aux questions de minorités en Lettonie.

Comité letton des droits de l'homme

Une des priorités de la Mission consiste à entretenir et à renforcer les contacts avec les ONG représentant les minorités, et principalement la minorité russe. La Mission poursuit son échange d'informations avec le Comité letton des droits de l'homme, une ONG qui s'emploie essentiellement à fournir des conseils juridiques et à promouvoir les droits des russes ethniques et des personnes de langue maternelle russe en Lettonie. Un des

membres de la Mission participe régulièrement aux négociations entre le Comité et le Département des affaires de citoyenneté et de migration en vue de contribuer à une solution pour des cas individuels ayant trait à des questions de nationalité.

Fondation Soros

La Mission entretient des contacts étroits avec la Fondation Soros qui, dans de nombreux domaines a des activités parallèles à celles de la Mission. Dans certains cas, la Mission et la Fondation Soros ont conjugué leurs efforts pour financer des projets tels que l'enquête « sur la voie d'une société civile ». La Mission a en outre des contacts très étroits avec le Centre letton pour les droits de l'homme et les études ethniques, qui est financé par la Fondation Soros.

Divers

Commission canadienne des droits de la personne et médiateur du Parlement finlandais

Dans le projet commun de la Mission et du PNUD sur le développement et le renforcement des institutions en vue de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la bonne gouvernance en Lettonie, le Secrétaire général de la Commission canadienne des droits de la personne et le médiateur du Parlement finlandais figuraient parmi les membres de la Mission internationale d'experts. Ces institutions continueront à coopérer avec la Mission de l'OSCE pour la mise en oeuvre du rapport de la Mission d'experts.

MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Evaluation générale

La Mission de l'OSCE en Moldavie coopère avec plusieurs organisations internationales et institutions de l'OSCE qui ont une activité dans le pays, de manière en particulier à réunir les efforts pour atteindre des buts qui sont communs aux divers intervenants. Les contacts politiques de la Mission de l'OSCE en Moldavie avec les autorités séparatistes sur la rive gauche du Dniestr ont beaucoup d'utilité pour permettre

les contacts et faciliter des opérations ou les programmes d'assistance en Transnistrie.

Coopération future

La Mission de l'OSCE en Moldavie prévoit dans le proche avenir de coopérer avec des organisations internationales, des institutions et des ONG pour mener à bien les activités prioritaires suivantes :

- Appui à un enseignement de la langue roumaine/moldave (alphabet latin) sur la rive gauche, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
- Initiatives dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Conseil de l'Europe, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et plusieurs ONG.
- Enseignement de la langue de l'Etat pour les minorités nationales, en coopération avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN).

Ce ne sont que quelques exemples parmi les plus visibles des activités de coopération prévues de la Mission.

Conseil de l'Europe

La Mission a des contacts réguliers avec le bureau d'information du Conseil de l'Europe à Chisinau, et en particulier avec la direction des affaires politiques. La Mission s'est assurée le concours d'experts de la Commission de Venise et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe pour ses activités de médiation en Transnistrie et en Gagaouzie. La Mission met aussi des informations à la disposition des multiples visiteurs du Conseil de l'Europe et leur facilite le contact avec les autorités de Transnistrie.

La Mission internationale d'observation électorale pour les élections législatives en Moldavie a publié une déclaration conjointe indiquant que les élections législatives du 25 février en Moldavie étaient en conformité avec les normes internationales. Cette Mission était le fruit d'une collaboration entre le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de

l'Europe. En particulier, la Mission de l'OSCE et celle du BIDDH ont coordonné l'observation des tentatives faites par des citoyens moldaves de Transnistrie pour voter lors de ces élections.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

La Mission de l'OSCE a des contacts réguliers avec le Représentant résidant de l'UNICEF et le Bureau de l'UNICEF. A plusieurs occasions, la Mission de l'OSCE est intervenue ou a fait des représentations auprès des autorités séparatistes de Transnistrie pour obtenir qu'elles se mettent d'accord et qu'elles coopèrent avec l'UNICEF pour la mise en oeuvre de programmes de collecte de données, de distribution de médicaments et autres programmes sanitaires et humanitaires de nature similaire dans la région transnistrienne de la Moldavie.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Mission de l'OSCE a des contacts réguliers avec le Représentant du PNUD et le Bureau du PNUD à Chisinau et, lorsqu'il y a lieu, facilite les contacts avec les autorités de Transnistrie.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission travaille activement avec la délégation du HCR à Chisinau pour faciliter les contacts et appuyer l'action du HCR dans les zones séparatistes de la rive gauche. Le HCR et la Mission coopèrent en particulier au projet de création et de construction d'une école mixte russe/moldave dans la ville de Rybnita en Transnistrie. La Mission et le HCR participent aussi à diverses initiatives en vue de lutter contre la traite des êtres humains. La Mission se joint fréquemment à la délégation du HCR pour patronner des manifestations publiques telles que des concerts afin de sensibiliser le public aux questions des réfugiés et des droits de l'homme.

Union européenne

Commission européenne

La Mission de l'OSCE a des contacts réguliers avec les représentants appropriés de la Commission européenne, à la fois par l'intermédiaire des représentants résidents

dépendant du Bureau régional du Programme d'assistance technique pour la Communauté d'Etats indépendants (TACIS), et au niveau des directions appropriées à Bruxelles. La Mission a donné des avis et des conseils sur les programmes et les domaines d'appui politique et matériel intéressants en Moldavie, comme par exemple la reconstruction du pont de Gura-Biculi sur le Dniestr, ou la fourniture de matériel et d'équipements pour permettre les contacts parlementaires entre Chisinau, Tiraspol et Comrat. La Mission a aussi facilité les contacts et les visites dans la région transnistrienne de la Moldavie.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

La Mission de l'OSCE travaille actuellement avec l'OTAN en vue de la fourniture d'une assistance au Ministère moldave de la défense pour la destruction de 360 tonnes de combustible oxydant toxique pour fusées stocké à la périphérie de Chisinau. La Mission de l'OSCE se charge aussi d'informer les visiteurs venant de l'OTAN concernant la situation politique en matière de sécurité en Moldavie, et les membres de la Mission participent à des conférences organisées de temps à autre par l'OTAN.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Mission de l'OSCE travaille actuellement avec le Représentant de l'OIM à Kiev et le bureau local de Chisinau dans le cadre de plusieurs programmes de lutte contre la traite des êtres humains, concernant en particulier la révision et l'adoption d'une législation et les questions de coordination nationale. La Mission de l'OSCE appuie aussi un projet financé par l'OIM visant à renforcer les contrôles le long de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine. Le chef de la Mission s'est rendu récemment avec le Représentant de l'OIM pour l'Ukraine et la Moldavie à une réunion avec le Premier Ministre pour discuter l'adoption et la mise en oeuvre du programme.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La Mission de l'OSCE est en contact régulier avec les représentants du bureau régional du CICR à Kiev pour tenter d'avoir accès aux membres du groupe dit « groupe Ilascu » emprisonnés à Tiraspol. La Mission

de l'OSCE fait aussi appel aux avis et à l'assistance du CICR pour répondre à la demande des parties au conflit et apporter une aide en matière de médecine légale et dans d'autres domaines spécialisés en vue de l'identification des personnes qui ont disparu pendant les combats en 1992.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La Mission de l'OSCE est en contact de temps à autre avec les représentants de la BERD à Londres qui s'occupent des questions relatives à la Moldavie. Sur demande, la Mission organise des séances d'information sur la situation politique et en matière de sécurité en Moldavie.

Fonds monétaire international (FMI)

La Mission de l'OSCE a des contacts réguliers et des consultations régulières avec le Représentant résident du Fonds monétaire international à Chisinau, qu'il s'agisse de réunions générales bimensuelles des donateurs ou de contacts bilatéraux avec le Représentant résident et les délégations en visite.

Banque mondiale

La Mission de l'OSCE a des contacts réguliers et des consultations régulières avec le Représentant résident de la Banque mondiale, qu'il s'agisse de réunions générales bimensuelles des donateurs ou de contacts bilatéraux. Par exemple, le Représentant de la Banque mondiale a fait aux chefs et membres de délégations de l'OSCE en visite un exposé sur la situation économique en Moldavie en avril 2001.

Institutions de l'OSCE

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La Mission de l'OSCE et le BIDDH ont un rôle actif comme organisateurs et bailleurs de fonds d'un certain nombre d'activités de lutte contre la traite des êtres humains en Moldavie, notamment d'un groupe national de coordination composé de représentants du gouvernement, d'organisations internationales et d'ONG. Le BIDDH a aussi apporté un appui à un certain nombre de petits projets, en particulier de conférences, séminaires, réunions et autres activités de journalistes

indépendants et d'ONG dans la région transnistrienne de la Moldavie.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

La Mission de l'OSCE a des contacts et s'efforce d'appuyer des activités très diverses d'ONG, spécialement dans la région transnistrienne de la Moldavie. Ces ONG s'occupent de questions comme la liberté de la presse, les droits de l'homme en général, les droits des femmes, la lutte contre la traite des êtres humains, l'écologie et les contacts avec la jeunesse. La Mission de l'OSCE a en particulier depuis longtemps un contact avec le Comité conjoint sur la démocratie et la conciliation, qui est une ONG de Transnistrie, et deux ONG basées au Royaume-Uni, la Fondation pour la sécurité internationale et le Comité international pour la Moldavie sur la gestion. Ces ONG ont offert de faciliter les contacts et échanges non officiels pour appuyer le processus de négociation en vue d'un règlement politique. L'un des buts principaux de la Mission est d'encourager le développement d'ONG prospères en Moldavie, premier pas essentiel pour la mise en place d'institutions démocratiques et la promotion des droits de l'homme.

COORDONNATEUR DES PROJETS EN UKRAINE

Coopération avec les organisations et institutions internationales

Le poste de Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a été créé dans le but de mener à bien des tâches en rapport avec l'activité de coopération de l'OSCE et de ses institutions avec les autorités ukrainiennes. Cette coopération porte sur la planification, la mise en oeuvre et le suivi de projets spécifiques. Au cours de la période considérée, quatre projets (sur un total de 12) ont été mis en oeuvre en coopération avec d'autres organisations internationales : l'un avec une institution de l'ONU, deux autres avec l'Organisation internationale pour les migrations et le dernier en coordination avec le Conseil de l'Europe. Aux termes du mandat du Coordonnateur, les organisations non gouvernementales peuvent également participer aux projets. Pour la moitié d'entre

eux environ, des activités sont menées en commun avec des ONG.

Organisations et institutions internationales actives en Ukraine

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des organisations et des institutions internationales actives en Ukraine. Il dresse la liste des organisations et institutions qui sont accréditées auprès du Ministère ukrainien des affaires étrangères ou dont le champ d'activités a un rapport avec le mandat de l'OSCE en Ukraine.

Organisation/institution		Domaine d'activités
Commission de l'Union européenne		Assistance dans les domaines politique, économique, technique
Fonds monétaire international (FMI)		Assistance financière
Banque mondiale		Assistance financière
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)		Assistance financière
Organisation des Nations Unies (ONU)/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	(1)	Assistance technique
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)		Réfugiés
Organisation internationale pour les migrations (OIM)		Migrations
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	(2)	Sécurité et défense
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)		Droit international humanitaire
Conseil de l'Europe	(3)	Droits de l'homme, état de droit

1. Le chef de ce bureau de l'ONU fait fonction à la fois de coordonnateur résident de l'ONU et de représentant résident du PNUD.
2. Deux bureaux de l'OTAN sont reconnus par le Ministère des affaires étrangères : le Bureau de liaison de l'OTAN en Ukraine et le Centre d'information et de documentation de l'OTAN.
3. Le Conseil de l'Europe n'a pas de bureau en Ukraine qui soit reconnu par le Ministère des affaires étrangères.

Coopération avec le Conseil de l'Europe : examen approfondi de la législation relative aux droits de l'homme

Le but de ce projet, qui est mis en oeuvre en coopération avec le BIDDH, est d'aider

l'Ukraine à mettre sa législation en conformité avec les normes européennes. Du côté ukrainien, les principaux partenaires du projet sont le Ministère de la justice et la Verkhovna Rada (Parlement). Afin d'éviter les doubles emplois, la mise en oeuvre du projet fait l'objet de contacts réguliers avec le Conseil de l'Europe.

Cette coopération étroite a conduit à d'autres activités communes, notamment l'examen du projet de loi sur l'appareil judiciaire, qui a été effectué dans le cadre de la coopération avec la Commission des affaires juridiques de la Verkhovna Rada. Deux experts internationaux, qui avaient été recrutés par les soins du Conseil de l'Europe, ont analysé deux projets concurrents de cette loi. Le 6 mars 2001, les experts ont présenté leurs conclusions au cours d'un séminaire qui a réuni les membres de la commission et d'autres participants intéressés.

Coopération avec les institutions de l'ONU : Conférence de donateurs en faveur de la Crimée

Le Gouvernement ukrainien, l'OSCE et des institutions de l'ONU ont organisé une conférence internationale de donateurs portant sur les dimensions humanitaire et du développement de l'intégration de la population en Crimée. Cette conférence, qui s'est tenue le 6 décembre 2000 au Ministère ukrainien des affaires étrangères, était la troisième du genre, la précédente s'étant tenue à Kiev en 1998. M. Max van der Stoep, qui était à l'époque Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, en a assuré la coprésidence et les documents appropriés ont été élaborés par des organisations de l'ONU, le Coordonnateur des projets et les autorités ukrainiennes compétentes. Les représentants de la communauté des donateurs ont fait des promesses de contributions d'un montant total d'environ 3,5 millions de dollars des Etats-Unis.

Coopération avec l'OIM : lutte contre la traite des êtres humains

En 2001, le Bureau de l'OIM en Ukraine a mis en oeuvre, au titre du programme d'assistance technique à la Communauté d'Etats indépendants (TACIS), un projet de l'Union européenne intitulé « Lutter contre la traite des femmes en Ukraine ». Le

Coordonnateur des projets et le Bureau de l'OIM en Ukraine ayant déjà coopéré avec succès dans ce domaine, il a été convenu que le Coordonnateur des projets mettrait en oeuvre les volets du projet TACIS concernant la législation et les poursuites judiciaires.

L'un des partenaires de ce projet TACIS est l'ONG La Strada-Ukraine. Cette ONG est également l'un des principaux partenaires du Coordonnateur des projets pour les activités que ce dernier mène pour le compte du BIDDH, notamment la création de cinq permanences téléphoniques régionales de conseil et d'information, qui sont gérées par La Strada.

Du 22 au 26 janvier 2001, des fonctionnaires ukrainiens ont effectué une visite en Grèce dans le but d'évoquer avec leurs homologues grecs la question du rapatriement des victimes de la traite des êtres humains, ainsi que la coopération dans la lutte contre la criminalité organisée. Cette visite, organisée conjointement par le bureau de l'OIM à Kiev et le BIDDH, constituait la phase finale d'un projet commun de prévention de la traite des êtres humains, conçu dans le souci de fournir un appui au Conseil national de lutte contre la traite des êtres humains, qui est placé sous l'autorité du médiateur ukrainien. Dans le cadre de ce projet, des visites similaires ont été organisées en Belgique, en Turquie et en Italie.

Coopération avec l'OIM : réforme des services de contrôle des frontières

Du 14 au 18 novembre 2000, le BIDDH a organisé, en coopération avec les services polonais de contrôle des frontières, une visite d'étude des gardes frontière ukrainiens au centre de formation des gardes frontière polonais situé à Ketrzyn. Cette visite d'étude s'inscrivait dans le cadre d'un projet mené en coopération avec le bureau de l'OIM à Kiev pour promouvoir la réforme des services ukrainiens de contrôle des frontières. Ni le BIDDH, ni le bureau de l'OIM à Kiev n'envisagent actuellement de poursuivre leurs activités dans ce domaine.

Coopération avec des ONG internationales et nationales et avec des organismes publics étrangers

Dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe et du BIDDH ayant pour objet

d'examiner la législation en matière de droits de l'homme, plusieurs activités ont pour but d'appuyer le travail du représentant du Gouvernement ukrainien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Ces activités sont menées en coopération avec la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale (*IRZ-Stiftung*). Cette fondation est également l'un des principaux partenaires d'un projet exécuté en coopération avec la Cour Suprême, qui prévoit la fourniture d'une assistance pour la création d'une juridiction administrative en Ukraine.

La section ukrainienne de l'ONG Société internationale pour les droits de l'homme joue un rôle important dans le projet « Soutien de la primauté du droit dans le domaine militaire », qui est mis en oeuvre en coopération avec le Ministère de la défense. La coopération avec le Ministère de la défense et cette ONG ayant déjà donné de bons résultats dans le passé, il a été convenu d'organiser, de septembre 2001 à mai 2002, une série de 25 séminaires dans plusieurs garnisons ukrainiennes sur le thème du renforcement des institutions démocratiques dans les forces armées ukrainiennes.

Les séminaires qui ont été organisés en coopération avec l'American Bar Association (ABA/CEELI), ProMedia et Ekopravo dans le cadre de projets concernant respectivement la lutte contre la corruption, la liberté des médias et la législation environnementale, constituent quelques exemples supplémentaires de la participation d'ONG.

Evaluation

Unir ses forces avec d'autres organisations et institutions internationales, qui disposent d'un savoir-faire technique plus spécialisé et ont une meilleure expérience de la résolution de certains problèmes, reste l'un des principaux objectifs du Coordonnateur des projets. Or, dans la pratique, il est souvent difficile de concevoir des projets communs ou de combiner des projets avec d'autres organisations internationales actives sur le terrain. Il est souvent plus facile de faire appel à des ONG ou de coopérer avec des organismes publics étrangers pour les raisons suivantes :

- Aider un pays à mener à bien un processus de transformation est une très

vaste entreprise, qui englobe souvent de nombreux aspects et de multiples activités. Il y a donc bien moins de doubles emplois entre les activités des différents acteurs internationaux qu'on ne pourrait le croire a priori.

- Les objectifs et les buts des organisations et institutions internationales peuvent différer considérablement. En ce qui concerne, par exemple, l'orientation donnée aux activités, le Coordonnateur des projets de l'OSCE attache davantage d'importance à la coopération avec les organismes publics, tandis que d'autres privilégient les projets menés en collaboration avec les ONG.
- Les mécanismes intervenant dans la conception des projets, leur mise en oeuvre et leur financement diffèrent considérablement selon les organisations et institutions internationales. Un projet peut être conçu et financé par le siège d'une organisation, dont l'organe d'exécution n'a pas la souplesse nécessaire pour coopérer avec d'autres organisations internationales sur le terrain, ce qui complique la coopération et la rend souvent impossible.
- L'un des principaux avantages de l'OSCE réside dans sa souplesse de fonctionnement. Grâce aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les organismes publics ukrainiens concernés et aux enseignements tirés de la coopération à des projets concrets, le Coordonnateur des projets s'efforce constamment d'affiner les projets ou de les adapter pour en maximiser l'impact afin qu'ils atteignent leur objectif général. Dans la plupart des cas, cet avantage comparatif n'a pas pu être préservé dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations et institutions internationales.

Pour les raisons susmentionnées, entre autres, la coopération avec d'autres organisations et institutions internationales se limite souvent à un échange régulier d'informations et à une coordination des activités.

BUREAU DE L'OSCE A BAKOU

Généralités

De vastes possibilités de coopération s'offrent avec les organisations internationales et, dans la pratique, une coopération a été instaurée avec la plupart des institutions internationales représentées localement, en particulier avec le Conseil de l'Europe et le HCR. Le Bureau élargit actuellement sa coopération avec toute une série d'ONG locales et internationales considérées comme susceptibles de jouer un rôle important en aidant le Bureau à continuer à promouvoir la coopération régionale.

Coopération future

Diverses propositions ont été formulées en vue d'une intensification de la coopération institutionnelle avec le Conseil de l'Europe. Il est prévu d'étendre la coopération du Bureau avec le HCR aux questions touchant les personnes déplacées et les minorités en Azerbaïdjan qui relèvent de son mandat. Il est envisagé d'exécuter conjointement des activités avec l'OIM en coopération avec le BIDDH. Le programme de coopération de plus en plus étendu avec les ONG sera axé sur l'articulation des préoccupations politiques liées au renforcement des institutions de la société civile. Le Bureau cherche en particulier à intensifier sa coopération avec Internews-Azerbaïdjan à propos de la promotion et de l'application de la nouvelle loi sur les médias.

Conseil de l'Europe

Le mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou et les 28 engagements contractés par l'Azerbaïdjan à l'occasion de son adhésion au Conseil de l'Europe constituent le cadre législatif fondamental pour une approche concertée des deux organisations. Une coopération et des échanges d'informations réguliers ont été instaurés à propos des questions suivantes : suivi des engagements contractés par l'Azerbaïdjan envers le Conseil de l'Europe (pour l'administration de la justice), nomination d'un médiateur, prévention de la torture, minorités nationales et prisonniers politiques présumés.

Le Bureau a participé à un séminaire de deux jours sur la Charte européenne des

langues régionales ou minoritaires, organisé par le Conseil de l'Europe, les 1er et 2 mars 2001. A la demande du Conseil, le Bureau a aidé à sélectionner et à contacter les participants et il a été invité à exposer la façon dont l'OSCE aborde les questions relatives aux minorités ethniques.

Afin de faciliter la coopération avec le Conseil et de renforcer les activités du Bureau relevant de la dimension humaine, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont, le 26 septembre 2001, signé un accord prévoyant que le spécialiste des droits de l'homme et de l'état de droit du Conseil de l'Europe sera installé dans le Bureau de l'OSCE à Bakou. Cela améliorera la planification des activités conjointes et assurera l'échange d'informations en temps voulu entre les organisations.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

De bonnes relations de travail se sont établies avec le Conseiller technique principal (CTP) du PNUD, qui est chargé du Centre de documentation et de formation pour les ONG. Le Bureau a participé à toute une série d'activités et de sessions consacrées au développement de la société civile, qui ont été supervisées par le CTP, et il a diffusé des informations sur les réunions de l'OSCE par l'intermédiaire de ce Centre.

PNUD et UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)

Le PNUD et l'UNIFEM sont les principaux organismes internationaux de contrepartie du Bureau pour les activités relatives à la parité des sexes en Azerbaïdjan. Ces deux organismes collaborent étroitement avec le Bureau dans des domaines d'intérêt commun. Le 6 juin 2001, le Bureau a organisé une table ronde de donateurs internationaux sur les questions de parité des sexes. Des représentants des deux organismes des Nations Unies ont présenté aux participants les activités de leurs secrétariats respectifs dans ce domaine pour 2001-2002.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

L'an dernier, trois ou quatre réunions ont eu lieu avec des représentants du HCDH venus

de Genève. Le programme de coopération du HCDH avec l'Azerbaïdjan, essentiellement avec le Ministère de la justice, a été retenu pour faire l'objet d'une collaboration plus poussée avec le Bureau. Il a notamment été envisagé de mener éventuellement une activité conjointe portant sur la formation aux droits de l'homme des responsables de l'application des lois.

Il serait souhaitable d'accroître la coopération entre les deux organismes. Toutefois, l'absence de personnel du HCDH à Bakou et les moyens institutionnels et financiers du Bureau rendent la chose assez difficile.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La coopération entre les deux organismes a été bonne dès le début et, de l'avis des deux secrétariats, elle pourrait être développée sensiblement. Le Bureau consulte régulièrement le HCR sur toute une série de questions, et notamment sur celles qui ont trait à la situation des Azerbaïdjanais déplacés, aux réfugiés meskhètes et tchéchènes ainsi qu'à la réforme juridique et au renforcement des institutions de la société civile.

Le Bureau a rencontré fréquemment l'administrateur principal du HCR chargé de la protection à propos de l'examen de la législation régissant l'enregistrement officiel des personnes morales (y compris les ONG), qui constitue un engagement contracté auprès du Conseil de l'Europe. Le HCR a collaboré avec le Conseil de l'Europe lors de la promulgation de la loi sur les ONG et continue à représenter le Conseil de l'Europe localement pour cette question, bien que celle-ci ne relève pas du mandat de base du HCR. Le Bureau a fourni des services spécialisés pour une réunion d'experts sur cette question que le Conseil de l'Europe et le HCR ont organisée à Bakou le 28 août 2001.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le Bureau a proposé un projet à exécuter conjointement avec l'OIM sur la situation des femmes et des enfants victimes d'un trafic en Azerbaïdjan. Cette proposition a été soumise à plusieurs organismes donateurs. Le projet fait suite aux recommandations de la réunion supplémentaire sur la dimension humaine

consacrée à la traite des êtres humains, qui a eu lieu à Vienne en juin 2000.

Conjointement avec l'OIM, le Bureau a exécuté un projet relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, pour lequel il a coopéré étroitement avec le BIDDH, et plus particulièrement avec son spécialiste de la question.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Des contacts sont prévus avec le CICR à propos de questions liées à la situation dans les prisons, mais ils ne se sont pas encore matérialisés. L'objectif du Bureau est de mieux connaître les procédures du CICR afin de préparer les visites qu'il a prévu d'effectuer dans les prisons.

Fonds monétaire international (FMI)

Le Bureau a noué des contacts avec le Fonds monétaire international en raison de l'importance accordée par l'OSCE à la bonne gouvernance. Parmi les exigences formulées par le FMI à l'égard du Gouvernement azerbaïdjanais figurent la réduction de la corruption et l'amélioration de la gouvernance. Le Bureau se propose de travailler plus étroitement avec le FMI pour son programme relatif à la bonne gouvernance. A cet égard, il prévoit de réunir deux ou plusieurs tables rondes sur la bonne gouvernance avec la Fondation Eurasia et Transparency International.

Banque mondiale

La Banque mondiale a lancé une grande campagne de réduction de la pauvreté en Azerbaïdjan. Ce projet porte sur l'amélioration du secteur agricole et le développement de l'économie rurale. La Banque a cerné les besoins et la zone de pauvreté aiguë dans le pays. Les microfinancements en faveur du secteur rural tiennent une place importante dans son programme de réduction de la pauvreté, tout comme la restructuration du secteur agricole. Le Bureau a noué des contacts avec la Banque sur les questions de microfinancement dans le secteur rural. Dans ce domaine, il a appuyé et organisé un grand séminaire sur le microcrédit avec Mercy Corps International en octobre 2001.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

American Bar Association (ABA)

L'ABA a apporté son aide au Bureau en lui fournissant des traductions anglaises de documents juridiques.

ACDI/VOCA

Cette ONG internationale qui s'occupe de développement agricole en Azerbaïdjan aide le Bureau à étudier les problèmes de développement économique rural et d'emploi dans le secteur non énergétique.

Fondation Eurasia

Le Bureau a eu plusieurs réunions avec la Fondation Eurasia sur des projets relatifs à la bonne gouvernance, qui ont comporté des tables rondes consacrées à des questions de corruption.

Assemblée européenne des citoyens (AEC)

La section de Bakou de l'AEC fait partie de la dizaine d'ONG créées dans le domaine des droits de l'homme avec lesquelles le Bureau est régulièrement en contact. L'AEC a offert une aide concrète pour la transmission de certaines plaintes individuelles.

ONG s'occupant des droits de l'homme

Le Bureau a travaillé directement avec plusieurs ONG à l'occasion de tables rondes. Il continuera à collaborer avec elles pour superviser leurs efforts dans le cadre du projet de formation du BIDDH relatif à la surveillance des droits de l'homme. Les ONG fournissent des rapports au Bureau sur les développements en matière de droits de l'homme et sont consultées régulièrement sur des questions précises.

Initiative pour l'action sociale et le renouveau en Eurasie (IASRE)

Le Bureau a participé à plusieurs activités mises sur pied (également dans la région) par l'IASRE, qui travaille avec des ONG locales. Il a diffusé des informations sur les réunions et les activités de l'OSCE. Les échanges avec l'IASRE ont porté également sur l'examen de la législation régissant l'enregistrement officiel des personnes morales (y compris les ONG).

Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES)

Le Bureau consulte régulièrement l'IFES au sujet de questions d'intérêt commun. Cette

organisation installée aux Etats-Unis a aidé l'Office en lui fournissant des traductions de lois et de règlements azerbaïdjanais sur des questions électorales.

Ligue internationale des droits de l'homme

A la suite d'une réunion tenue en automne 2000, on a commencé à échanger des informations. La Ligue a communiqué au Bureau des informations sur les sessions et les séminaires de formation aux droits de l'homme, ainsi que des rapports sur la promotion de l'indépendance des avocats et des juristes.

Kosia-Smeda

Cette ONG locale s'occupe du développement des petites et moyennes entreprises. Ses représentants ont participé au Forum économique de l'OSCE en mai 2001, et elle est active dans tout le pays. Kosia-Smeda continuera à collaborer avec le Bureau pour une table ronde sur le développement des petites et moyennes entreprises.

Forum des ONG azerbaïdjanaises

Le Forum des ONG est un organisme coiffant quelque 250 ONG azerbaïdjanaises. Il a été créé en 1999 et bénéficie d'un appui du PNUD et de la Banque mondiale. Le Bureau est régulièrement en contact avec le Forum et a coopéré avec lui pour l'examen de la législation régissant l'enregistrement officiel des personnes morales (y compris les ONG).

Umid (mot azéri signifiant « espoir »)

Umid est une ONG locale s'occupant principalement de microfinancements en faveur des personnes déplacées. Des représentants d'Umid ont participé au Forum économique de l'OSCE en mai 2001 et ont fourni des explications utiles sur la situation sociale dans l'ensemble du pays.

GROUPE D'ASSISTANCE EN TCHETCHENIE

Généralités

Le 15 juin 2001, du personnel international a été affecté au Bureau du Groupe d'assistance à Znamenskoïe. Les interactions entre le Groupe d'assistance et d'autres organismes internationaux se sont intensifiées depuis un an et demi à la suite des

préoccupations croissantes éprouvées au niveau international à propos des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans cette république ravagée par la guerre. Le nombre élevé de personnes déplacées dans la région reste particulièrement préoccupant. Une des tâches assignée au Groupe d'assistance de par son mandat consiste à faciliter la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes de la crise, où qu'elles se trouvent. Le Groupe d'assistance continue à apporter une aide et une assistance en matière de redressement, de réintégration et de reconstruction et dans d'autres domaines humanitaires en Tchétchénie, notamment en faveur des personnes déplacées à Znamenskoïe, dans le district de Nadterechny. Le Groupe d'assistance exécute ses projets en coopération avec des organismes partenaires. Il constitue en outre une source d'informations, d'analyses et d'évaluations concernant la situation dans cette république.

Coopération future

Le Groupe d'assistance continuera à intensifier sa coopération sur le terrain avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales. Une réunion bihebdomadaire de coordination organisée par le HCR et l'OCHA continuera à offrir au Groupe d'assistance un cadre important pour échanger des idées et des informations avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales et non gouvernementales.

Conseil de l'Europe

Au cours de la période considérée, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont été les seules organisations internationales à avoir du personnel international en permanence en Tchétchénie. Les experts du Groupe d'assistance et du Conseil de l'Europe collaborent étroitement et se rencontrent régulièrement pour échanger des informations dans des domaines d'intérêt commun.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

L'OCHA organise conjointement les réunions bihebdomadaires de coordination tenues à Moscou et à Nazran (Ingouchie). Ces réunions offrent un cadre au Groupe

d'assistance pour l'examen de questions d'intérêt commun. En août 2001, l'OCHA a organisé un atelier sur les procédures d'appel global de l'ONU, auquel le Groupe d'assistance a participé. Lors de diverses consultations, le Groupe d'assistance a fourni des analyses de la situation humanitaire, en particulier dans le nord-ouest de la Tchétchénie.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Le Groupe d'assistance a appuyé un projet de l'UNICEF qui a permis d'évaluer l'infrastructure scolaire en Tchétchénie. Il a présenté une analyse de l'infrastructure scolaire dans le nord-ouest de la Tchétchénie.

En outre, l'UNICEF utilise l'infrastructure du Groupe d'assistance à Znamenskoïe pour la distribution de biens humanitaires. A l'occasion de la célébration de la nouvelle année en 2001, le Groupe d'assistance a aidé l'UNICEF à distribuer 785 colis de cadeaux à des enfants déplacés dans dix camps de toile de Znamenskoïe. En outre, 2 500 vestes d'hiver, livres scolaires, articles de sport et jouets ont été distribués à des écoles et à des jardins d'enfants dans l'ensemble du district de Nadterechny et à des classes à horaire prolongé ainsi qu'à des écoles maternelles pour enfants déplacés, qui font partie des projets menés par le Groupe d'assistance dans les camps de toile de Znamenskoïe.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

En juin 2001, le Groupe d'assistance a participé à une table ronde informelle sur la reconstruction en Tchétchénie après le conflit, qui a été organisée à Lovik (Suède) par le Forum sur l'alerte et l'intervention rapides. Des représentants des autorités locales, d'organisations internationales (PNUD, OCHA), de gouvernements de l'Union européenne et d'ONG tchétchènes et internationales ainsi que des experts occidentaux et russes y ont participé à titre personnel pour examiner des questions de sécurité et des questions économiques intéressant la Tchétchénie. Un document exposant le point de vue du Groupe qui s'est dégagé des discussions a été communiqué à un groupe cible de responsables. Une table ronde

complémentaire aura lieu dans le nord du Caucase à la fin de 2001.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Groupe d'assistance participe aux réunions bihebdomadaires de coordination organisées par le HCR et le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Moscou et à Nazran (Ingouchie). Ces réunions portent essentiellement sur les questions de sécurité et sur les activités d'aide humanitaire en faveur des personnes déplacées dans le nord du Caucase. Des représentants du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD), du PAM, du PNUD, de l'UNICEF, de l'OMS, du CICR, de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) et de diverses ONG participent à ces réunions.

En outre, le Chef du Groupe d'assistance et le Représentant régional du HCR en Fédération de Russie ainsi que le Coordonnateur humanitaire pour le nord du Caucase se sont rencontrés à différentes reprises pour coordonner des actions dans certains domaines d'intérêt commun et pour échanger des informations sur le sort des Tchétchènes déplacés.

Le HCR a appuyé deux des projets d'aide humanitaire du Groupe d'assistance, qui portent sur le traitement psychomédical des enfants déplacés à Znamenskoïe et sur des classes à horaire prolongé, en fournissant des tentes, des lits, des couvertures et des matelas. Le Groupe d'assistance coordonne et suit ces projets, qui sont exécutés en coopération avec les autorités et les ONG locales.

Programme alimentaire mondial (PAM)

Le Groupe d'assistance prévoit d'exécuter un projet commun avec le PAM portant sur la reconstruction d'une école de village dans le cadre du Programme « Vivres contre travail ».

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Outre qu'il peut échanger fréquemment des informations à l'occasion des réunions bihebdomadaires de coordination, le chef du Groupe d'assistance rencontre occasionnellement des représentants du CICR et du Conseil danois pour les réfugiés en vue

d'examiner des questions de sécurité et de communications.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Human Rights Watch (HRW) et Memorial

De par son mandat, le Groupe d'assistance se doit de collaborer avec d'autres organismes qui suivent la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Le Groupe d'assistance a noué des relations étroites avec HRW et le Centre russe des droits de l'homme Memorial. Dans le cadre de réunions régulières, le Groupe d'assistance procède à des échanges de vues et d'informations sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie.

People in Need Foundation (PINF) et Médecins du monde (MdM)

Entre mars et septembre 2001, le Groupe d'assistance, conjointement avec la PINF et MdM, a distribué 5 000 filtres à eau aux habitants et aux hôpitaux de Grozny. Ces filtres avaient été achetés au titre du Programme d'aide humanitaire intitulé « Filtres à eau pour Grozny », que parrainaient généreusement le Gouvernement fédéral allemand et le Gouvernement tchèque.

Serlo

Depuis le milieu de 2000, le Groupe d'assistance, conjointement avec l'ONG tchéchène Serlo, met en oeuvre un projet d'aide humanitaire portant sur la réadaptation psychomédicale des enfants déplacés à Znamenskoïe, qui était parrainé initialement par la Présidence autrichienne de l'OSCE et qui est financé actuellement par la société allemande Wintershall AG.

Le Groupe d'assistance assure la liaison avec les ONG ci-après qui fournissent une aide humanitaire dans le nord du Caucase et participent aux réunions de coordination de l'OCHA et du HCR : Conseil danois pour les réfugiés, Médecins sans frontières (MSF France, Pays-Bas et Belgique), Comité international de sauvetage (CIS), Hilfswerk Austria, Action contre la faim (ACF), International Medical Corps (IMC), Center for Peacemaking and Community Development (CPCD), Agence islamique de secours, Benevolence International Foundation (BIF) et Organisation humanitaire polonaise (PHO).

MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Généralités

Bien que dans l'ensemble la Mission coopère fructueusement avec d'autres organisations et ONG internationales, un certain nombre d'idées, nées du sentiment que les possibilités de coopération interorganisations n'étaient pas pleinement mises à profit, ont été explorées récemment.

L'éventail des questions dont s'occupe la Mission dans le cadre de son mandat s'est élargi. Aussi est-il de plus en plus évident qu'une coopération internationale selon des axes thématiques et géographiques qui se recoupent ou qui convergent est nécessaire pour que la Mission puisse affronter la complexité des défis auxquels elle doit faire face.

Une réunion régionale commune de l'OSCE, du HCR, de l'OIM et du Conseil de l'Europe a eu lieu à Tbilissi (Géorgie), le 4 octobre 2001. Elle faisait suite à une réunion tenue à Vienne le 4 juillet 2001. Des représentants du PNUD y ont également participé pour la première fois en qualité d'observateur. Cette réunion a porté principalement sur les problèmes de migration et d'asile dans la région du Caucase, et en particulier sur les moyens d'améliorer la coopération interorganisations dans ce domaine. Il a été souligné que la sécurité des opérations de ces organismes dans le Caucase revêtait un caractère prioritaire.

Coopération future

La Mission a proposé d'envisager de mettre sur pied une série de tables rondes communes en Géorgie en commençant par en consacrer une à la migration, au déplacement et à la réinstallation, à laquelle participeraient notamment l'OIM, le HCR, le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Si d'autres pays du Caucase adoptaient également cette approche, une table ronde régionale pourrait être organisée à terme.

Sur la base de son mandat, la Mission a également suggéré deux autres tables rondes communes : l'une sur la sécurité, le règlement des conflits, le maintien de la paix et l'application des lois et l'autre sur les droits de

l'homme, la démocratisation et la liberté des médias.

Si elles étaient instituées, ces tables rondes contribueraient à l'instauration d'une mémoire institutionnelle dans et entre ces organisations internationales.

Conseil de l'Europe

Depuis la mise en place du Centre d'information du Conseil de l'Europe à Tbilissi au printemps de 2001, la Mission a organisé régulièrement des réunions avec les représentants du Conseil de l'Europe sur des questions d'intérêt commun.

Avec l'entrée de la Géorgie au Conseil de l'Europe en avril 1999, les engagements qu'elle a contractés lors de son adhésion ont servi d'étalon aux activités de suivi du Bureau de l'OSCE pour les droits de l'homme en Géorgie, l'accent étant mis notamment sur les domaines suivants :

- Réforme du système judiciaire, en particulier du système pénitentiaire ;
- Rapatriement et intégration de la population meskhète déportée dans les années 40.

Deux représentants du Conseil de l'Europe ont participé à la Mission d'évaluation commune dans le district de Gali, en Abkhazie, en novembre 2000. Outre l'OSCE, plusieurs organismes des Nations Unies, l'Union européenne et le CICR étaient également représentés. La Mission de l'OSCE a fourni un soutien logistique aux participants du Conseil de l'Europe hors d'Abkhazie. Une synergie fructueuse s'est instaurée entre les représentants du Conseil de l'Europe et de l'OSCE pendant leur séjour dans le district de Gali et ils ont formulé conjointement des idées et des observations. De retour à Tbilissi, un représentant du Conseil de l'Europe a participé à une réunion informelle de compte rendu avec les représentants de l'OSCE à la Mission de cette dernière. Les équipes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE ont rassemblé les notes qu'ils avaient prises lors des sessions finales dans le district de Gali et les ont soumises à l'équipe de rédaction de l'ONU à titre de contribution commune. Les représentants du Conseil de l'Europe et de l'OSCE partageaient un point de vue cohérent faisant ressortir leurs préoccupations au sujet de la situation des

rapatriés dans le district de Gali pour ce qui est des droits de l'homme.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

La Mission participe activement aux réunions mensuelles de coordination sur l'aide humanitaire et le redressement économique que l'OCHA organise à Tskhinvali.

Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

L'UNIFEM a l'intention, dans les années à venir, de mettre en place un réseau intersectoriel à l'intention des femmes dans le Caucase du Sud. Le membre de la Mission chargé des questions de parité des sexes se tient en contact étroit avec l'UNIFEM afin de bénéficier d'effets synergiques.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR est présent en Géorgie depuis 1993. Ses activités visent à créer des conditions propices au retour des réfugiés de l'Ossétie-du-Nord en Géorgie et au retour des personnes déplacées dans leur région d'origine de l'Ossétie-du-Sud dans les zones de la Géorgie sous contrôle gouvernemental. La coopération entre l'OSCE et le HCR porte sur les domaines suivants :

- Commission mixte de contrôle. Celle-ci constitue le cadre non politique du mécanisme de règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie. La Commission s'occupe des questions militaires et de sécurité, du redressement économique, des réfugiés et des personnes déplacées. Outre qu'il prend part aux sessions plénières de la Commission, le HCR fait partie du groupe de travail et du comité spécial sur les réfugiés et les personnes déplacées.
- Groupe de travail sur la restauration des logements urbains et des droits de propriété. Ce groupe de travail a été créé à la suite d'une action concertée de la Mission, de l'OSCE/BIDDH, du HCR et du Conseil de l'Europe pour porter cette question à l'attention de la communauté internationale. En conséquence, la Mission et le Bureau du HCR à Tbilissi ont tous deux engagé à plusieurs reprises

les autorités géorgiennes à accélérer les travaux du groupe. Un projet de loi a été transmis à l'OSCE/BIDDH, au HCR et au Conseil de l'Europe, qui formuleront et coordonneront leurs observations à son sujet.

- Présence à Tskhinvali. Le Bureau extérieur de l'OSCE à Tskhinvali et l'Equipe mobile du HCR coopèrent étroitement dans la zone de conflit dans la région de l'Ossétie-du-Sud/Tskhinvali. La Mission de l'OSCE assure régulièrement une surveillance militaire et sociale en Ossétie-du-Sud, tandis que le HCR supervise des projets de reconstruction et des projets communautaires et assure un suivi en matière de rapatriement et de protection (juridique). Après le déménagement du bureau du HCR à Gori, hors de la zone de conflit, à la fin de 2002, les contacts sont devenus moins fréquents.
- Sécurité. La Mission assure la liaison en matière de sécurité pour les organisations internationales et les ONG en Ossétie-du-Sud. Des réunions ont lieu régulièrement tant à Tbilissi qu'à Tskhinvali. Des exercices d'urgence et d'évacuation sont organisés régulièrement en coopération avec les Forces conjointes chargées du maintien de la paix.
- Formation. Le HCR a aimablement offert de faire bénéficier du personnel d'autres organismes de son programme de formation portant sur des questions telles que le droit des réfugiés. On pourrait y inclure des questions dont s'occupent d'autres organismes, ce qui procurerait des avantages mutuels et permettrait à la formation d'avoir un effet multiplicateur.

Bureau des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie)

En avril 1997, la Mission de l'OSCE et le HCR ont signé un mémorandum d'accord concernant l'affectation d'un membre de la Mission de l'OSCE à ce Bureau. Depuis, un ou parfois deux membres de la Mission ont été détachés auprès du Bureau. Ce système de détachement a créé, dans le cadre de ce bureau, un lien étroit entre l'ONU et l'OSCE grâce auquel des informations de première main peuvent circuler entre la Mission et

Soukhoumi et qui permet en outre à l'OSCE d'être présente en Abkhazie. Le fonctionnement quotidien du Bureau est assuré sous l'autorité du chef de la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie.

A la suite de la décision du Conseil ministériel d'Oslo de 1998, la Mission a tenu des consultations étroites avec l'ONU au sujet de l'ouverture d'un bureau de l'OSCE à Gali. Cette option s'est révélée impossible pour diverses raisons, mais les consultations avec l'Organisation des Nations Unies à propos de l'ouverture d'une antenne du Bureau des droits de l'homme à Gali se sont récemment intensifiées. Dans la proposition qui doit être soumise au siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'OSCE, il est envisagé que cette dernière détache un des membres de sa mission en Géorgie auprès de cette antenne.

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

Le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie a trait à la promotion du respect des droits de l'homme et de la liberté des médias et à la mise en place d'institutions démocratiques sur l'ensemble du territoire de la Géorgie, y compris l'Abkhazie. Avec la création de la MONUG en 1993, l'Organisation des Nations Unies est devenue l'organisme chef de file dans le processus de règlement du conflit en Abkhazie, et le mandat de la Mission de l'OSCE prévoit en particulier qu'elle appuiera l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts de négociations.

- Les consultations et les échanges d'informations réguliers avec l'Organisation des Nations Unies ont été officialisés lorsque le processus dit « de Genève » a été lancé en 1997, et l'OSCE est devenue membre du Conseil de coordination placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Depuis, la Mission a participé à toutes les réunions du Conseil de coordination, y compris ses groupes de travail. Bien que l'OSCE joue essentiellement un rôle de soutien lors de ces réunions, sa présence et les consultations qui accompagnent celles-ci favorisent l'adoption de positions plus uniformes par la communauté internationale sur les questions politiques en jeu. Dans plusieurs cas, la Mission, conformément

aux décisions prises par le Conseil de coordination au sujet des mesures de confiance, exécute, par delà les lignes séparant les parties au conflit, des projets qui concernent par exemple l'échange de journaux et la formation de journalistes abkhazes et géorgiens.

- La Mission a fait mieux connaître ses activités en Abkhazie grâce à des visites plus fréquentes sur place et à l'élaboration d'une série de projets relevant de la dimension humaine. Ces projets ont souvent été facilités par l'Organisation des Nations Unies tout en étant financés et exécutés par l'OSCE, ou inversement. Une coopération fructueuse, fondée sur les avantages respectifs de la Mission de l'OSCE et de l'Organisation des Nations Unies là où elles sont implantées, est en train de s'instaurer.
- Chaque fois qu'elle envoie une équipe en Abkhazie, la Mission sollicite la MONUG pour fournir un appui à cette équipe en matière de logistique, de sécurité et de communication à travers la zone de sécurité et pour l'héberger dans l'enceinte de l'ONU ou l'enceinte russe à Soukhoumi.
- Des réunions et des échanges par d'autres moyens ont lieu régulièrement au niveau des chefs de missions, des spécialistes politiques et des observateurs militaires. Les contacts entre les représentants des deux organisations sont souvent quotidiens, et une réunion sur les questions de sécurité est organisée toutes les semaines à la Mission de l'OSCE en Géorgie. Comme elle a un mandat plus large et qu'elle est présente dans d'autres régions de Géorgie, la Mission peut fournir à la MONUG des informations sur la situation générale en Géorgie, tandis que la MONUG lui communique des renseignements détaillés sur sa zone d'opération. Ainsi, grâce à cet échange, les deux organisations ont un tableau plus complet de la situation générale et tirent mutuellement profit des différences dans leurs approches et leurs compétences.

La Mission commune d'évaluation dans le district de Gali offre un excellent exemple de coopération et de consultations étroites par le biais d'une enquête commune.

Union européenne

Commission européenne

La Mission assiste régulièrement aux réunions de coordination des donateurs auxquelles participent la Commission européenne. Elle donne des avis sur la situation politique et en matière de sécurité aux organismes exécutant des projets de la Commission européenne en Ossétie-du-Sud. De même, elle fait fonction d'observateur pour les discussions entre les parties géorgienne et sud-ossète concernant les projets financés par la Commission européenne dans les zones touchées par le conflit.

La Mission a facilité l'inclusion de l'Union européenne comme observateur dans la Commission mixte de contrôle, ce qui a relancé le processus de paix entre la Géorgie et l'Ossétie.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La coopération avec l'OIM s'élargit progressivement et les contacts se développent.

La Mission a eu une série de réunions et d'échanges d'informations sur la traite des êtres humains. Après la première phase des recherches sur la question de cette traite, l'OIM, en étroite coopération avec l'American Bar Association (ABA) et la Mission de l'OSCE, aide actuellement à mettre sur pied une table ronde des fonctionnaires nationaux s'occupant de la traite. Le but poursuivi est d'offrir un cadre aux pouvoirs publics et aux administrations en vue d'aider à coordonner les efforts déployés par le gouvernement pour lutter contre la traite d'êtres humains.

En outre, toujours en étroite coopération avec l'OIM et l'ABA, l'OSCE a l'intention de faciliter la création d'un centre d'accueil pour les victimes de la traite dans la ville de Rustavi. L'OIM prévoit de lancer une campagne de sensibilisation et de procéder à un échange de vues préliminaire sur les possibilités de faire appel à l'Association internationale des journalistes du Caucase du Sud, qui a été créée sous l'égide de l'OSCE. Cette dernière participe également à l'appui apporté à des réseaux d'ONG de femmes, qui pourront être mobilisées dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'OIM.

L'OIM est impliquée dans les consultations sur la question des meskhètes de la région de Samtskhe-Javakheti. Elle étudie des projets possibles de renforcement des capacités parmi les ONG locales de la région ainsi que des programmes de réduction de la pauvreté. On peut prévoir que la coopération s'étendra. L'OIM a participé à une table ronde organisée conjointement par l'OSCE et l'ambassade des Etats-Unis sur les problèmes rencontrés dans la région de Samtskhe-Javakheti en décembre 2000.

L'OIM participe au renforcement des capacités pour la gestion des frontières en Géorgie. La Mission étant impliquée dans cette question pour les parties de la frontière qui jouxtent l'Ossétie et la Tchétchénie, des échanges d'informations informels ont lieu et cette coopération pourrait s'étendre à l'avenir.

L'OIM est l'organisme chef de file pour le projet consolidé visant à réintégrer les demandeurs d'asile refoulés. Il pourra se faire que dans certains cas concernant l'Ossétie-du-Sud, l'OIM fasse appel aux compétences de la Mission.

<p>REPRESENTANT PERSONNEL DU PRESIDENT EN EXERCICE POUR LA QUESTION DU CONFLIT DONT LA CONFERENCE DE MINSK DE L'OSCE EST SAISIE</p>
--

Généralités

Le Représentant personnel du Président en exercice et son Bureau maintiennent des contacts réguliers avec le CICR, le HCR et d'autres organisations et ONG internationales. Le caractère particulier du mandat et des tâches du Représentant personnel l'obligent à axer ses activités sur le conflit du Haut-Karabakh, sous la supervision du Président en exercice et en étroite coordination avec les coprésidents du Groupe de Minsk. Cette caractéristique différencie le Bureau du Représentant personnel de la plupart des autres missions de l'OSCE. La coopération avec les organisations internationales se limite aux domaines couverts par le mandat et se fonde par conséquent sur des contacts suivis, des échanges de vues et une assistance mutuelle

entre le Représentant personnel et les organisations internationales qui se préoccupent des effets du conflit au Haut-Karabakh.

Le Bureau du Représentant personnel demeure le seul organe en mesure de se rendre dans l'ensemble des territoires contrôlés par les forces du Haut-Karabakh pour y évaluer la situation, et il sera particulièrement bien placé pour fournir des conseils pour la reconstruction qui s'imposera dès qu'un accord de paix aura été conclu.

Coopération future

Les efforts déployés par le Représentant personnel pour parvenir à un règlement durable du conflit, mettre en place des mesures de confiance, entretenir et améliorer les contacts entre les parties, et fournir un appui aux activités humanitaires destinées à réduire les tensions constituent la pierre angulaire de ses activités.

S'agissant du conflit, de nombreux problèmes graves subsistent concernant notamment les personnes déplacées et les réfugiés, la reconstruction et la réinstallation, les personnes disparues et les détenus, ainsi que le déminage. Eu égard à ces questions, le Représentant personnel continuera, dans le cadre de son mandat, à entretenir des contacts et à coopérer avec les institutions et organisations internationales.

Le Représentant personnel du Président en exercice continuera à participer aux conférences internationales, séminaires, colloques et autres activités similaires organisés sous les auspices des organisations internationales. Ces réunions permettent de faire le point sur l'évolution du processus de paix et d'appeler l'attention sur la situation actuelle, y compris sur la ligne de contact.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Le Représentant personnel du Président en exercice maintient des contacts avec les représentants résidents de l'ONU à Bakou et Erevan.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Représentant personnel du Président en exercice maintient des contacts avec les représentants du PNUD dans la région afin de se tenir au courant de leurs activités et de leur

fournir des informations sur la situation au Haut-Karabakh et dans les territoires contrôlés par les forces du Haut-Karabakh auxquels, comme mentionné ci-dessus, les institutions de l'ONU n'ont pas accès.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Grâce à leurs contacts fréquents avec les bureaux du HCR à Bakou, Erevan et Tbilissi, le Représentant personnel et son équipe se tiennent au courant des travaux menés par le HCR en Arménie et en Azerbaïdjan. Cette coopération permet également au Représentant personnel d'informer ces bureaux du HCR de l'évolution du processus de Minsk et de leur fournir des renseignements pour l'évaluation des besoins concernant le relèvement après le conflit qui ferait partie intégrante d'un accord global de paix. Dans le cadre de ce processus de relèvement, il est prévu d'attribuer un rôle de premier plan au HCR. Ces informations sur la situation au Haut-Karabakh sont particulièrement importantes étant donné que les institutions de l'ONU n'y ont pas accès actuellement.

Union européenne

Commission européenne

Le Représentant personnel et les membres de son Bureau rencontrent de temps à autre le représentant régional de la Commission européenne afin de recueillir des informations sur l'assistance économique apportée à la région dans le cadre du règlement du conflit. A l'invitation de la Commission européenne, le Représentant personnel du Président en exercice a effectué une visite à Bruxelles le 12 juin 2001. Au cours de cette visite, il a informé la Commission européenne de l'évolution de la situation dans la région.

Parlement européen

Durant la période considérée, plusieurs délégations du Parlement européen se sont rendues dans la région et ont demandé à rencontrer les membres du Bureau du Représentant personnel. Ces rencontres permettent d'échanger des informations sur les activités du Représentant personnel, la situation dans la région et la contribution du Parlement européen au règlement pacifique du conflit au Haut-Karabakh.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le Bureau du Représentant personnel maintient des contacts réguliers avec l'OIM. Dans le cadre de réunions informelles, les représentants de l'OIM sont tenus au courant de l'évolution du processus de Minsk et de la situation dans la région.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Représentant personnel et ses assistants sur le terrain ont des contacts réguliers avec le CICR. Du 24 au 27 mai 2001, le Représentant personnel a eu des entretiens au siège du CICR à Genève avec la Direction du CICR à propos des aspects humanitaires du processus de paix au Haut-Karabakh et, en particulier, des efforts communs et de la coopération afin de déterminer le sort des personnes disparues. Les médias de la région publient régulièrement des articles sur les personnes disparues et les prisonniers de guerre présumés. Le Représentant personnel et le CICR enquêtent par leurs propres canaux sur les cas signalés, ce qui permet au Représentant personnel de rendre compte des résultats au Président en exercice.

Les contacts de haut niveau que le Représentant personnel entretient avec toutes les parties lui permettent de fournir un appui politique précieux au CICR en engageant toutes les parties à coopérer pleinement avec les représentants du CICR dans la région.

Banque mondiale

Des contacts sont maintenus avec la Banque mondiale eu égard à son rôle dans le relèvement après le conflit, un facteur qui pourrait avoir des conséquences pour le règlement du conflit.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Le Représentant personnel et les membres de son équipe maintiennent des contacts avec plusieurs ONG actives dans le domaine humanitaire, comme l'Assemblée européenne des citoyens, Oxfam, Médecins sans frontières et la Fondation Halo.

Fondation Halo

La Fondation Halo fournit notamment des informations concernant les champs de mines

sur le territoire du Haut-Karabakh, informations d'autant plus précieuses que le déminage constituera un élément important dans le relèvement après le conflit. En outre, à titre de mesure de confiance, le Bureau du Représentant personnel signale à la partie azerbaïdjanaise toute opération de démolition des munitions non explosées effectuée par la Fondation Halo au Haut-Karabakh.

Divers

Groupe de travail chargé de retrouver la trace des personnes disparues

Le Représentant personnel prête son concours aux activités du Groupe de travail chargé de retrouver la trace des personnes disparues et des otages ainsi que de la libération des prisonniers de guerre dans la zone du conflit au Haut-Karabakh. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises à Bakou, Erevan et au Haut-Karabakh, sous les auspices du Bureau de l'OSCE. Le sort des personnes disparues est l'un des principaux sujets de discussion au cours des réunions que le Représentant personnel a avec les plus hautes autorités de la région dont il s'occupe en vertu de son mandat.

BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Généralités

Dans l'ensemble, la coopération entre le Bureau et les autres partenaires internationaux résidents et non résidents est étroite et efficace. Les réunions mensuelles de coordination auxquelles participent les chefs de tous les bureaux locaux des organisations internationales et missions diplomatiques permettent à tous les partenaires de se tenir au courant de leurs activités mutuelles. Un site Web parrainé par le PNUD, qui dresse la liste de l'ensemble des projets humanitaires et de développement, constitue une source supplémentaire d'informations à cet égard.

La coopération avec les ONG arméniennes est un élément central du mandat du Bureau. Avec le BIDDH, il met en oeuvre un projet de grande envergure sur le renforcement des capacités et l'observation. Le fait que plus de 2 000 ONG se font concurrence complique toutefois la situation. L'une des principales tâches du Bureau a été,

et continuera d'être de favoriser la création d'organisations de coordination chargées d'aider la société civile à prendre part aux débats sur les orientations politiques et la législation.

Coopération future

La coopération future avec les organisations internationales se poursuivra selon le schéma établi au cours des 18 mois écoulés depuis l'ouverture du Bureau, et comme précisé ci-dessous. La plupart des projets en sont encore au stade initial.

Conseil de l'Europe

Le Conseil n'est pas représenté à Erevan. Depuis l'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe en janvier 2001, le Bureau a prêté son concours tant au siège du Conseil de l'Europe qu'au Gouvernement arménien pour l'élaboration de nouveaux textes législatifs et la fourniture d'avis sur ces textes. Dans les domaines de la liberté des médias et de la lutte contre la corruption, le Bureau apporte également son concours au Conseil de l'Europe dans le cadre de travaux communs sur la législation et les changements institutionnels.

Aux côtés du BIDDH, le Conseil de l'Europe a participé à un certain nombre de séminaires organisés par le Bureau sur des questions relatives à la législation des médias, à la police et la démocratisation. Ainsi, par exemple, un séminaire, d'une durée de deux jours, sur les normes européennes en matière de réglementation des médias s'est tenu à Erevan les 11 et 12 janvier 2001. Ce séminaire a été organisé par le Bureau de l'OSCE en coopération avec le Conseil de l'Europe, qui a également mis à disposition deux experts en matière de réglementation des médias.

Le 26 septembre 2001, un accord a été conclu avec le Conseil de l'Europe au sujet des modalités du détachement de spécialistes des droits de l'homme et de la primauté du droit du Conseil de l'Europe au Bureau de l'OSCE à Erevan. Cet accord a été considéré comme bénéfique pour les deux organisations pour ce qui est du renforcement des activités communes et de l'amélioration de la coordination.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Le Bureau, l'UNICEF et l'OIM ont participé à une étude sur la lutte contre la traite des être humains, dont les résultats seront publiés en septembre 2001. Cette étude pourrait aboutir à un projet à l'échelle nationale et, éventuellement, régionale au cours de la deuxième moitié de l'an 2001. Dans un premier temps, des discussions se tiendront avec le Gouvernement afin de l'inciter à adopter une législation nationale à cet égard.

En outre, le Bureau coopère avec l'UNICEF dans le cadre de leur projet d'apprentissage précoce (formation aux droits de l'homme à l'intention des élèves du primaire. Le Bureau prêle son concours à l'UNICEF pour l'élaboration du programme des cours et la mise à disposition de conférenciers pour les ateliers destinés aux enseignants.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Une coopération étroite et diversifiée et une coordination des travaux et des projets ont été instaurées dans tous les domaines relevant du mandat du Bureau de l'OSCE. Le PNUD est l'un des membres de l'équipe spéciale internationale chargée de définir des stratégies pour lutter contre la corruption en Arménie. L'équipe spéciale est présidée par le Bureau, et des missions diplomatiques ainsi que les organisations internationales mentionnées ci-dessous en font partie. Le Bureau coopère avec le PNUD dans les domaines où il dispose des connaissances et des contacts nécessaires, à savoir l'élaboration d'un programme national de défense des droits de l'homme, la création d'une institution du médiateur et la réforme électorale. La coopération, qui a débuté en 2000, se poursuivra au cours des douze prochains mois au moins, au fur et à mesure de l'adoption des lois et de l'inauguration des nouvelles institutions.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le Bureau, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le PNUE

planifient le deuxième atelier régional relatif à la Convention CEE/ONU sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (Convention d'Aarhus), qu'ils organisent conjointement du 14 au 17 novembre 2001 à Erevan. Des représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales des trois pays du Caucase figureront parmi les participants. Cet atelier sera suivi d'un atelier national sur la constitution de coalitions entre ONG environnementales.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Une coopération approfondie a été instaurée sur l'ensemble des questions concernant les réfugiés où l'influence politique du Bureau de l'OSCE peut constituer un atout pour le HCR dans ses activités. Le HCR participe au financement d'un projet du BIDDH sur l'inscription des résidents permanents. En outre, à l'automne 2001, le Bureau participera, conjointement avec le HCR et le Conseil norvégien des réfugiés, à une enquête sur les réfugiés en Arménie en vue de déterminer le nombre de réfugiés qui, à terme, ont l'intention de retourner dans leur foyer. Le Bureau s'emploie également, en coopération avec le HCR, à faire en sorte que les organismes publics arméniens adoptent les Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

Programme alimentaire mondial (PAM)

Des contacts réguliers sont maintenus avec le Programme alimentaire mondial, notamment dans le contexte des mesures prises à la suite de la sécheresse qui sévissait en Arménie en 2000.

Union européenne

Commission européenne

La Commission européenne participe aux travaux de l'équipe spéciale internationale qui, sous la présidence du Bureau, est chargée d'élaborer des stratégies pour lutter contre la corruption en Arménie. En outre, des contacts et des échanges d'information réguliers ont été instaurés à propos de questions et de projets économiques et environnementaux régionaux.

Le Bureau a informé les membres de la Troïka de l'Union européenne lors de leur

visite dans la région, le 20 février 2001, ainsi que les chefs des missions de l'OSCE à Tbilissi et Bakou sur la situation. Le Bureau fournit en outre des informations sur ses activités aux représentants et aux délégations de l'Union européenne et de la Commission européenne.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le Bureau a communiqué des informations sur ses programmes au Secrétaire général de l'OTAN lors de sa visite à Erevan en mars 2001. L'Arménie participant à un nombre croissant de programmes dans le cadre du Partenariat pour la paix, le Bureau aura l'occasion de prendre part à d'autres ateliers et séminaires à l'avenir.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Des consultations ont été engagées à propos d'un projet auquel participe également le BIDDH concernant les contrôles aux frontières et l'amélioration de la formation des gardes frontière. La mise en oeuvre de ce projet devrait débuter en 2002.

Comme mentionné précédemment, le Bureau, l'OIM et l'UNICEF ont participé conjointement à une étude sur les mesures à prendre pour lutter contre la traite des êtres humains, qui pourrait fournir des informations précieuses en vue d'un projet national, et éventuellement, régional à la fin de 2001. En septembre 2001, les conclusions de cette étude ont été présentées au Gouvernement dans le but de l'encourager à adopter une législation nationale en la matière.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le CICR et le Bureau échangent des informations sur la situation au sein du système pénitentiaire et les problèmes qui s'y posent, ce qui est particulièrement utile pour les projets menés par le Bureau et le BIDDH dans les prisons.

Union de l'Europe occidentale (UEO)

Des conseillers de l'UEO pour les questions de police en Bosnie ont participé à une conférence de haut niveau d'une durée de deux jours à Erevan, qui était consacrée à la démocratisation des organes chargés de l'application des lois en Arménie. Le Bureau

de l'OSCE, le Conseil de l'Europe, le Ministère arménien des affaires étrangères et le Comité Helsinki des Pays-Bas ont organisé cette conférence qui s'est tenue les 17 et 18 mai 2001. D'autres séminaires de ce type, impliquant des contacts directs entre professionnels, sont prévus pour la deuxième partie de 2001 ou le début de 2002, en fonction de la disponibilité de crédits.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Outre les discussions portant sur les possibilités de coopération en matière de développement économique, la BERD est tenue régulièrement au courant des progrès accomplis dans les activités de lutte contre la corruption.

Fonds monétaire international (FMI)

Le FMI participe aux travaux du Bureau contre la corruption et il est l'un des membres du groupe de travail international chargé d'élaborer des stratégies pour lutter contre la corruption, qui est présidé par le Bureau de l'OSCE.

Banque mondiale

La Banque mondiale joue un rôle essentiel au sein du groupe de travail dirigé par l'OSCE qui est chargé d'élaborer des stratégies pour lutter contre la corruption. La Banque a, pour la première fois, fourni une aide financière à un gouvernement national pour lui permettre d'élaborer un document de stratégie nationale.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

La coopération avec les ONG est quasiment quotidienne. La participation de la société civile à tous les programmes et projets exécutés par le Bureau ou par son intermédiaire constitue un élément essentiel de son mandat.

CENTRE DE L'OSCE A ALMATY

Généralités

Le Centre de l'OSCE à Almaty coopère étroitement avec toutes les organisations internationales installées localement dans les

domaines relevant des dimensions humaine, économique et environnementale. En particulier, le Centre tient régulièrement des consultations avec des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de l'Union européenne. Ces consultations jouent un rôle utile en assurant un échange constant d'informations sur les activités et projets de chaque organisation et un renforcement mutuel de la coopération. Le Centre collabore activement avec des organisations non gouvernementales internationales, telles que l'Initiative pour l'action sociale et le renouveau en Eurasie (IASRE) et Milieu Kontakt, qui sensibilisent aux problèmes d'environnement au Kazakhstan grâce à une assistance technique et financière.

Coopération future

Le Centre a l'intention de poursuivre et de renforcer sa coopération actuelle avec les organisations internationales, les institutions de l'OSCE et les ONG. En ce qui concerne la dimension humaine, le Centre continuera à coordonner les activités relatives à la traite avec l'OIM et d'autres organisations internationales s'occupant de questions connexes et celles qui ont trait à la parité des sexes avec l'UNIFEM et le PNUD. Pour ce qui est des dimensions économique et environnementale, le Centre a l'intention d'assurer une coordination avec des organisations internationales et non gouvernementales comme le PNUD, la Banque mondiale, l'IASRE et Milieu Kontakt afin de favoriser l'élaboration d'un code écologique. Il espère également collaborer avec d'autres organisations internationales exécutant des activités qui visent à réduire la pauvreté au niveau régional.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Outre qu'ils échangent fréquemment des informations, le Centre et l'UNICEF ont coordonné leurs efforts dans le domaine de la justice pour mineurs. Ainsi, l'UNICEF a participé, en novembre 2000, à une réunion du Centre de l'OSCE/BIDDH sur la formation

aux droits de l'homme, à l'issue de laquelle les deux organismes ont tenu une conférence de presse commune.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

L'UNIFEM s'est servi du rapport du Centre de l'OSCE/BIDDH sur la conformité de la législation kazakhe aux normes internationales relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes lors de l'établissement du rapport soumis par le Kazakhstan au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ainsi que des suites qui y ont été données en janvier 2001. L'UNIFEM a en outre fourni au Centre de la documentation sur la participation des femmes à la politique aux fins d'une session de formation d'instructeurs en juillet 2001.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Au printemps de 2001, le Centre a participé à des réunions consacrées principalement au Rapport 2000 sur le développement humain. Plusieurs réunions de coordination ont été organisées au cours de la période couverte par le présent rapport aux fins de la communication réciproque d'informations sur les activités menées dans tous les domaines. En ce qui concerne les questions de parité des sexes, l'OSCE et le PNUD ont des contacts réguliers à l'occasion d'échanges d'informations et de la coordination d'activités. Le Bureau du PNUD pour la parité des sexes et le développement a fourni de la documentation sur la participation politique des femmes au niveau local aux fins d'une session de formation d'instructeurs dans le cadre du projet du Centre de l'OSCE/BIDDH sur la sensibilisation aux droits des femmes. Le Centre entretient également des contacts étroits avec le service social du PNUD qui exécute des projets concernant l'élimination de la pauvreté et l'environnement.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE)

Ces deux dernières années, le Centre a participé activement aux réunions du Groupe de travail organisées dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) à Almaty. Ces réunions portent principalement

sur les questions de transport et les problèmes transfrontaliers et traitent de la coopération économique régionale en vue de renforcer le processus d'intégration en Asie centrale.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

La coopération consiste principalement en des échanges d'informations sur la législation relative aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la prévention de la torture.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Centre et le HCR échangent régulièrement des informations sur leurs activités respectives et les développements qui les concernent. Ils soutiennent mutuellement l'action qu'ils mènent en faveur de l'adoption d'une nouvelle législation sur les réfugiés et les migrations.

Union européenne

Commission européenne

Le Centre coopère étroitement avec la Commission européenne. Ces liens sont renforcés par des échanges d'informations réguliers. Au printemps de 2001, l'OSCE et la Commission européenne ont tenu des consultations au sujet de la meilleure façon de réagir aux amendements proposés par le Gouvernement à la loi sur la liberté de religion et les associations religieuses.

Il importe de noter que, comme les années précédentes, la Commission européenne finance conjointement certains des projets du Centre de l'OSCE/BIDDH que le Centre met en oeuvre dans les domaines de l'assistance à la société civile et de la surveillance des droits de l'homme. Le Centre invite des représentants de la Commission européenne à participer à toutes les activités liées à ce projet. Ainsi, un représentant de la délégation de la Commission européenne à Almaty a assisté à des sessions de formation à la surveillance des droits de l'homme et a aidé à expliquer la politique de financement de la Commission européenne. En outre, des consultations ont lieu au sujet de questions économiques et écologiques à l'appui des travaux portant sur la législation environnementale.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le Centre échange régulièrement des informations sur les activités et les développements pertinents avec le Bureau de l'OIM au Kazakhstan, et assiste aux séminaires de l'OIM. En novembre 2000, l'OIM a organisé une conférence sur les femmes, les migrations et le droit, que le Centre a appuyée conjointement avec le BIDDH en prenant à sa charge les dépenses d'un expert ukrainien. Cet expert a présenté les travaux de La Strada, ONG ukrainienne spécialisée dans l'action en faveur d'une législation contre la traite et dans l'aide aux victimes de la traite.

Le Centre et le BIDDH ont organisé, conjointement avec l'OIM et le HCR, un cours de formation des procureurs sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, le rôle du droit international et les questions connexes. Ce cours a eu lieu du 15 au 18 octobre 2001. En outre, un atelier commun parrainé par l'OIM, le Centre et le BIDDH sur la gestion des frontières a été organisé du 29 au 31 octobre 2001 à Almaty. Il a porté principalement sur la législation relative aux migrations (entrée, séjour et sortie) dans les pays de la CEI.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Le Centre a évoqué avec des représentants de la BERD une coopération éventuelle pour l'élaboration du code écologique. Le principal objectif du Centre est de faire participer les ONG aux éventuels travaux concernant la législation écologique. Le Centre consulte la Banque en vue de déterminer les possibilités de financement offertes par la BERD pour les ONG s'occupant de cette question et transmet ces informations.

Banque mondiale

La création d'un centre de formation des juges, qui constitue un des éléments d'un projet de la Banque mondiale sur la réforme juridique, offre au Centre la possibilité de coopérer avec celle-ci. Ce projet, qui a débuté en août 2001, comporte essentiellement trois éléments : documentation, visite d'étude et assistance pour l'établissement de programmes

d'enseignement. Des documents sur différents centres de formation judiciaire d'Europe ou émanant de ces centres ont été traduits et soumis à la Cour suprême kazakhe par le BIDDH et le Centre.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Pour ce qui est des dimensions humaine et politique, le Centre a exécuté des projets très divers avec des partenaires locaux car son but est d'en faire participer à toutes ses activités. En ce qui concerne les dimensions économique et environnementale, le Centre a organisé une série de séminaires et de conférences consacrés à la question de la participation des ONG à la résolution des problèmes environnementaux.

Adil Soz

Le Centre a organisé, conjointement avec l'ONG Adil Soz, qui s'occupe de la surveillances des médias, un séminaire intitulé « Renforcement des relations professionnelles et de la coopération entre les médias, les organes chargés de l'application des lois et le système judiciaire en République du Kazakhstan », qui a eu lieu les 26 et 27 janvier 2001.

Centre de crise pour les femmes et les enfants

L'ONG « Centre de crise pour les femmes et les enfants » exécute actuellement, en coopération avec le Centre de l'OSCE, un projet éducatif sur la lutte contre la traite des femmes.

Ecologie et opinion publique

Un atelier sur le rôle des ONG dans l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans la région de Pavlodar a été organisé par le Centre et l'ONG locale « Ecologie et opinion publique », les 11 et 12 juin 2001. Un mémorandum de coopération sur l'application des principes de la Convention d'Aarhus a été signé entre l'unité locale de protection de l'environnement, le *Maslikhat* (organe législatif local) et l'ONG « Ecologie et opinion publique ».

Internews Kazakhstan

Un cours de formation de sept jours a été organisé conjointement par le Centre et Internews Kazakhstan à l'intention des journalistes de la télévision, avec le soutien

financier du Gouvernement allemand. Ce cours, qui a porté principalement sur les développements économiques survenus récemment au Kazakhstan, s'est déroulé du 25 au 31 mai 2001.

Centre kazakh pour la gestion des conflits

Dans le cadre du projet du BIDDH concernant l'assistance à la société civile, l'ONG intitulée « Centre kazakh pour la gestion des conflits » a organisé conjointement avec le Centre de l'OSCE une Conférence internationale sur la formation aux droits de l'homme, qui a eu lieu les 31 octobre et 1er novembre 2000.

Institut démocratique national pour les affaires internationales (IDN)

Le Centre coopère également avec l'Institut démocratique national pour les affaires internationales (IDN) à propos de questions relatives aux élections, au développement des ONG et aux partis politiques dont s'occupe l'IDN et pour la fourniture d'un appui à la société civile. Moyennant un soutien financier du BIDDH, le Centre a appuyé une campagne de l'IDN lors de l'adoption d'amendements à la loi sur les médias durant le premier trimestre de 2001.

Fondation Soros-Kazakhstan

Le Centre coordonne les activités qu'il mène dans les domaines des migrations, de la parité des sexes, de l'assistance à la société civile et des minorités avec des représentants de la Fondation Soros-Kazakhstan. Un représentant du Centre de l'OSCE prend part aux travaux d'un groupe de réflexion sur les migrations de la Fondation Soros, dont l'objectif est d'améliorer la législation concernant les rapatriés kazakhs.

Transparency Kazakhstan

Grâce à des fonds irlandais, le Centre a organisé, conjointement avec l'ONG Transparency Kazakshtan, une conférence consacrée à l'influence du droit international sur la législation nationale : renforcement de la primauté du droit, qui a eu lieu les 13 et 14 novembre 2000.

CENTRE DE L'OSCE A ACHKHABAD

Généralités

Le Centre de l'OSCE à Achkhabad procède régulièrement à des consultations et à des échanges d'informations informels avec des représentants d'organisations et institutions internationales présentes au Turkménistan. Le Centre est souvent en pointe lorsqu'il s'agit d'évoquer franchement des questions liées à l'évolution de la situation intérieure et aux droits de l'homme, et il bénéficie du soutien de nombreuses organisations internationales qui jugent son rôle important.

Le Centre participe régulièrement aux réunions d'échange d'informations et de coordination entre les donateurs, mises sur pied par divers organismes donateurs internationaux présents au Turkménistan, par exemple les organismes des Nations Unies, l'USAID et la Banque mondiale. Ces réunions facilitent l'échange d'informations sur les activités en cours et les questions importantes au Turkménistan.

Le Centre coopère activement avec des ONG nationales en leur communiquant des informations et des évaluations et en les associant aux activités de l'OSCE.

Coopération future

Les possibilités de coopération avec des organisations et institutions internationales sont de plus en plus restreintes car, mis à part celles des Nations Unies, elles sont de moins en moins présentes au Turkménistan. Le Centre reste considéré par d'autres comme une source d'informations sur la situation dans le pays.

Le Centre explore les possibilités de coopération avec des ONG locales dans les domaines de l'éducation et de l'information en matière environnementale. En outre, il poursuit ses activités relatives à l'application du droit international de l'environnement en privilégiant l'accès à l'information et la participation du public.

Le Centre et le Bureau de l'ABA/CEELI (American Bar Association/Central and East European Law Initiative) au Turkménistan envisagent de coopérer à l'avenir dans le

domaine juridique ainsi que de poursuivre leurs activités communes actuelles.

Une coopération éventuelle du Centre avec le programme TACIS (assistance technique à la CEI) dans le domaine de la législation environnementale et avec la Banque mondiale dans celui de la bonne gouvernance et de la transparence est envisagée.

Le Centre coordonnera une réunion avec des représentants d'ONG, d'organismes gouvernementaux et d'organisations internationales ayant pour but d'évaluer les résultats des consultations informelles antérieures sur les activités qui pourraient être menées conjointement à l'avenir.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Le Centre participe régulièrement à des réunions d'échange d'informations entre les donateurs organisées par l'UNICEF, qui portent principalement sur les effets au Turkménistan de la sécheresse ayant affecté la région et sur ce que les organismes font ou peuvent faire pour l'aider. Compte tenu des effets de plus en plus visibles de la sécheresse, les réunions sur les questions relatives à l'eau se tiennent tous les mois.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Centre participe aux réunions du Comité consultatif pour les programmes/projets locaux (CCPL), procédure instituée pour aider à évaluer la qualité des programmes et des projets bénéficiant d'un soutien du PNUD. Ces réunions offrent aux parties, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, la possibilité de présenter des observations et des suggestions au sujet des programmes ou des projets proposés par le PNUD.

La procédure du CCPL a permis au Centre de favoriser la prise en compte des engagements de l'OSCE en matière de sécurité économique et environnementale dans les activités du PNUD et d'éviter les doubles emplois. En outre, elle lui permet, s'il y a lieu, de participer activement aux activités du PNUD et encourage les échanges de vues entre les organisations et institutions internationales et nationales qui s'intéressent à des questions

analogues. Les réunions du CCPL ont lieu selon que de besoin.

Le Bureau du PNUD à Achkhabad a mis sur pied un programme pluriannuel de renforcement des capacités (Action 21), auquel est relié le projet du Centre sur la Convention d'Aarhus et son suivi. Cela a accru les possibilités de coopération pour continuer à assurer la circulation de l'information sur l'élaboration et la mise en oeuvre de ces activités.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE)

Le Centre et l'ONU/CEE échangent régulièrement des informations et des idées sur les activités liées à l'application de la Convention d'Aarhus. La Convention de l'ONU/CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) promeut les principes de la démocratie participative.

La base de données du PNUE sur les ressources mondiales (GRID), installée à Arendal (Norvège), et le Centre polonais du droit de l'environnement prennent également une part active à cette concertation. Ils œuvrent avec le Centre de l'OSCE dans le cadre d'une coopération pour une activité faisant suite à un séminaire régional sur la Convention. Cette activité porte sur la traduction et la diffusion d'une publication relative aux éléments fondamentaux de la Convention d'Aarhus.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

En janvier et février 2001, le Centre et le Bureau du HCR à Achkhabad ont organisé conjointement un cours de deux semaines sur le droit international des droits de l'homme à l'intention de fonctionnaires de rang moyen. Les participants représentaient un large éventail d'organismes gouvernementaux et comprenaient un grand nombre de fonctionnaires de centres administratifs régionaux du Turkménistan. Le premier cours de ce type, organisé conjointement en 1999, a été très bien accueilli. Ainsi qu'il avait été demandé l'année précédente, les cours offerts étaient des cours d'initiation et de perfectionnement. Eu égard à l'intérêt porté à

ces cours, le Centre et le HCR espèrent qu'ils constitueront à l'avenir une activité annuelle commune.

Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)

Le Centre prévoit d'organiser un séminaire commun au milieu de novembre 2001 avec le bureau de l'OCDPC à Achkhabad sur l'éducation préventive des jeunes en matière de drogue.

Union européenne

Commission européenne

Le Centre coopère avec l'Union européenne pour le programme TACIS (assistance technique à la CEI). Cette coopération revêt principalement la forme d'échanges fréquents d'informations et d'évaluations concernant la situation politique, économique, environnementale et sociale au Turkménistan.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le Centre et l'OIM ont eu des entretiens officieux au sujet des possibilités d'exécution de projets conjoints. Il a été suggéré qu'ils conjuguent leurs efforts dans le domaine de la liberté de mouvement (abolition des visas de sortie) et des conditions de détention des étrangers qui auraient contrevenu au régime des visas. Dans ce contexte, un projet commun relatif à la formation des gardes frontière destiné à être exécuté en 2002 est en cours d'élaboration.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Centre tient des réunions et échange des informations avec des représentants du Bureau régional du CICR lorsqu'ils séjournent à Achkhabad.

Banque asiatique de développement

Le Centre a fourni des évaluations et des avis sur des projets susceptibles d'être exécutés au Turkménistan à des délégations de la Banque asiatique de développement qui ont séjourné à Achkhabad dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie d'investissement pour la Banque.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La coopération avec la BERD consiste principalement en des échanges d'informations. Le Centre fournit régulièrement aux représentants et aux délégations de la BERD des évaluations de la situation politique, économique, environnementale et des droits de l'homme au Turkménistan. Il a été particulièrement actif avant la réunion du Conseil des directeurs de la BERD, tenue en juin 2001 et au cours de laquelle la stratégie actualisée pour le Turkménistan a été approuvée.

Banque mondiale

Des consultations ont lieu avec le Bureau de liaison de la Banque mondiale sur des questions économiques, et notamment sur la bonne gouvernance et la transparence.

Le Centre participe à un groupe de travail en prévision du Forum économique national qu'il est prévu d'organiser à l'initiative de la Banque mondiale à la fin de novembre 2001. Ce groupe de travail comprend des représentants de l'USAID, de la BERD, du PNUD et de l'UNICEF, ainsi que du Centre et de la Banque mondiale.

Le Centre étudie en outre la possibilité de participer à un projet de la Banque mondiale sur la législation et les pratiques relatives aux marchés de fournitures de l'Etat.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Club écologique Catena et Club écologique de Dashogouz

Le Club écologique Catena, basé à Achkhabad, et le Club écologique de Dashogouz collaborent avec le Centre à propos de la Convention d'Aarhus. Ces deux ONG ont participé à l'élaboration et à l'exécution du projet prévoyant la tenue de tables rondes sur la Convention d'Aarhus en aidant à définir les modalités d'organisation des tables rondes, en fournissant les orateurs principaux et en créant une base de données sur CD-ROM.

Counterpart Consortium et American Bar Association's Central and East European Law Initiative (ABA/CEELI)

Le Centre consulte régulièrement Counterpart Consortium, l'ABA/CEELI et le

PNUD au sujet de ses activités en cours et il organise conjointement des tables rondes sur la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus dans les welayats (régions) du Turkménistan.

Sous l'autorité du Chef du Fonds de la Mission, le Centre a financé le séminaire sur l'éducation écologique que l'ONG University Green Guards a organisé les 21 et 22 avril 2001. Ce séminaire a résulté des discussions et des échanges de vues entre le Centre et cette ONG sur la question de l'éducation écologique, qui avaient débuté à l'été 2000.

Des discussions concernant la participation du Centre à la formation écologique ont eu lieu avec le Ministère de la protection de la nature et lors d'une réunion de mise en commun d'informations avec les donateurs, à laquelle ont participé l'UNICEF, Counterpart Consortium, la Société du Croissant-Rouge et le Club écologique de Dashogouz (ONG).

Le Centre a étendu sa coopération avec d'autres ONG enregistrées et non enregistrées dans le domaine des droits de l'homme et du développement de la société civile. A l'occasion, il est intervenu auprès des autorités au nom d'ONG enregistrées pour faire en sorte qu'elles puissent continuer à fonctionner.

Divers

USAID

Le Centre échange fréquemment des informations et des évaluations avec le Bureau de l'USAID à Achkhabad et avec les représentants de son Bureau régional à Almaty.

CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Généralités

Le Centre de l'OSCE à Bichkek entretient d'étroites relations de travail avec les organisations, institutions et ONG internationales. Ses principaux partenaires sont le PNUD, le HCR, l'OIM, les institutions de l'OSCE et quelques ONG internationales. Certaines activités sont également menées avec le soutien financier de quelques pays donateurs. Le Centre continue à élargir ses contacts au niveau local avec des donateurs et

des partenaires potentiels dans le but de diversifier ses activités.

Coopération future

La coopération future portera essentiellement sur les mêmes domaines qu'aujourd'hui avec les partenaires actuels. Des efforts seront toutefois déployés pour mettre en oeuvre de nouvelles initiatives dans le domaine économique et environnemental en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et l'Union européenne et avec le concours financier de plusieurs pays donateurs.

L'accent sera mis en particulier sur la coopération avec les ONG internationales, notamment sur le terrain, pour la conception et la mise en oeuvre d'activités ayant trait aux différents programmes. Plusieurs initiatives prises par les ONG dans des domaines que le Centre a identifiés comme des domaines potentiels de coopération sont déjà bien avancées. Il s'agit notamment, pour n'en citer que quelques-unes, de la création d'un réseau régional de défense des droits de l'homme en coopération avec la Fondation Helsinki polonaise ; de mesures prises en coopération avec la Deutsche Welthungerhilfe pour résoudre les problèmes liés à la gestion des ressources en eau et à la bonne gouvernance d'un point de vue régional ; et de l'organisation, avec l'American Bar Association, d'activités de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme, aux relations ethniques, aux minorités nationales et à la réforme du système judiciaire. En outre, des idées continuent d'être échangées au niveau national en vue d'une coopération future avec les ONG, en tenant compte des contraintes imposées par des ressources humaines limitées et un soutien financier souvent incertain.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Le Centre participe aux réunions informelles mensuelles que le coordonnateur résident de l'ONU organise en vue de susciter un échange d'informations entre les représentants de la communauté internationale. Le Centre prend également part aux réunions de sécurité organisées sous la direction de l'ONU et collabore avec le système des Nations Unies dans le cadre de divers processus administratifs et de gestion du

personnel en prenant une part active aux enquêtes effectuées aux fins de son régime commun et aux dispositions prises par ses organes en matière de gestion de la sécurité.

Le Centre a également prêté son concours à des institutions de l'ONU pour organiser et mener à bien un certain nombre d'ateliers et autres activités de formation, comme la Conférence sur les femmes au XXI^e siècle, qui était organisée en coopération avec le PNUD, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres, les 13 et 14 avril 2001. En outre, le sixième cours régional d'été sur le droit international et les droits de l'homme, organisé conjointement avec le HCR, s'est déroulé du 10 au 14 août 2001.

Dans le sud du pays, le Bureau extérieur de l'OSCE à Och participe activement aux consultations et aux échanges d'informations sur la situation dans la province de Batken et les dispositions prises en matière d'alerte précoce.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Centre participe avec le PNUD à la coordination du projet Assistance à l'établissement d'une institution du médiateur, qui a été lancé par l'OSCE/BIDDH et le PNUD en 2000. Une série de réunions informelles, auxquelles ont assisté la Commission parlementaire des droits de l'homme, des ONG nationales, le PNUD et le Centre, ont été organisées en décembre 2000 et janvier 2001. Une table ronde connexe, qui a réuni toutes les parties concernées, notamment les ONG et les partis politiques, a été organisée le 12 février 2001. A la suite de ces réunions, les dernières versions du projet de loi présentées par le Bureau du Président et la Commission parlementaire ont été traduites en anglais, et leur examen par les parties concernées se poursuit.

En avril 2001, le Centre a organisé, avec l'appui du PNUD entre autres, la Conférence sur les femmes à l'aube du nouveau siècle. A l'issue de cette conférence, une série de recommandations visant à améliorer la condition de la femme au Kirghizistan ont été élaborées sous la forme d'un projet de plan d'action qui a été affiné lors d'une table ronde organisée par le PNUD en septembre 2001 et

qui a été soumis ultérieurement au Bureau du Président pour approbation et mise en oeuvre.

Avec d'autres organismes et donateurs internationaux, dont le Bureau du PNUD pour l'intégration des femmes au développement, le Centre est membre du Groupe de coordination pour la parité des sexes, qui se réunit régulièrement dans le but d'échanger des informations entre les donateurs sur les questions de parité entre les sexes.

En étroite coopération avec le PNUD, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres, le Centre participe actuellement à l'élaboration d'un système d'échange d'informations sur les questions relatives aux ressources régionales en eau en Asie centrale. Sur le terrain, le Centre participe, par l'intermédiaire de son bureau extérieur à Och, aux activités d'un autre groupe de travail constitué par les donateurs, à savoir le Groupe d'échange d'informations et de consultations Sud (ISC South). Ce mécanisme informel de coordination recueille des informations sur la situation de sécurité dans les régions méridionales de Batken et d'Och et relève tous les signes d'alerte précoce en la matière.

Depuis juin 2001, le Centre maintient des contacts étroits avec le PNUD au niveau local en ce qui concerne les préparatifs de la conférence qui fera suite à celle qui s'est tenue en octobre 2000 à Tachkent. Le Gouvernement du Kirghizistan accueillera la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme. Organisée conjointement par l'OSCE et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), cette conférence se tiendra les 13 et 14 décembre 2001. Le Centre a avec l'OCDPC des contacts directs et par l'intermédiaire du PNUD.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE)

Sur la base du mandat commun de l'ONU/CEE et de l'OSCE concernant la gestion des ressources régionales en eau, qui a été convenu à la fin de la huitième Réunion du Forum économique de l'OSCE tenue à Prague en avril 2000, le Centre a, en 2001, participé, en coopération avec l'ONU/CEE, le PNUD et

quelques autres organisations, à la phase préliminaire de l'établissement d'un service régional d'information et d'un site Web sur l'utilisation et la gestion des ressources en eau. Le Centre a également pris part aux consultations préliminaires en vue de la tenue de deux ateliers régionaux de l'ONU/CEE organisés respectivement en novembre 2000 et en avril 2001 sur la gestion de l'eau et l'utilisation de l'énergie.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Pour la troisième année consécutive, le Centre et le HCR ont organisé conjointement le cours régional d'été sur le droit international et les droits de l'homme. L'objectif du cours, qui a eu lieu du 10 au 24 août 2001, était d'inculquer à une trentaine d'étudiants brillants et de jeunes cadres des républiques d'Asie centrale et d'autres pays de la CEI des connaissances approfondies sur des questions ayant trait aux droits de l'homme et à la méthodologie juridique s'y rapportant.

Cette année, le Centre a été en mesure de couvrir une part appréciable du budget global pour le cours, grâce à des contributions importantes des gouvernements britannique et allemand et du BIDDH.

Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Le Centre et les bureaux de la Banque mondiale, du FMI et de la BERD échangent régulièrement des informations et des évaluations de la situation, tant au niveau local qu'à l'occasion de réunions à Bichkek avec des représentants de la Banque mondiale, du FMI, de la BERD et de l'OSCE de passage dans la région.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

En coopération avec l'OIM et l'OSCE/BIDDH, le Centre a mis en oeuvre un projet en trois phases, qui vise à former les gardes frontière aux droits de l'homme et au traitement approprié des réfugiés et des immigrés, ainsi qu'aux procédures relatives à la traite des êtres humains et au commerce illégal d'armes légères et de petit calibre, de tabac, de drogues, d'alcool et de carburant. Le BIDDH évalue actuellement ce programme de

formation, qui est inscrit dans le Plan d'action de l'OSCE 2000, en vue de l'exécution éventuelle de nouvelles phases relevant de la catégorie générale de la formation des gardes frontière.

A la suite d'une série de réunions préparatoires et d'une table ronde/atelier, le rapport sur la traite des femmes au Kirghizistan a été établi et présenté lors d'une conférence de presse commune tenue à Bichkek à la mi-décembre et distribué ensuite dans tout le pays. Ce rapport formulait des recommandations concrètes sur les mesures à prendre. Il est prévu de poursuivre la coopération avec l'OIM dans le but d'appliquer ces mesures. L'OSCE et l'OIM ont mis sur pied trois projets qui seront lancés en 2001 et 2002. Le premier permettra de dispenser une formation complémentaire sur la législation existante en la matière et les systèmes et mécanismes de prévention à des fonctionnaires, des ONG et des journalistes au cours d'un voyage d'étude en Ukraine ou aux Pays-Bas. La seconde initiative concerne une étude commune sur les caractéristiques de la migration et les indicateurs de la traite des êtres humains dans le sud du pays, et le troisième projet est destiné à sensibiliser davantage le public à ce problème par le biais de messages d'intérêt général diffusés par la télévision nationale.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Le Centre a des contacts avec plusieurs ONG internationales et cette coopération étroite a, dans plusieurs cas, abouti à des activités communes qui ont été une grande réussite.

Fondation Friedrich Ebert

Le 27 février, la Fondation et le Bureau extérieur de l'OSCE à Och ont organisé conjointement une table ronde sur le radicalisme religieux dans le sud du Kirghizistan, à laquelle ont notamment participé des représentants des pouvoirs publics, des organisations religieuses, des ONG et des journalistes. Quelques organisations internationales, comme l'Institut international d'études stratégiques, y ont également participé. La possibilité d'étendre la coopération à d'autres domaines, notamment à l'organisation commune d'une conférence

régionale sur la religion et la liberté de religion en Asie centrale, est actuellement à l'étude.

Fondation Konrad Adenauer

Cette fondation a participé à la mise en oeuvre de la série de stages de formation organisés par le BIDDH sur les femmes assumant un rôle dirigeant, et elle a également joué un rôle de chef de file dans l'organisation du séminaire « l'Asie centrale : unie ou divisée ? », dont l'objectif était de fournir une analyse détaillée des défis pour la sécurité et la coopération en Asie centrale. Le financement et/ou l'organisation de la conférence ont été pris en charge par la Fondation Friedrich Ebert, la Fondation suisse pour l'éducation civique, l'appui aux médias, la recherche et l'analyse (CIMERA), l'UNESCO, le PNUD et le Centre.

Internews

En coopération avec l'ONG internationale Internews, le Centre a organisé, les 1er et 2 mars 2001, un séminaire sous-régional à Bichkek sur la législation des médias et la déontologie des journalistes. Une soixantaine de journalistes du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan y ont participé, de même que 30 représentants du monde universitaire, du Parlement, des pouvoirs publics, des autorités judiciaires, du Bureau du Président et des syndicats de journalistes. Un projet de code de déontologie professionnelle a été examiné, et il est actuellement amendé et révisé afin de tenir compte des résultats du débat. Un séminaire commun à l'intention des juges et des journalistes, portant sur des questions relevant de la législation des médias, a par ailleurs eu lieu à Issyk-Koul, du 26 au 28 septembre 2001.

MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Généralités

La Mission de l'OSCE au Tadjikistan comprend le bureau principal à Douchanbe et cinq bureaux extérieurs situés dans les villes de Kurghon-Tioubé, Dusti, Shahrituz, Garn et Khoudjand. Depuis sa création, la Mission s'est employée à renforcer ses activités de coopération avec les organisations internationales oeuvrant au Tadjikistan. Elle privilégie, en particulier, la coopération avec la

Mission des Nations Unies et les institutions spécialisées de l'ONU ainsi qu'avec des organismes de développement bilatéraux, comme l'Agence suisse pour le développement et la coopération.

Coopération future

Dans le but de renforcer davantage la coopération avec diverses organisations, la Mission a examiné avec l'UNICEF, l'IFES et l'Open Society Institute (OSI) la possibilité de mener des activités communes à l'avenir. L'UNICEF a proposé et présenté les grandes lignes de divers projets dans le domaine de la justice des mineurs. L'IFES a suggéré d'intensifier la coopération dans le domaine de l'éducation civique, la Mission pouvant par exemple mettre à la disposition de l'IFES des formateurs et participer également à l'élaboration du programme d'éducation civique pour les écoles secondaires au Tadjikistan. L'OSI a par ailleurs proposé à la Mission d'organiser en commun la Conférence régionale sur l'abolition de la peine de mort.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

L'UNICEF et la Mission ont organisé conjointement une Conférence nationale sur la protection des enfants, qui a eu lieu à Douchanbe, du 10 au 12 juillet 2001. La Conférence a examiné la teneur d'un projet de plan national d'action en faveur de l'enfance, qui comprenait plusieurs recommandations. Ce forum, le premier du genre à être organisé en Asie centrale, a réuni plus de 150 participants du Gouvernement tadjik, des pouvoirs locaux, d'ONG, d'organisations de jeunes et d'institutions internationales. Il s'agissait en outre de la première initiative se préoccupant spécifiquement des questions relatives aux enfants dans le pays. A l'issue de la Conférence, les participants ont adopté les principaux éléments du projet de plan national d'action en faveur de l'enfance.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

En janvier 2001, l'UNIFEM a organisé des séminaires sur les questions de parité entre les sexes à l'intention des 20 groupes de soutien des femmes qui constituent un projet exécuté par la Mission depuis juin 2000 et financé par l'Agence suisse pour le

développement et la coopération (SDC). En outre, la Mission, l'UNIFEM et l'OIM ont organisé conjointement une table ronde sur la lutte contre la traite des femmes et des enfants tadjiks, qui a eu lieu à Douchanbe le 21 juin 2001. Il est prévu que l'UNIFEM continue à prêter son concours à la Mission et à la conseiller pour les activités ayant trait au rapport national établi en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Mission et le PNUD ont mené en commun une série d'activités dans les domaines de l'éducation civique, de la parité entre les sexes et de la protection des droits de l'homme.

La Mission a mis en oeuvre un programme d'éducation civique de grande envergure avec le soutien financier du PNUD. Ce programme était axé sur une formation juridique destinée aux représentants des partis politiques et aux pouvoirs locaux, des campagnes d'information dans les médias sur les droits politiques et civils, des séminaires sur les questions de parité des sexes et des camps d'été pour les jeunes. Les activités concernant la parité des sexes se sont achevées en décembre 2000, tandis que celles qui concernaient les partis politiques et l'administration locale se sont poursuivies jusqu'en juillet 2001.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La coopération entre la Mission et le HCR se fonde sur des échanges d'informations et des initiatives communes en vue d'améliorer les lois et les règlements concernant les réfugiés au Tadjikistan. En étroite collaboration avec le HCR, la Mission observe la situation des réfugiés afghans au Tadjikistan, et les deux Bureaux ont exprimé leur inquiétude en ce qui concerne la mise en oeuvre par le Gouvernement de mesures à cet égard. Le Gouvernement tadjik a élaboré un nouveau projet de loi sur les réfugiés, au sujet duquel le HCR a formulé des avis. La Mission et le BIDDH, avec son expérience juridique, pourraient émettre des suggestions supplémentaires à cet égard.

Les responsabilités de la Mission et du HCR sont distinctes mais se renforcent mutuellement, comme on a pu le voir à propos du problème des déportés à la frontière ouzbéko-tadjike. En général, le HCR fournit une aide humanitaire et collabore avec le Gouvernement pour remédier aux problèmes qui se posent, et l'OSCE appuie le HCR dans son rôle.

Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)

La Mission et l'OCDPC échangent des informations et se consultant dans le but de définir une approche commune aux problèmes posés par le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Les mandats et les structures de la Mission et de l'UNOPS étant différents, la coopération entre les deux Bureaux s'est limitée à l'organisation par l'OSCE de séminaires sur les droits politiques, civils et économiques pour les participants aux programmes de l'UNOPS.

Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (UNTOP)

La Mission continue à renforcer sa coopération avec l'UNTOP dans tous les domaines relevant de son mandat. Outre les fréquentes réunions informelles entre les chefs des deux Bureaux, la Mission et l'UNTOP organisent conjointement des clubs de discussion pour les partis et les mouvements politiques dans la province de Khatlon. Les clubs de discussion organisés à Sharituz et Kolchosabad ont été une grande réussite. Les conclusions tirées de ces discussions seront analysées dans le cadre de tables rondes organisées par l'OSCE à Dusti. En outre, le Groupe pour la parité entre les sexes de la Mission et l'UNTOP prêtent leur concours au Gouvernement et à la société civile pour établir le rapport national en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Programme alimentaire mondial (PAM)

La Mission de l'OSCE au Tadjikistan a exécuté une série de projets sous l'intitulé

« Groupe de soutien des femmes », qui étaient financés par SDC-Tadjikistan. Dans le cadre de ces projets, la Mission a organisé des séminaires et des stages de formation à l'intention des femmes tadjikes sur des thèmes tels que l'émancipation économique, la vie sans violence, et l'accès à la propriété foncière et à l'éducation, dans le but de les sensibiliser à leurs droits et aux moyens de subvenir aux besoins de leurs familles. A cette occasion, la Mission a facilité la participation du PAM à son réseau de femmes, qui couvre l'ensemble du pays. Le PAM a accepté de prêter son concours à un programme «vivre contre formation» établi par la Mission et en vertu duquel les participants à la formation dispensée par l'OSCE reçoivent une quantité convenue de farine de blé en contrepartie de leur participation.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Mission et l'OIM ont cofinancé une étude sur la traite des femmes et des enfants au Tadjikistan, qui a été réalisée par l'ONG locale Modar entre octobre 2000 et juin 2001. En outre, l'OIM a assuré la coordination et la mise au point du rapport avec le concours du Conseiller du BIDDH pour les questions relatives à la traite des êtres humains. Sur la base de ce rapport, le 21 juin 2001, la Mission, l'OIM et l'UNIFEM ont conjointement organisé une table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains. Des représentants des pouvoirs publics, de l'appareil judiciaire, d'organisations non gouvernementales et des médias tadjiks ont participé à cette table ronde à l'issue de laquelle ils ont présenté une proposition de projet commun portant sur la lutte contre la traite des femmes au Tadjikistan. Cette proposition a été soumise au Conseiller du BIDDH pour les questions relatives à la traite ainsi qu'à plusieurs donateurs au Tadjikistan.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

Agence d'aide à la coopération technique et au développement

La Mission exécute un projet qui vise à assurer le fonctionnement d'un réseau de groupes de soutien des femmes couvrant l'ensemble du pays, et elle facilite la participation d'autres acteurs internationaux à ce réseau. L'Agence a fait bénéficier trois de

ces groupes de soutien, créés dans la province de Sughd, de son programme de microcrédits d'une durée de six mois. L'Agence a également dispensé une formation au personnel de terrain pour lui permettre d'assurer le suivi du programme de crédits et a aidé à élaborer des modules pour des séminaires de formation sur des thèmes tels que l'accès à la propriété foncière.

American Bar Association/Central and East European Law Initiative (ABA/CEELI)

En coopération avec l'ABA/CEELI, la Mission a organisé 13 séminaires juridiques à l'intention des femmes chefs d'entreprise, entre octobre 2000 et juillet 2001. Ces séminaires se sont déroulés dans trois provinces, à savoir Khatlon, Sughd et la Vallée de la Rast, ainsi qu'à Douchanbe. L'ABA/CEELI et la Mission s'emploient en outre à créer un service de consultations juridiques à l'université tadjiko-russe de slavistique à Douchanbe, projet qui est financé par le BIDDH.

Amnesty International

La visite d'un représentant d'Amnesty International à Douchanbe, du 20 au 25 juin 2001, a donné lieu à des entretiens à propos des domaines potentiels de coopération future et de la question de la peine de mort. La Mission envisage d'organiser une table ronde sur cette question et de l'inscrire au programme d'éducation civique.

Counterpart Consortium

La Mission collabore étroitement avec Counterpart Consortium dans le cadre de la sélection de formateurs pour sa vaste gamme de séminaires. Counterpart Consortium a mis sur pied un stage de formation des formateurs pour le personnel de terrain des groupes de soutien des femmes, sur le thème « Les ONG et la société », qui s'est déroulé les 26 et 27 juillet 2001. En outre, en août 2001, la Mission et Counterpart Consortium ont organisé un séminaire de formation des formateurs sur le programme annuel d'éducation civique.

Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES)

La Mission et l'IFES ont mené des activités communes en rapport avec l'observation des élections et la représentation des partis politiques. La fondation et la

Mission ont, par exemple, participé à l'observation des élections partielles en décembre 2000 et en mai 2001. En outre, le 15 mars 2001, elles ont organisé une table ronde à l'intention des partis politiques à Khoudjand.

La Mission et l'IFES ont organisé, à l'intention des représentants de partis politiques de Douchanbe et des régions, une conférence sur les compétences requises pour diriger un parti et sur l'amélioration de la planification à long terme au sein des partis, qui s'est déroulée du 18 au 20 juillet 2001. Cette conférence, était particulièrement importante en ce sens qu'elle a amorcé un débat concret sur les préparatifs des élections législatives de 2005.

Internews

Le 23 août 2001, en coopération avec Internews, la Mission a organisé la première d'une série de tables rondes mensuelles sur la législation des médias au Tadjikistan. Les 15 participants représentaient les médias, les journalistes, les partis politiques et le Gouvernement. Ces discussions se poursuivront au cours des six prochains mois, période au cours de laquelle un projet de loi sur les médias sera élaboré. Le projet sera présenté au Bureau du Président et au Parlement début 2002.

Open Society Institute (OSI)

L'Open Society Institute et la Mission collaborent principalement dans le domaine de la parité des sexes, de l'écologie et des médias. Les deux organisations ont organisé conjointement une conférence régionale sur les problèmes juridiques et sociaux des femmes en Asie centrale, qui s'est tenue à Khoudjand les 8 et 9 juin 2001.

Le 23 août 2001, une table ronde a été organisée en collaboration avec l'OSI et des femmes avocates tadjikes. Une quarantaine de participants du Bureau du Président, des tribunaux, du Bureau du procureur et des médias y ont participé et ont formulé une recommandation visant à limiter le recours à la peine de mort au Tadjikistan.

Divers

Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)

La Mission et la SDC mènent ensemble des activités dans le domaine de la parité entre les sexes et dans celui des médias. La SDC prête son concours financier aux projets des groupes de soutien des femmes, que l'OSCE exécute depuis juin 2000 et qui se poursuivront jusqu'en juin 2002. La Mission et la SDC poursuivent en outre leur coopération dans le cadre du projet visant à assainir les journaux *Navdi Dusti* à Kumsangir et *Bishkenty* dans le district de Bichkent.

En juillet 2001, la Mission et la SDC ont conjointement organisé une table ronde sur l'accès à l'information, à l'intention de représentants des médias et du gouvernement régional à Khoudjand. Cette table ronde pourrait servir de projet pilote pour des activités communes supplémentaires dans d'autres provinces.

USAID

USAID apporte son concours financier à une vaste gamme de projets menés par la Mission dans le domaine des médias, allant de la remise en état de matériel d'impression à la fourniture d'un appui pour l'établissement du quotidien indépendant *Sughd*.

CENTRE DE L'OSCE A TACHKENT
--

Le 14 décembre 2000, le Conseil permanent de l'OSCE a modifié le nom du Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, qui est devenu le « Centre de l'OSCE à Tachkent ». Cette décision a été prise pour tenir compte du changement d'orientation des activités du Bureau. A l'origine, le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, créé à Tachkent (Ouzbékistan) en 1995, avait principalement pour objet de resserrer les liens entre les cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et l'OSCE. En 1998, le Conseil permanent de l'OSCE a créé également des centres à Almaty, à Achkhabad et à Bichkek. Une mission avait déjà été mise en place au Tadjikistan en 1993. A la suite de cette extension de la présence de l'OSCE dans la région, le Bureau de liaison a réorienté ses

activités pour les axer sur l'Ouzbékistan, et le Conseil permanent a officialisé cette évolution dans sa décision.

Généralités

La coopération avec les organisations, institutions et ONG internationales est des plus utiles pour accroître l'efficacité des travaux du Centre. Cette conjugaison des efforts garantit que les activités ne font pas double emploi et est considérée comme permettant à tous les partenaires en cause de compléter leurs capacités et leurs ressources.

Le Centre organise les réunions du Groupe de coordination pour les droits de l'homme, qui rassemble des membres des ambassades des Etats participants de l'OSCE et des représentants d'organismes internationaux s'occupant de questions relatives aux droits de l'homme, comme le PNUD, le CICR, l'Union européenne/TACIS, le HCR et Human Rights Watch, et qui ont lieu toutes les trois semaines. Ces réunions offrent l'occasion au chef du Centre de l'OSCE et à ses collaborateurs de donner aux autres des informations sur les visites de représentants de haut niveau de l'OSCE, les activités pertinentes des institutions de cette dernière, les manifestations organisées par le Centre et les problèmes en matière de droits de l'homme ainsi que, le cas échéant, les débats du Conseil permanent. Ces réunions ont été utiles pour créer un consensus entre les organisations internationales sur la façon d'aborder les défis intérieurs dans le domaine des droits de l'homme.

Une réunion régionale commune a été organisée pour la première fois le 23 octobre 2001 à Tachkent (Ouzbékistan). Elle faisait suite à celle qui s'était tenue le 4 juillet 2001 à Vienne. Des représentants de l'OSCE, du HCR et de l'OIM y ont participé. Les principales questions examinées ont été l'évolution de la situation en Afghanistan et le risque d'un afflux accru de réfugiés. Les modalités de la coopération et des questions d'intérêt commun comme le trafic d'êtres humains et les problèmes transfrontaliers ont également été examinées.

Coopération future

Le Centre se propose d'accroître la coopération avec des partenaires internationaux, mais en raison du climat

politique et économique décourageant qui règne dans le pays, les organisations internationales ne se sont engagées que de façon marginale, en particulier dans le domaine économique. Le nombre des partenaires potentiels pour une coopération est donc assez restreint.

Organisation des Nations Unies (ONU)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Centre participe aux réunions trimestrielles du Groupe de la coopération avec les partenaires pour le développement, que le PNUD organise à Tachkent. Ces réunions servent de cadre aux ambassades et aux organisations internationales présentes à Tachkent pour l'examen de leurs activités dans les domaines des droits de l'homme, de l'économie et de l'environnement.

A partir de mai 2001, le Centre a participé, avec des ambassades et des organisations internationales présentes à Tachkent, à plusieurs réunions consacrées à la sécheresse dans l'ouest de l'Ouzbékistan, dont l'hôte était le PNUD. A la suite de ces réunions, un appel général a été lancé en vue de l'octroi d'une assistance humanitaire, et les participants à ces réunions prévoient de continuer à suivre l'évolution de la situation de sécheresse.

Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONU/OCDP)

Le Centre a organisé, conjointement avec l'OCDP de l'ONU, un séminaire sur l'accroissement, grâce aux médias, de la sensibilisation du public aux effets nocifs de la consommation de drogues, qui a eu lieu en septembre 2001. Des informations ont été données à des représentants des médias sur les problèmes liés à la drogue, sur les mesures relatives aux problèmes de drogue rencontrés en Ouzbékistan et sur les meilleures pratiques d'autres pays en matière de prévention et de traitement de l'abus de drogue et de désintoxication des toxicomanes.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le CICR a conclu, avec le Gouvernement ouzbek, un accord lui permettant d'avoir accès aux personnes arrêtées ainsi qu'aux centres de détention préalable et aux prisons. Le Centre et

le CICR échange principalement des informations sur les questions qui se posent dans ces domaines.

Institutions de l'OSCE

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Centre exécute plusieurs projets du BIDDH en Ouzbékistan en partenariat avec d'autres organisations internationales et des ONG. Il coopère très souvent avec le PNUD, l'Open Society Institute/Fondation Soros, l'American Bar Association/Central and East European Law Initiative (ABA/CEELI) et la Fondation Helsinki polonaise.

Ainsi, le Centre a organisé conjointement avec l'ABA/CEELI et l'Association ouzbèke des juges une conférence sur la supervision du système judiciaire, qui a eu lieu les 1er et 2 août 2001. Cette conférence a rassemblé des juristes qui ont discuté des normes juridiques internationales en ce qui concerne les délais d'arrestation et de détention, le droit à être présenté rapidement à un juge et le droit d'en appeler d'une décision.

En outre, le Centre et le BIDDH collaborent étroitement avec la Fondation Helsinki polonaise, qui a mis au point une méthode de formation pour la surveillance et l'établissement de rapports dans le domaine des droits de l'homme. En coopération avec le BIDDH, le Centre organise des sessions de formation qui visent principalement à renforcer les capacités des défenseurs locaux des droits de l'homme travaillant dans les secteurs non gouvernemental et gouvernemental. La Fondation Helsinki polonaise fournit des instructeurs pour ces sessions.

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales

American Bar Association/Central and East European Law Initiative (ABA/CEELI) et Winrock International

Le Centre prévoit d'exécuter un projet avec l'Open Society Institute/Fondation Soros, ABA/CEELI et Winrock International. Ce projet a pour but de créer un service de consultations juridiques gratuites à l'intention des femmes.

Des discussions ont lieu, en coopération avec l'ABA/CEELI, au sujet de la mise en

place d'un réseau d'ONG s'occupant d'environnement en Ouzbékistan. Par ailleurs, des ateliers sur l'adhésion à la Convention d'Aarhus et l'application de celle-ci dans le contexte de l'Ouzbékistan, dont le coût sera réparti également entre les organisations, auront lieu en automne 2001.

Open Society Institute/Fondation Soros

Depuis 1999, le Centre et l'Open Society Institute/Fondation Soros organisent conjointement des réunions trimestrielles des ONG s'occupant de questions concernant les femmes. Les participants représentent des ONG de toutes les régions de l'Ouzbékistan. Chaque réunion est consacrée à un sujet particulier concernant la situation des femmes dans la société. Ces réunions offrent en outre l'occasion d'examiner des actions et des stratégies spécifiques pour élargir le mouvement féminin.

Moyennant une contribution financière de l'Open Society Institute/Fondation Soros, le Centre a commencé à organiser une série d'émissions d'entretiens, qui sont diffusées sur la deuxième chaîne nationale. Les discussions portent essentiellement sur la façon dont la culture et la tradition influent sur les droits de l'homme et l'égalité des femmes. Les participants aux sessions de formation du Centre sur la surveillance et l'établissement de rapports concernant les droits de la femme y ont été invités comme hôtes et animateurs.

ANNEXE I

DOCUMENT OPERATIONNEL - PLATE-FORME POUR LA SECURITE COOPERATIVE

I. La plate-forme

1. L'objectif de la Plate-forme pour la sécurité coopérative consiste à raffermir la nature se renforçant mutuellement des rapports entre organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE.
2. L'OSCE travaillera en coopération avec ces organisations et institutions dont les membres, à titre individuel et collectif, d'une manière compatible avec les modalités propres à chaque organisation ou institution, à présent et à l'avenir :
 - adhèrent aux principes de la Charte des Nations Unies et aux principes et engagements de l'OSCE énoncés dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris, le Document de Helsinki 1992, le Document de Budapest 1994, le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et la Déclaration de Lisbonne sur un Modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXIe siècle ;
 - souscrivent aux principes de transparence et de prévisibilité dans leurs actions dans l'esprit du Document de Vienne 1999 des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité ;
 - s'acquittent intégralement des obligations qu'ils ont contractées en matière de maîtrise des armements, notamment en ce qui concerne le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité ;
 - prennent pour fondement de leur action que les organisations et institutions dont ils sont membres adhèrent au principe de transparence en ce qui concerne leur évolution ;
 - veillent à ce que leur appartenance à ces organisations et institutions soit fondée sur une décision ouverte et libre ;
 - soutiennent activement le concept de sécurité commune, globale et indivisible et d'espace commun de sécurité exempt de lignes de division, propre à l'OSCE ;
 - apportent une contribution pleine et appropriée au développement des relations entre institutions de sécurité se renforçant mutuellement dans l'espace de l'OSCE ;
 - sont prêts, en principe, à déployer les ressources institutionnelles des organisations et institutions internationales dont ils sont membres pour appuyer les activités de l'OSCE, sous réserve des décisions de principe qui pourraient être nécessaires dans chaque cas. A cet égard, les Etats participants relèvent l'intérêt particulier de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises.
3. Ensemble, ces principes et engagements constituent la Plate-forme pour la sécurité coopérative.

II. Modalités de coopération

1. Au sein des organisations et institutions compétentes dont ils sont membres, les Etats participants œuvreront pour faire en sorte que ces organisations et institutions donnent leur adhésion à la Plate-forme pour la sécurité coopérative. L'adhésion, sur la base des décisions prises par chaque Etat membre au sein des organisations et institutions intéressées, se fera d'une manière compatible avec les modalités propres à chaque organisation ou institution. Les contacts et la coopération de l'OSCE avec les autres organisations et institutions seront transparents pour les Etats participants et se dérouleront d'une manière compatible avec les modalités propres à l'OSCE et aux dites organisations et institutions.

2. A la Réunion du Conseil ministériel de 1997 à Copenhague, une décision a été prise sur le concept commun pour le développement de la coopération entre institutions se renforçant mutuellement. Nous prenons note du vaste réseau de contacts mis en place depuis lors, en particulier de la coopération accrue avec des organisations et institutions actives à la fois dans le domaine politico-militaire et dans celui des dimensions humaine et économique de la sécurité, et du renforcement de la coopération entre l'OSCE et les différents organismes et institutions des Nations Unies, rappelant le rôle joué par l'OSCE en tant qu'accord régional au sens de la Charte des Nations Unies. Nous sommes résolus à intensifier encore cette coopération.

3. L'importance croissante des groupements sous-régionaux dans les activités de l'OSCE constitue un autre domaine important et nous sommes favorables au développement d'une coopération avec ces groupes, sur la base de la présente Plate-forme.

4. Il est possible de renforcer encore la coopération en faisant un usage extensif des instruments et mécanismes suivants :

- contacts réguliers, y compris des réunions ; cadre continu de dialogue ; transparence accrue et coopération pratique, y compris la désignation d'agents de liaison ou de points de contact ; représentation réciproque aux réunions appropriées ; et autres contacts destinés à faire mieux connaître les outils de prévention des conflits dont chaque organisation est dotée.

5. En outre, l'OSCE peut participer à des réunions spéciales avec d'autres organisations, institutions et structures actives dans l'espace de l'OSCE. Ces réunions peuvent avoir lieu au niveau politique et/ou exécutif (pour coordonner les politiques ou déterminer des domaines de coopération) et au niveau opérationnel (pour définir les modalités de coopération).

6. Le développement d'opérations de l'OSCE sur le terrain ces dernières années a représenté une transformation majeure de l'Organisation. Compte tenu de l'adoption de la Plate-forme pour la sécurité coopérative, la coopération qui existe déjà entre l'OSCE et d'autres organismes, organisations et institutions internationaux compétents dans le cadre des opérations sur le terrain devrait être développée et consolidée conformément à leur mandat respectif. Les modalités de cette forme de coopération pourraient inclure des échanges d'information et des réunions réguliers, des missions conjointes d'évaluation des besoins, la mise à disposition d'experts d'autres organisations auprès de l'OSCE, la nomination d'agents de liaison, la mise sur pied de projets et d'opérations sur le terrain en commun et des activités conjointes de formation.

7. Coopération pour réagir à des crises spécifiques :

- L'OSCE, agissant par l'intermédiaire de son Président en exercice et avec l'appui du Secrétaire général, et les organisations et institutions compétentes sont encouragées à se tenir informées les unes les autres des actions qu'elles entreprennent ou envisagent d'entreprendre pour faire face à une situation particulière ;

- A cette fin, les Etats participants encouragent le Président en exercice, agissant avec le soutien du Secrétaire général, à coopérer avec d'autres organisations et institutions pour promouvoir des démarches coordonnées qui évitent tout double emploi et garantissent l'utilisation efficace des ressources disponibles. Le cas échéant, l'OSCE peut proposer de servir de cadre souple pour la coordination des différents efforts se renforçant mutuellement. Le Président en exercice consultera les Etats participants au sujet de ce processus et agira conformément aux résultats de ces consultations.
8. Le Secrétaire général établit, à l'intention du Conseil permanent, un rapport annuel sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.

ANNEXE II

ABBREVIATIONS

ABA	American Bar Association
AEC	Assemblée européenne des citoyens
ANEM	Association des médias électroniques indépendants en Serbie
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CEB	Conseil des Etats de la mer Baltique
CEE/ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEELI	Central and East European Law Initiative
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIS	Comité international de sauvetage
CPC	Centre de prévention des conflits
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
EUMM	Mission de surveillance de l'Union européenne
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GIP	Groupe international de police de l'Organisation des Nations Unies
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCMN	Haut Commissaire pour les minorités nationales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASRE	Initiative pour l'action sociale et le renouveau en Eurasie
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
KFOR	Force de maintien de la paix au Kosovo
MdM	Médecins du monde
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCDPC	Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OEA	Organisation des Etats américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
OSI	Open Society Institute
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
REACT	Equipes d'assistance et de coopération rapides
RTS	Radiotélévision serbe
SDC	Agence suisse pour le développement et la coopération
SFOR	Force de stabilisation
TACIS	Programme d'assistance technique [de l'Union européenne] à la Communauté d'Etats indépendants
TPI	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNTOP	Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan
USAID	United States Agency for International Development